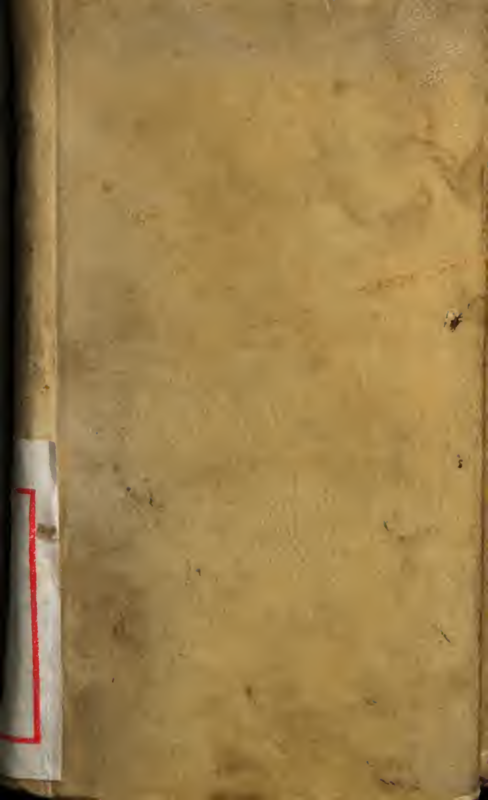
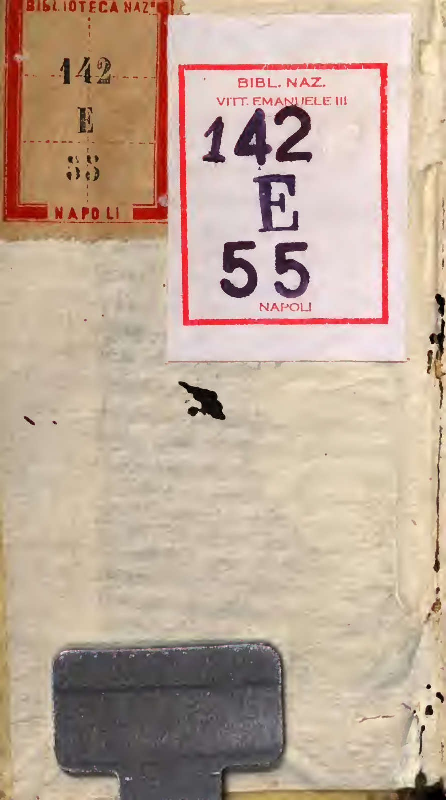



BIBLIOTECA NAZ.
142
E
55
NAPOLI
BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
E
55
NAPOLI

HISTOIRE
DE
DAUPHINÉ,
ABREGÉE
POUR
MONSEIGNEUR
LE DAUPHIN.
PREMIERE PARTIE.



A GRENOBLE,
Chez PHILIPPES CHARUYS,
Marchand Libraire, en la ruë du Palais.
M. DC. LXXIV.

Avec Privilege du Roy.

Liber eſt ad compendium præparatus, quantúmque ratio paſſa eſt, ita moderatè repreſſus, ut nec prodiga ſit in eo copia, nec damnoſa concinnitas: Cui ſi animum propiùs intenderis, velut fermentum cognitionis magis ei ineſſe quàm bracteas eloquentiæ deprehendes. C. Jul. Solin. Polyhiſt. Cap. 1.



Servavi Patriæ, & vitam cum laude perennem.
Innumeræ dotes altâ sub nocte latebant;
Unus ego laté Populis mirantibus omnes
Ante oculos posui, solertiqne arte retexi.
Quæ demùm merces operæ? quæ gratia facti?
Appello te, Posteritas; appello ne potes.
Namque animos amens, impacta cuspide, livor
Impulit, incussitque iras, suffecit & iris
Sulphurea è Phlegetonte modis incendia miris.
Quas tali grates, Cularo, pro munere reddis;
Culta quidem Cularo, sedes nec inhospita Musis?
Quas, ô Patricius sanguis, Lex viva vetustis
Legibus, ignescens gradibus quos purpuræ in altis
Vestit honos? Pressi quotiès suspiria mœrens
Nec meritus? Quotiés Sorti indignatus Apollo
Movit, continuitque iras? Quid cetera fando
Exequar; & sævi renovem fastidia luctus?
O Princeps ventos placidus compesce frementes;
Et pelle, aspiciens, purgato nubila cœlo.
Si, Delphine voles, mutatis omnia fatis
In meliùs cedét: Quid non proclive volenti?

Si velis, infaustâ quæ nunc ferrugine pallent,
Aurea Parcarum fient subtegmina fusis.
Sic Te, quicquid agas, felicem Gloria dulci
Pulcra sinu foveat; complectens alliget ulnis;
Exoptato & amans propriam se dedat amanti.
Sic Tibi, fulmineo cùm exscindes agmina ferro,
Se ore Deam, cristaque ferens Bellona comanti
Militet; ipsa Tuis & amet sudare Triumphis;
Incolumemque super volitans Victoria servet.



AV LECTEVR.

BIEN des raiſons, mon cher Lecteur, m'ont porté à faire moy-même l'Abregé de l'Hiſtoire de Dauphiné. Celle qui m'a perſüadé, eſt que cét Ouvrage eſtant de deux grands volumes ; il n'y avoit pas apparence que le Grand Prince, de qui plûtoſt que de tout autre, il importe au Dauphiné d'eſtre connu, ſe pût jamais engager à les lire. Les ſerieuſes occupotions des Grands Princes, quelques Souverains qu'ils ſoient, exercent ſur eux une Souveraineté, à laquelle il faut qu'ils

obeïssent necessairement. Ils n'ont que de courts moments, desquels il leur soit permis de disposer librement. *Horum igitur voluminum*, pour me servir de la pensée & des paroles de Justin, *Cognitione quæque dignissima excerpsi; & obmissis quæ nec cognoscendi voluptate jucunda, nec exemplo erant necessaria, brevè veluti florum corpusculum feci, ut haberent & qui nostra didicissent, quo admonerentur; & qui non didicissent, quo instruerentur.* Ce n'est pas que le Corps entier ne soit preferable à cét Abregé, où les choses sont plûtost marquées que representées. Plusieurs evenemens, quoy que dignes d'estre sceus, les motifs, les raisonnemens, les controverses politiques, & les

reflexions n'y ont pû avoir de place, ny toute leur étenduë en ſi petit eſpace. Neanmoins, qui ignore que les motifs, les raiſonnemens, les diſcours & les reflexions ne ſoient les vrayes lumieres, & mêmes l'ame de l'Hiſtoire. De ſorte que j'eſpere que cét Abregé ne ſervira qu'à allumer vôtre curioſité, & qu'il ne l'éteindra point; qu'il l'irritera ſeulement, & qu'il ne la ſatisfera pas. Un Portrait en racourcy laiſſe toûjours quelque choſe à deſirer, & pour excellent qu'il ſoit, il n'eſt jamais un chef-d'œuvre: On ne ſçauroit voir dans un Abregé, tout ce qu'il y a de remarquables dans l'Ouvrage entier, quelque ſoin que l'on ait mis à en faire le choix.

Neanmoins je ne ſçay par quelle fatalité il eſt ſouvent arrrivé que les Abregés ont détruit les Originaux, preſque tous fuyans le chagrin qu'ils croyent inſeparable d'une grande lecture. On prefere facilement le plaiſir de ne paſſer pas pour ignorant, à celuy de ſçavoir : On va à l'un par des ſentiers faciles & cours ; mais les chemins qui menent à l'autre, ſont & longs & difficiles. J'avoüe que j'ay dû ainſi apprehender que cét Abregé ne s'oppoſât à la perpetuité d'un Travail qui m'a coûté des ſoins & des veilles ſans nombre. Quoy qu'il en ſoit, il me ſera plus doux que ce mal me vienne de moy-même que de la main d'un autre,

comme j'en estois menacé. Je n'ignore pas que Florus, Justin, & Xiphilin ont esté plus funestes à Tite-Live, à Trogue Pompée, & à Dion de Nicée par leurs Abregés, que les Barbares du North ne l'avoient esté par leurs courses, & par leurs ravages. Ce qui favorise la negligence, & si je l'ose dire, la feneantrise, flatte les Esprits & leur nuit: Le secours qu'ils en attendent contre l'ignorance, en est presque toûjours un à l'ignorance contre eux. Aussi je ne vous recommande cét Abregé, que comme une montre de mon Travail: je ne luy donne pas d'autre prix. Enfin un autre m'auroit fait cette injure; & je ne luy en aurois pas fait si

je m'en eſtois plaint. J'en aurois eu ſujet; car nul ne ſçauroit mieux que l'Ouvrier rappetiſſer ſon Ouvrage, ny mieux que moy digerer mes penſées, & faire le choix de mes connoiſſances. Je l'ay fait d'une telle maniere, que je ne crois pas que cét Abregé vous ennuye. Je ſuis perſuadé que vous n'y trouverez rien de ſuperflu, ny d'inutile. Nul autre n'auroit pû y reüſſir auſſi heureuſement pour voſtre ſatisfaction, ny pour la mienne. Mon reſſentiment n'auroit pas eſté muët. De telles entrepriſes ne ſont gueres moins criminelles, quand on s'y porte ſans eſtre advoüé des Autheurs, que ſi on vouloit retrancher des biens qu'ils

posſedent de ſa propre authorité : Comme l'un ſeroit une violence digne de chaſtiment dans l'Eſtat Politique ; l'autre en eſt une digne de blame & de reprehention dans la Republique des Lettres. Voila (mon cher Lecteur) ce que j'avois principalement à vous dire : Mais je ne puis auſſi que je ne vous advertiſſe, que dans la Table Genealogique de la ſeconde Race des Dauphins, on a obmis le nom de la fille de Guigue onziéme & de Beatrix de Clauſtral. Elle s'appelloit Beatrix, comme ſa mere, & épouſa en premieres nopces Almeric de Montfort, fils du celebre Simon de Montfort, & en ſecondes, Demetrius Roy de Theſſalie. Je vous prie en-

core de ne pas trouver estrange, que je n'aye pas fait mention de la Terre d'Esparron, ny de celle de Monteillez dans la section huitiéme pag. 118 du 2. liv. où j'ay nommé les Marquisats & les Comtés de Dauphiné. Celle d'Esparron a esté erigée en Marquisat & celle de Monteillez en Comté, dépuis fort peu de temps, & même l'Impression de ce premier volume estant déja commencée. Il ne me reste qu'a vous prier, comme je fais, de corriger ces fautes, avant que de commencer à lire; les autres, que je n'ay pas marquées, sont de moindre consideration, & seront facilement reconnuës.

AD

NICOLAUM CHORERIUM.

QVid hoc ſyderis emicat CHO-
RERI ?
Affulgetque tibi, tuiſque chartis ?
Chartis, ſed nitidis, ſed eruditis.
Aſt rerum quid ago ? ſtupens he-
beſco !
DELPHINVS nitet ; ô, tuëre,
quantus.
Vno Sole minor, vel ipſe Sol eſt.
Alma luce placens ; cuique cuncta
Illuſtrare datum. Sereniore
Vultu te adſpiciet ; tuum explicato
Prudens ; nec tumidos timeto flu-
ctus ;

Neve oblivia tetra; nec venenum
Livoris; neque sæcla juncta sæclis;
Neu lethi insidias. Ohè, quid hæres?
Puppis vela tuæ beata solve,
Tanto sydere, pespicax Amice,
Prælucente tibi, tuisque chartis.
Rerum suavius est nihil profectô;
Nil est tutius, auspicatiusve,
Si mensæ cupis assidere Divûm.

FRANCISCUS BONIEL
Gratianopolitanus, Prior
de Treffort.

dabam Cularonæ Allobrog. Kal.
Ian. Æræ Christ. Ann.
M. DC. LXXIV.

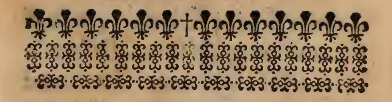


ERRATA

PAge 10. ligne 6. l'an 1594. *lisés* l'an 1494. p. 30. lig. 1. comme l'est. *lisés* comme l'a. pag. 80. lig. 22. & 23. Amé regnnat. *lisés* Amé regnant. p. 82. l. 10. Lumbert *lisés* Lambert pag. 83. lig. 21. pour ainsi, de l'authorité. *lisés* pour ainsi dire, de l'authorité. pag. 88. lig. 25. dans le Diois *lisés* dans le Graisivodan. pag. 93. lig. 20. & 22. le capine *lisés* le Capitaine. pag. 114. lig. 3. de Viviers & d'Arles *lisés* de Viviers, d'Arles, & de Turin. pag. 136 lig. 8. Manlius Leutinus *lisés* Manlius Lentinus pag. 137. lig. 22. 23. Roseille *lisés* Roscille. p. 144. lig. 26. mêmes celles de Lyon qui tenoient *lisés* mémes celle de Lyon qui tenoit. pag. 146. lig. 3. Pospæus *lisés* Poppæus pag. 148. lig. 12. Yrenée *lisés* Irenée. pag. 159. lig. 9 Iulien luy succeda *lisés* Iovien luy succeda. *eadem* lig. 25. Grationopolis *lisés* Gratianopolis. pag. 163. lig. 19. 20. récrit *lisés* rescrit. pag. 169. lig. derniere, & Gondebaud *lisés* à Gondebaud pag. 178. lig. 13. dans Dombes *lisés* dans la Dombe. pag. 208. lig. denr. à Romans *lisés* à Beaurepaire. pag. 225. lig. 13. du Comte *lisés* du

Comté. pag. 266. lig. 25. uue cuissie *lisés* une cuisse. pag. 276. lig. 13. Chevallier *lisés* Chevalliers pag. 305 lig. 16. en celuy d'Imbert *lisés* en celüy d'Ymbert.





A

MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

ONSEIGNEUR,

J'ose non seulement Vous presenter cét ouvrage; J'ose encore me promettre qu'il ne Vous déplaira point. C'est le Tableau en racourcy d'une illustre Principauté: En peut-il estre, MONSEIGNEUR,

à qui elle doive ceder, ayant l'honneur qu'elle a d'estre le suppost du glorieux titre que Vous portés. Le Dauphiné a droit, ce semble, de pretendre, qu'il est par cét avantage, entre les plus nobles Provinces, ce que son Royal Dauphin est, par celuy de sa Naissance, entre les plus grands Princes. Il Vous communique son nom; & Vous luy communiqués Vostre Gloire: Elle donne un prix infini à la Couronne qu'il Vous met sur la teste. Cependant, MONSEIGNEUR, je suis seur qu'il Vous estoit un païs inconnu: Il le seroit, sans mes soins, aux plus Curieux: Il l'estoit mêmes à ses peuples, avant moy: Il leur estoit un païs estranger: Ils ignoroient

leur patrie dans leur patrie. En verité, ce fameux païs ne meritoit pas cette negligence. La nature luy a fait part de ses dons, & ne l'a pas méprisé. S'il semble qu'elle luy ait esté avare de ses richesses, du moins elle luy a esté liberalle de ses merveilles : Elle a mis des beautez admirables, jusques dans les affreuses horreurs de ses rochers inaccessibles, & de ses glaces eternelles : S'il en est qui luy refusent leur admiration, il aura celle du Sage & du Philosophe. Il semble mêmes, que pour le rendre celebre, la Fortune a esté d'intelligence avec la Nature. Elle y a exercé toute ses inconstances : Elle y a élevé des Throsnes, & les a renversés : Elle luy a donné la

ſouveraine authorité, & l'a fait tomber dans la ſervitude: Elle y a fait regner des Puiſſanſances, pour n'eſtre que l'oſtentation de la ſienne: Elle y a fait tous les biens, & commis tous les maux. Il n'en eſt pas qui ait plus de ſubjet de ſe loüer d'elle, & de s'en plaindre. Mais MONSEIGNEUR, c'eſtoit le chemin qu'elle avoit à tenir pour venir à Vous. Ces Revolutions eſtonnantes ſont les moyens, dont il falloit qu'elle ſe ſervit, pour joindre cette Principauté au plus Auguſte Royaume du Monde, & pour Vous la donner. Toute puiſſante qu'elle eſt, elle ne pouvoit luy trouver de plus grand Prince, ny luy procurer de plus grand honneur. Il ſeroit incomparable, quand

même Vous n'auriés pas d'autre gloire, MONSEIGNEUR, que celle d'estre né de ce Heros, qui fait regner souverainement la justice ; qui extermine les crimes; qui soûtient les vertus ; qui favorise les vertueux ; qui protege les Lettres & les Arts ; qui n'est pas moins l'admiration, que la terreur de ses ennemis, & qui, par la beauté de son esprit, par la solidité de son jugement, par la grandeur de son courage, & par la haute élevation de son ame, quand il ne seroit pas né Roy, meriteroit de l'estre. Mais on ne peut Vous en refuser une plus grande : Vous avés celle, MONSEIGNEUR, d'estre digne d'un tel Pere. On ne sçauroit mieux Vous louër ; &

c'eſt renfermer, pour Vous, tous les Eloges en un ſeul. L'ardeur avec laquelle Vous Vous appliqués aux Lettres, eſt un feu divin, qui purifiant Voſtre ame, la degage heureuſement des foibleſſes humaines. On ne naiſt pas Heros; on le devient: Il faut travailler ſur ſoy-même, avec un ſoin laborieux & infatigable. Les Lettres en facilitent les moyens: Elles montrent des ſentiers plus aiſez & plus courts: Elles conduiſent avec plaiſir à la vertu Heroïque toûjours ſevere, & toûjours agiſſante. Les Sciences ſont des aides à la nature: Mais toutes ne contribuënt pas également à ce Grand Ouvrage. L'Hiſtoire immortaliſe les Heros, & les fait. L'emula-

tion qu'elle inſpire aux grandes ames, comme la Voſtre, MONSEIGNEUR, les emporte avec rapidité au faiſte de la Vertu où eſt la ſublime & la ſolide Gloire. Les Illuſtres exemples qu'elle propoſe, perſuadent mieux que les raiſonnemens des Philoſophes; & voir bien faire, anime plus fortement, qu'oüir bien dire. Ces Sciences ſont dignes des Roys, diſoit Themiſtius au jeune Valentinien, qui élevent l'ame aux grandes choſes; qui font concevoir des ſentimens convenables à la Majeſté, & qui apprennent à ceux qui ſont deſtinez à commander aux autres hommes, à regner premierement ſur eux-mêmes. C'eſt ce que fait l'Hiſtoire plus

agreablement, & neanmoins avec plus d'authorité : Elle donne les Roix les plus sages, & les Conquerans les plus victorieux, pour Precepteurs aux Roix & aux Princes: Elle leur fait dire par eux ce qu'ils ont à faire, pour éviter le blame, & pour acquerir de l'honneur: Elle fait qu'ils leur montrent, sans envie, & sans deguisement où ils ont passé; & qu'ils se presentent eux-mêmes, pour estre leurs guides. Pourroient-ils mieux apprendre à bien regner, que de ceux qui ont regné glorieusement; & à faire la paix & la guerre, que de Conquerans illustres, qui ayant sceu faire tomber les armes des mains de leurs ennemis, n'ont pas refusé de les quitter

quand la Iuſtice & la Clemence le leur ont conſeillé? Il n'eſt pas de meilleure Ecole pour les Roix, que celle où les Roix meſmes enſeignent: Et l'Hiſtoire eſt cette Royalle Eſcole. Vous y apprendrez parfaitement, MONSEIGNEUR, ſans Vous ennuyer, & preſque ſans Vous appliquer, l'Art du Commandement, cét Art vrayment Royal, * ſi neceſſaire aux Eſtats, & qui pourtant a eu ſi peu d'exellents artiſtes. Les grandes actions, l'obeiſſance eſtablie, la rebellion chaſtiée, la juſtice aſ-

* τέχνη βασιλικὴ *Themiſt. orat. XI. ad Valentinian. junior.*

fermie, les bons recompensés, les meschants punis, la paix donnée aux Subjets, & la terreur portée aux Estrangers ne sont-ce pas d'illustres enseignemens? Vous les trouverés dans cette Histoire MONSEIGNEUR, Elle Vous divertira, & Vous instruira. Vous y verrés des combats frequents de la Sagesse avec la Fortune; & souvent la violence de celle-cy surmontée par l'adresse de celle-là. Vous y contemplerés, dans les divers Gouvernemens qui ont regné en ce païs, toutes lés fureurs dont l'ambition est capable, & tous les Conseils de la Prudence: Tous les emportemens des Armes, & toutes les moderations de la Sagesse Politique: Enfin, MON-

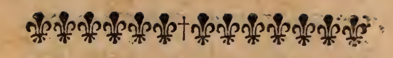
SEIGNEUR, je ne Vous presente pas un amusement inutile ; mais une douce occupation. Le temps que vous luy donnerés, ne Vous sera pas une grace perduë : Et je sçay que Vous estes persuadé, que le temps est le seul Thresor dont il est infiniment loüable d'estre toûjours avare : l'Histoire est l'Art qui favorise cette vertueuse avarice. Elle conserve tous les moments, & les fait toûjours durer pour la gloire des vertueux, & pour l'infamie des méchans. Elle arreste le temps : Par elle, il n'en est jamais de passé ; tout en est toûjours present. Ainsi, MONSEIGNEUR, elle Vous montrera à la posterité la plus éloignée, tel que Vous estes aujourd'huy

attaché à l'étude des bonnes Lettres & des Vertus; & tel que Vous ferés un jour, couronné de tout ce que la Sagesse, la Magnanimité & la Victoire ont de plus éclatant dans les plus celebres actions. J'espere aussi que, par elle, j'auray ce glorieux avantage, que dans les Siecles à venir on me loüera du zele tres-ardent, & du tres-profond respect avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant serviteur.

CHORIER.



AD

LUDOVICUM-

CLEMENTEM-

AUGUSTUM

VIENNENSEM

DELPHINUM,

MAXIMUM

PRINCIPEM

NICOLAI CHORERII.

ADMIRATIO.

HEROïs ſoboles ibas generoſa Parentis,
O formâ Delphine nitens; cui cedat Amorum
Pulchrior, & natos ponat quem pulcraDione

Ante suos, cupiensque datis emat omnibus unum.
Figebas volucres telis, cursu impiger, actis:
(Nec fugiunt volucres, & amant Tua tela cadentes)
Quâ Sangermanæ læto errat in æquore glebæ,
Incerto similis, latè regnator aquarum,
Advectis opibus qui ditat Sequana ripas.

Vidit Apollo, novem doctæ vidêre Sorores:
Circumfusæ hærent comites, aurâque favente
Adspirant, faciuntque animos, & pectora fingunt,
Digna Patre Alcide: Decet hæc vos cura Camœnæ.
Et spirant molles præsentia Numina campi,
Testanturque Deas sylvæ, loca sancta, suavi
Murmure Hamadryadum; circùm testatur & aër
Fragranti Zephirorum animâ, risuque sonanti.
O puer, Heroüm sanguis, Tu laude Parentem
Æquabis, superabis Avos, acclamat Apollo.
I, sequere Heroas, quo ducit Gloria calle
Ad Cœlos, magnasque animas lætantibus Astris
Inserit; & rapidâ pete fervidus ardua plantâ.
Te MONTAUSERIUS nobis acceptus, & acti-

Bellator Marti, cantu bonus, utilis armis,
Arbiter excepit morum, vigilatque tuendæ
Virtuti, Regum quæ germine creta relucet,
Vt gemmas fulget carbunculus inter opacas.
Ardua continges veræ fastigia laudis,
Hoc duce, sparsa rosis nec Te declivia fallent.

Nec Tibi nostræ artes deerunt, Polyhymnia cantu
Continuat, divine puer, nostra una voluptas,
Noster amor: Pavidas è Pindi saltibus hostis
Impius ejecit, mentis cui lumen ademptum.
Præcipiti, miseráque fugâ peragrauimus orbem
Instabiles: Hominum meritó qui maximus audit,
Non solùm, Ludovix, Regum, blando evocat ore.
O Musæ, dixit, vobis hæc marmora, cœlo
Proxima, sint sedes: Nato qui ludit in aulâ
Præstans ingenio, & fervens puerilibus annis,
Assiduæ deinceps vigiles impendite curas:
Instillate meos mores, artemque fruendi
Imperij, & vitæ: Quæ, Musæ, gloria vestra est.
Sic fatur, dudumque tibi (quis nescit?) amicas
Commendar, BOSSUETE, jubens, famâ inclytus hospes.

Hinc nos, tuque operæ ſimúl inſudamus honeſtæ,
Præſidium Terris tutum, Dominumque parantes:
Conticet; & Muſæ concentu protinùs uno
PRÆSIDIUM, ingeminant, TERRIS, DOMINUMQUE PARAMUS.
Reſpondet fugiens altis convallibus Echo.

Macté animo, Princeps, ô ſpes & imago Parentis,
Nam Iovis eſt & imago Parens, Clio adjicit orſa
Sic fari: Mentem à nugis avertere ſolers
Perge: Tuam ætatem, metas & temporis ardens
Antevola curſu, Tete prægreſſus, & annos.
Non licet, (hæc animo memori mea dicta repone)
Non licet eſſe Tibi puero, Magnis genito DIS.
Jam nunc, cùm regeris, Regem perdiſce potentem
Rerum, lux unquam quem nulla obſcuret Avorum.
Nec pigeat Sophiæ ambroſios ſtillantia ſuccos
Voluere ſcripta, & doctis mentem adpellere cartis:
Sint à conſiliis: apté & ſine fraude loquentur
Omnia, quæ cupido fraus aulica dicere muſſet.

Nam plerique omnes de labris dulce locuti
Noxia corde agitant, *& purâ fronte politi:*
* *Astutam vapido servant sub pectore vulpem.*

Ipse ego Daphnæâ, cingam Tibi tempora fronde,
Phœbus ait, famæque omnes potieris honores,
Belliqne & pacis præcellens artibus Heros.
Bellatorem animum, felix qui temperat almæ
Ingenio pacis, præfert & Pallada Marti.
Quod facies; placido Tu complectêre favore
Quos feret insignes ætas Tua utrâque Minervâ,
Armis & Studiis; ætas verè aurea Musis.
Nanque legent pictos flores, violasque, rosasque,
Iasminum, Narcissum, Hyacinthum & regia Musæ
Lilia, serta Tibi, è pindi florentibus hortis.
O magnum salve Franci Iovis incrementum,
Nobis si multus faveas, si sedulus aras
Ornabis nostras, dulcesque tueberis artes,
Haud operæ pretium deerit, non gloria curæ.
Hic ubi dat gemitus horrentibus obsita canis,
Alti propter aquam Rhodani, prærupta VIENNA.
(Nunc fessa, at Populis regnans, & PULCRA Vienna.
Dum fortuna tulit, sævique injuria fati;)

* *Pers.*

Artifici curâ Pario de marmore Templum
In celsæ vigiles ponemus vertice cautis:
Hinc latè Tibi per Populos diffusa potestas,
Quáque ruit Rhodanus, torrensque Druentia cursu
Pervolat, & gelidi quâ pulsant sydera mõtes.
In medio mihi solus eris: Circùm ordine Magno
GUIGONES, pollens Heroüm sanguis, & ipsi
Non illaudati Heroës. HUMBERTUS in alto
Stabit ovans curru Senior, cui regia frontis
Gloria deducta est primæva ab origine Gentis.
Huic Atavos inter, repetito stemmate, nonus
TURRIUS ardenti laudes BERNARDUS in ostro,
Immensasque ostentat opes, & regna parentum,
Ac regere imperio populos jus jactat avitum.
Nec longè GUIGO vivo spirabit in ære,
GUIGO satus Marti, Marsque ipse, HUMBERTUS & alter,
Consiliis forsan melior, nam frigida bello
Corda, sed illecebris decepta ignobilis otI:
Acri vectus equo fugientes GUIGO catervas
Fulmineo ruet ense: Duces & signa Triumpho
Servabit. Trabeâ insignis nova jura frementes
Per populos dabit HUMBERTUS, nova regna. Sequetur

Turba Ducum, longo, proles pulcherrima Regum,
Ordine, Delphini: Describam marmore cultas
Belli ipsis pacisque artes, & facta; sed altis
In foribus tua, & ingeniis data præmia magnis.
Currusque insculpam & gladios, clypeosque micantes;
Et fractos arcus, pharetrasque, habilesque bipennes,
Et tibi Bellipotens, intincta cruore trophæa,
Delphinosque citos, & cælo Lilia missa.
Talibus, ô Princeps, benefacta rependere factis
Musa potest, & sola potest felicibus ausis.
Sęva nec incumbens unquam deleverit ætas;
Ac priùs immisso delebit sydera letho.
Aurea quæ mittent Eoi dona Tyranni,
Aut distincta ebore, & sparsis laquearia gemmis
Ausit quis tali sanus componere dono?
Namque aurum, & gemmas, & celsas turribus arces
Aut ætas abolebit ovans, aut alter habebit
Olim erepta Tibi; partoque fruetur honore.
Lex jubet id fati, nec fatum eluseris arte.
Dona Heliconiadum corrumpet nulla vetustas,
Nulla Tibi eripiet; nomen lucebit in illâ
Sede Tuum, velut in propriis vaga sydera cœlis;

Nullaque Lethæâ vis unquam merserit undâ.
Intonat ad lævam Rex Cœli, Auræque vagantes
Cum Zephiris rident: Flora adblanditur odorâ
Adspirans animâ; respondét murmure fontes.
O facilem, Princeps, nostris da versibus aurem.
Incertas Dravi ad ripas Tua Fata canenti
O ades, & pavidæ commota per æquora cymbæ.
Ille ego, magnanimos vitæ qui primus ad auras,
Eduxi Heroas cæco de gurgite lethi,
Qui Terræ ingenium Allobrogis, curasque parentis
Naturæ explicui & lusus, non æqua tulisse,
Pro meritis, memini infelix. Delphinia Tellus.
Ingratam quæ te jam dudúm obliuia mersant?
Laudavi summosque Duces, Mavortia corda;
Præstantesque Viros studijs, tua pignora, Phæbe.
Historicus sedenim magnis nec spiritus ausis
Defuit: Aspirans accendit numinis æstu
Venam Erato, & cartis spondet per sæcula famam.
Nec me fallit amor; debetur Civica: Laudes



HISTOIRE DE DAUPHINÉ, ABREGÉE POUR MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

LIVRE PREMIER.

I.



E Dauphiné eſt la plus noble partie de la Province Viennoiſe, ſi celebre dans l'Empire Romain. Auſſi il n'eſt pas appellé ſimplement Dauphiné ; mais

Dauphiné de Viennois. Il enferme dans ses limites les vrais Allobroges, les Cavares, une partie des Vocon-ces, & quelques Peuples des Alpes Maritimes & Cottiennes. Le Rhone le separe du Lyonnois, du Forets, & du Vivarais vers le Couchant: Il est contigu à l'Estat de Savoye vers le Levant & le North; & à la Proven-ce, au Comté de Venisse, & à la Principauté d'Orenge vers le Midy. Sa figure a plus de raport avec le triã-gle qu'avec nulle autre figure: & mê-me cette partie, qui en est audeça de l'Isere vers le Septentrion, l'a encore par la rencontre des eaux de cette Riviere avec celles du Rhone. Po-libe luy donne le nom *d'Isle*, & la compare au Delta d'Egipte. Ses principales Villes sont Vienne, Gre-noble, Valence, Die, Romans, Mon-telimar, Crest, Ambrun, Gap, & Briançon. Peu de païs ont des Colli-nes, & des Vallons si fertiles, & si agreables, ny plus de Rivieres, de Ruisseaux, de Lacs, d'Estangs, & de Fontaines. C'est sa richesse, & sa

beauté. Il y a mêmes des Eaux, & des Fontaines ſalutaires, & d'autres qui ont de rares proprietez. Entre les ſalutaires celles de la Motte, du Moneſtier, de Die, d'Aurel, du Pont de Barret, de Saillans, d'Argenſon, de Saint Chef, de Saint Antoine de Viennois, de Cremieu & de Saunay ſont eſtimées. D'autres auprés de Vienne ont eſté negligées, & à peine ſont-elles connuës. Le lac de Paladru a ſes vents particuliers qui l'agitent en certains temps. Sa profondeur eſt extraordinaire, comme l'eſt ſa fertilité. Il produit la Dorade, & l'écume de ſes eaux s'eſtant épeſſie, eſt une ſemence de toutes ſortes de poiſſons dans les eſtangs & dans les rivieres où elle eſt jettée. Celuy de Pelhotiers, auprés de la montagne de Saüze, à deux lieües de Gap, a plus de profondeur : On ne luy a pas encore trouvé de fond. Il eſt couvert d'herbes & de gazons, & d'une eſpece de mouſſe dont les filets ſont ſi bien entrelaſſez, que le beſtail des environs y paiſt avec ſeureté. Sur

les sommets des montagnes de Laval couvertes d'une nége eternelle, sont des lacs dont les eaux ne glacent jamais. On n'a pas de meilleurs poissons ailleurs : & une espece d'Oiseaux s'y nourrit qu'on croit diferer des autres qui nous sont connus. Mais un petit lac, entre Aspres & Veines, ne produit que des Sangsues. Un de ceux de la Matesine, à deux lieües de la Mure, verse ses eaux dans une montagne qui les vomit de l'autre costé. Et il ne faut pas moins de trois cent toises de corde pour en toucher le fond. Les lacs de Drome ayant esté formez par la chûte d'un rocher, ont noyé la Ville de Luc, de laquelle Tacite fait mention. Il est permis à chacun en Dauphiné de faire de nouveaux Estangs, pourveu qu'on en éleve la chaussée dans son fonds & que l'on paye aux proprietaires des fonds voisins, qui en sont inondez, le dommage qu'ils en souffrent. Ceux de Châtonnay dans le Viennois, de Breysins au dessous de Virieu, de Clandon dans la Parroisse

du Gua, de la Roche, & de Chabons ſont tres-abondans en tout genre de poiſſons & principalement en Brochets, en Truittes, & en Carpes. Mais cette Province en a une eſpece qui luy eſt ſi propre, que Dalechamp & Nicot, qui ont remarqué qu'il eſt ſemblable au Goujon, ont auſſi obſervé qu'on n'en voit pas ailleurs. Apron en eſt le nom. S'il faut ajouter foy au compte que fait Stephanus touchant la fondation de la Ville de Vienne, ſon territoire n'eſtoit alors qu'un grand marais, comme l'on croit que l'a eſté la plaine de la Crau, & comme l'eſtoit il y a quelques années, une partie du territoire d'Arles. Venons aux Fontaines remarquables par leurs qualitez. Le territoire de Rives, à une lieüe de Moirenc, en a une; & celuy de Gap une autre, qui croiſſent & decroiſſent cõme les jours: Elles ſe conforment aux deux Solſtices: Elles ont plus d'eau, quand les jours ſont les plus longs, & moins lors qu'ils ſont les plus courts. Mais à Beaufort, non loing de la Ville

de Crest, un ruisseau, qui nait d'une caverne naturelle, tarit durant quelques jours, environ le mois de Juin, & jusques à ce que certaines vapeurs converties en vents, luy rendent ses eaux. La Baume noire n'en est pas éloignée (on appelle ainsi une caverne de la terre de Beauregard dans le Bailliage de Saint Marcellin) exhale une vapeur humide qui est d'autant plus sensible qu'on y entre plus avant. De cette vapeur se forment toutes les eaux du païs de Royans, au jugement de ses Peuples. Celles de la Fontaine de Givret auprés de Vienne, sortent souvent de leur source fumantes, & couvertes d'une épesse vapeur. Elles s'épessissent & forment le Tuf; & Boot en parle dans son Traitté des Pierreries. Dans le Diois sont deux Fontaines qui naissent en même lieu: l'une est douce & l'autre salée. Des Fontaines salées de Sausse dans le Vicomté de Talar, & de celles d'Aspres & d'Aspremont, qui en sont peu èloignées, on tiroit du sel. Le territoire de Merindol en a de mê-

me qualité. Celle-cy eſt plus merveilleuſe; elle eſt ſur un des bords de la Riviere de Soloeyſe dãs le territoire du Moneſtier d'Ambel, auprés de Corp. Ses eaux s'élancent avec tant d'impetuoſité, de temps en temps, vers le Ciel, qu'il s'en fait un jet d'une hauteur admirable. Elles tombent au delà d'un chemin, qui eſt auprés, & l'on paſſe deſſous ſans en eſtre moüillé. On en voyoit une auprés de Grenoble, qui boüillonnoit ſouvent à grands flots, & pouſſoit dehors en même temps quantité de ſablon. On n'en avoit pas trouvé le fond : mais elle ne paroît plus. Une autre dans les preries de Septeme, auprés de Viẽne, qui produiſoit divers poiſſons & mêmes des Lamproyes, & que l'on diſoit auſſi n'avoir point de fond, ne paroit non plus. Mais celle de la Parroiſſe de l'Eſpine dans le Gapençois, eſt miraculeuſe. Durant les longues ſechereſſes & les ardentes chaleurs, les peuples y viennent en proceſſion. Une fille, mais vierge, y entre n'ayant ſur elle que

ſa chemiſe. Cependant que les autres continuent leurs prieres, elle nettoye le lit de cette Fontaine avec quelque ſorte de reſpect. Elle n'a pas ſi tôt achevé que le Ciel, à ce que l'on dit, repend abondamment ſur la terre la pluye qu'elle luy demandoit. Les eaux d'un ruiſſeau de Vaubonnois, dans le territoire du Chalp, dorent les cailloux ſur leſquels elles coulent, & les poiſſons qu'elles nourriſſent: Et dans celuy de Guilleſtre des ruiſſeaux, dont les eaux ſont rougeâtres, font la même impreſſion ſur les cailloux & ſur les poiſſons. D'autres ſont des preſages & mêmes des cauſes des maux avenir. Elles ont auprés de Vienne le nom de Jullin & de Jallin, & plus loing celuy d'Eydoches, & de Barberon. Elles viennent par des voyes imperceptibles; les lieux les plus élevez n'en ſont pas exents. En des endroits il s'en forme des marets, qui ſe corrompans, infectent l'air: En d'autres il s'en fait des Rivieres & des ruiſſeaux: & en d'autres elles n'abordent que la

ſurface de la terre, à qui elles ſont ainſi une eſpece d'hydropiſie. Elles gâtent les bleds, & offenſent les fruits: Elles cauſent diverſes maladies, & mêmes de contagieuſes. Mais ſi le mal qu'elles font eſt grand, du moins c'eſt rarement, & ſeulement quand Dieu veut qu'elles exercent ſa vengeance.

II.

Ces choſes ne ſont pas ſans merveilles. Neanmoins le Dauphiné en a qu'il appelle particulierement ſes merveilles. Comme elles en ſont dans la nature, elles en ſont encore dans l'art, par les beaux vers de Denis de Salvaing de Boiſſieu, premier Preſident de la Chambre des Comptes de Grenoble. LA TOUR SANS VENIN en eſt la premiere. Une Chapelle dediée à la Sainte Vierge luy eſt voiſine. Nul inſecte ni animal venimeux ni peut naître ni vivre; s'il y en eſt apporté d'ailleurs, on dit qu'il meurt d'abord. Les autres ſont,

le MONT INACCESSIBLE. Il est à deux lieuës de la Ville de Die. Son circuit est d'environ deux mille pas, & sa hauteur d'une lieuë & demie. Antoine de Ville y monta le premier l'an 1594. pour contenter la curiosité du Roy Charles VIII. qui passoit en Italie. Il y trouva dans une plaine un peu penchante, couverte d'une agreable prairie, & arrousée d'une fontaine tres-claire, une troupe de Chamois. N'ayant pas de chemin pour en décendre, où en avoient-ils eu pour y monter? La FONTAINE ARDENTE (on la nomme communément la Fontaine qui brûle) est entre la Tour sans venin & le Mont inaccessible. Elle est au bas d'une Montagne presque toûjours couverte de neige, & elle regarde le Midy. Un ruisseau descend d'en haut dans un espace d'environ quatre pieds en tout sens, d'où sortent des flammes qui font boüillonner ses eaux en passant au travers. Tantost elles sont blanches, claires, transparentes; tantost rouges, tantost bleuës; & sou-

vent toutes ces couleurs y paroiſſent dans une admirable confuſion. Toute l'impreſſion que l'eau en reçoit, eſt qu'elle devient graſſe & trouble, & qu'elle en conçoit une odeur de bitume & de ſouffre. Les CUVES DE SASSENAGE, & les PIERRES PRECIEUSES, que ſa Montagne produit, ſont la quatriéme & la cinquiéme de ces merveilles. On voit dans une caverne deux creux ronds & mediocrement profonds. Il n'y paroît de l'eau que le jour des Rois. Elle penetre le rocher imperceptiblement, & ſon abondance eſt, à ce que l'on dit, un preſage de celle des fruits. Ces cuves ſont dans le ſein de la même montagne, à la cime de laquelle ſe forment de petites pierres d'une polliſſure extrême. Leur couleur n'eſt pas la même en toutes. Il y en a de blanches, & d'autres ſont d'un gris obſcur. Le peuple voiſin leur a donné le nom de pierres precieuſes. Elles participent de la nature des pierres Ophtalmiques. Si quelque choſe incommode les yeux, on n'a qu'à en faire

glisser une sous la paupiere : Elle roule d'abord autour de l'œil ; & poussant devant elle ce qui l'incommode, elle le fait tomber. La Manne de Briançon, & la Grotte de Nostre-Dame de la Balme, dans le Viennois, sont la sixiéme & la septiéme Merveille. Les Montagnes du Briançonnois & de la Vallée de Queyras, produisent une sorte de Pin, qui y a le nom de Melse & de Melese. Ses feüilles sont chargées, tous les matins des jours du mois d'Aoust, de cette gomme si necessaire à la Medecine. On l'y cueïlle avant le jour, car le Soleil la fait fondre. D'icy on la distribuë par toute l'Europe ; & elle ne cede qu'à celle d'Orient & de Calabre. Balme & Baume dans l'ancienne langue Celtique signifie une caverne. On entre dans celle-cy, qui est une des merveilles de ce païs, par une ouverture haute de plus de cinquante toises, large d'environ soixante, & longue de plus de trois cens pas. Elle s'étressit insensiblement, & laisse neanmoins une

entrée libre dans le ſein du rocher pour plus de dix hommes de front. La premiere choſe qui s'y preſente eſt une Fontaine dont les eaux tombent d'enhaut dans pluſieurs baſſins, que la nature leur a preparez. Non gueres loin, une voute d'une parfaite rondeur ſemble eſtre ſoûtenuë par une colomne tres-polie, qui eſt dreſſée au milieu d'un grand & profond baſſin. Le long de cette colomne coule une eau fort claire, qui ſe congelant dans ce baſſin, forme de petites pierres de toutes ſortes de figures. Il y en a qui eſtant mèlées à de la dragée, trompent ſi bien les yeux, qu'ils ne la ſçauroient diſcerner. A mille pas d'icy eſt un grand Lac, & François I. y ayant fait porter un bâteau, on y en voit les planches. Au deſſus de Vizille, & à coſté de la Frey, eſt une caverne dans laquelle eſt auſſi un Lac. Dans quelques-unes de ſes concavitez (car elle en a de differentes) diſtile une eau qui ſe congele en tombant, & forme de même de petites pierres tres-dures, tres-blan-

ches, & de toutes figures. Sassenage a d'autres grottes celebres dans ses montagnes. L'une est d'une grandeur & d'une profondeur étonnante : Et dans une autre est une table de pierre, que l'on appelle communément la TABLE DE MELUSINE. La Montagne de Sahuse, auprés de laquelle est le lac de Pelhotiers, a une ouverture étroite qui dure plus de demy-lieuë. Au bout est une grotte spacieuse. D'abord qu'on y est entré, on y est battu d'un vent impetueux, moüillé d'une pluye fort menuë, & étourdy d'un bruit capable de faire peur aux plus intrepides. Et ce qui est digne de merveille, ce vent ne passe point au dehors, quoy qu'il en ait la liberté. Sur le grand chemin de Luc à Beaumont, est un trou fort profond; ceux qui y prestent l'oreille y entendent un bruit épouvantable, dont la vraye cause est ignorée. Auprés d'Aspres est la caverne que les habitans du païs appellent la BAUME NOIRE. Estienne Barlet dit qu'aprés que l'on y est entré par un long &

difficile chemin, on y voit un Roy couronné, assis dans un trône d'or, & des tresors infinis à ses pieds. Rochecourbe, dans le Diois a la figure d'un vaisseau, & n'est accessible que de deux costez. Elle enferme une spacieuse campagne, & on y bâtiroit facilement une ville qui seroit imprenable. On y voit une caverne fort profonde dans le sein d'un rocher ; son nom est la Baume Nibaud. Elle est la retraite chaque nuit d'un nombre infini d'oyseaux, & de plus de deux mille brebis. C'est ce qui y produit du salpestre excellent. La Montagne du Devez, dans le territoire de Nions, est celebre par une grotte qui a servi autrefois d'azile au crime de la fausse monnoye, & par la production du VENT PONTHIAS. Mais la Montagne du Bresier, entre Serres & l'Aragne, auprés du Bourg de S. Genis, ne l'est pas moins par ses incendies. Elle vomit des flammes de temps en temps par une ouverture de cinq pieds de diametre, & les pousse dans l'air avec beaucoup de violence.

Ainsi le Dauphiné a son Montgibel, mais qui n'est pas mal-faisant. Le vent Ponthias est propre au territoire de Nions; il est froid & violent, & a ses periodes reglés. Il ne souffle pas comme les autres vents à plusieurs reprises; mais continuellement jusques à ce que sa vapeur est entierement dissipée. Il purifie l'air, & rend la terre feconde : De sorte que les peuples en attribuënt l'origine à un miracle. Le vent de la Vezine, qui naist seulement une lieuë au dessus du Ponthias ; entre le Bourg de Pyles & l'endroit où finit la Montagne de Jarrigié, est contraire au vent Ponthias presque en toutes ses proprietez. Il ne suit pas le cours de la riviere d'Aigues, comme fait le Ponthias; il s'y oppose & luy cause des débordemens. Ces vents sont de ceux que les Grecs nomment Topiques. Mais les Baronies de Montauban & de Meüillon en sont principalement fecondes à Châteauneuf de Bourdettes, à Benjuny, à Saint May, à Bouvieres, & à Venterol. Le So-

lore n'eſt connu que ſur le bord de la Riviere de Drome, dont il ſuit le cours, naiſſant d'une montagne voiſine de Die : Il eſt froid en tout temps, & neanmoins il eſt un preſage aſſeuré de pluye. Vienne a de même une eſpece de vent qui luy eſt propre. Il eſt ſeulement ſenſible en Eſté : Accompagnant les eaux de la Jere juſqu'au Rhône, il ne paſſe point au delà. Ajoûteray-je à ces merveilles celles-cy que nous apprend Gervais de Tiliſberi. Il écrit que de ſon temps une Tour du Château de Livron ne ſouffroit ni garniſon ni ſentinelle la nuit; que le lendemain ceux qu'on y avoit laiſſez ſe trouvoient au bas de l'éminence qu'elle occupoit, où ils eſtoient portez ſans s'en apercevoir. Des femmes d'excellente beauté paroiſſoient de loin aux feneſtres du Château de Voiron : De prés on n'y voyoit rien. Les vents les plus impetueux n'entroient point dans le Refectoir du Prioré de S. Michel dans le Graiſivodan ; ils n'y éteignoient pas même une lampe allumée, ſi elle

estoit mise sur ses fenestres ouvertes. Enfin dans l'Ambrunois un rocher s'ébranloit n'estant poussé que du bout du doigt, & restoit immobile, s'il l'estoit avec force.

III

Ces choses sont des jeux de la nature. Mais elle n'a pas esté moins favorable à ce païs dans les utiles & les necessaires, que dãs les agreables. Il est abondant en toutes sortes de grains, & les vins du territoire de Vienne estoient une des delices de la Ville de Rome. On l'apprend de Pline, de Martial, & de Plutarque. Martial leur donne simplement le nom de *Picata*, c'est à dire d'empoissez. Aujourd'huy ils ont celuy de vins de violette, comme chez les Grecs il y en avoit que l'on appelloit vins de rose. Il n'est pas moins riche en arbres de toute espece. Le nombre de ses noyers, de ses châtaigniers, de ses pommiers, de ses poiriers, & même de ses oliviers & de ses meu-

riers y est infini. Les Meleses, qui sont les Larices des Latins, y couvrent les montagnes du Briançonnois & y produisent la Manne, l'Agaric, & une Resine si exceceliente qu'on la fait passer pour Terebinthe & pour benjoin. La Sabine, qui est un arbre d'une odeur agreable, y croit aussi en divers endroits des Alpes. Ces montagnes sont merveilleuses en la production des Plantes & des Simples. Celles de Boscodon, de Sahuse, de Courberoche, & de Lens en produisent d'admirables. Les Tulippes & le Ranuncule y sont frequents. On a remarqué en celle de Lens, voisine de Grenoble, deux especes de Ranuncule, qu'on ne voit pas ailleurs. Le Pastel, cette herbe si necessaire à la teinture des draps, est le Glastum des Latins: Ayant esté premierement semé dans le territoire d'Alissan, il a esté depuis porté aux autres, & est commun dans le bas Dauphiné. La plus-part de ces montagnes sont le lieu natal de divers animaux, qui semblent leur estre propre. On y

trouve des Boucteins, qui sont les Ibices des Latins, des Chamois, des Loirs, des Ours, des Lievres blancs & des Perdrix blanches, des Phaisans, des Gelinottes, des Espreviers, des Autours, & des Aigles. Mais la plaine a part à cette abondance : Elle est couverte dans la Valloire, & dans le Valentinois, de brebis dont la laine est si excellente pour les draps, qu'il s'est fait un long commerce, jusques dans l'Armenie & dans la Perse, de ceux qui se fabriquent dans la Ville de Romans. Une supercherie l'a presque aneanty. Les vers à soye y reüssissent heureusement. Le chanvre & le lin y sont communs : & le commerce en ayant esté estably dans Vienne par les Romains, sous la direction du Procureur du linifice des Gaules, s'y est conservé.

IV.

Les metaux & les mineraux sont encore une des productions naturelles de ce pays. On trouve dans les

montagnes d'Ambrun & de Die des Marcaſſites d'or & d'argent: & on voit les puits des anciennes mines d'or que les Romains avoient découvertes, auprés de Vienne, dans un territoire qui de là eſt apellé Orfoille. Le nom de la montagne d'Orel a la même origine. On a veu des filõs d'Or en quelques rochers du Briançonnois, & il en paroit ailleurs en des endroits inacceſſibles. Le Rhone a des grains & des pailles d'Or dans ſon ſablon, & on a l'art de l'en ſeparer. Une mine d'argent auprés de Rame, eſtoit la principale richeſſe des Dauphins de la premiere race, l'Empereur Frideric I. leur en ayant fait don: Et celle de Beaujeu à demy-lieüe de Ventavon, & non loing de de la Durance, a eſté en reputation. Il y en a de plomb dans les montagnes de la Grave, auprés d'Oulx, & dans le territoire de Beaurieres; d'erain dans la Grave; de fer, auprés de Ments, dans le Trieves; de Couperoſe, dans la Parroiſſe de Larnage, & dans celle de Dieu-le-fit; & de

Vernis, dans le Trabuech auprés de la Croix-haute, & dans le territoire de Navoz auprés de Vienne. La montagne d'Orel produit des diamans en de petites pierres couvertes d'une croûte de couleur obscure : Il y en a de fort nets, durs & solides. Pline met la Glossopetre au rang des pierres pretieuses : Elle ressemble une langue humaine. Une Montagne uoisine de Saint Antoine de Viennois en produit,qui ressemblent celles des serpens. Elles sont formées d'une terre blanche, & tendre comme de la croye. Neanmoins elles sont d'une couleur obscure & fort dures, & au reste dentelées en leurs bords d'une maniere admirable. L'Isle de Malte en produit, & on y en attribuë l'origine à un miracle de S. Paul. Ces pierres qui se forment sur la Montagne de Boscodon, sont d'une matiere metallique. Leur couleur est obscure; mais estant cassées, elles ont des étincelles & des feuïlles qui éclattent comme l'or. Leur figure est cubique, d'où elles ont le nom de dez d'Am-

brun ; & en effet elles ne ſurpaſſent pas la commune groſſeur des dez. Leurs moindres pieces n'ont pas d'autres figures, elles repreſentent toutes un dé. Enfin les Montagnes de la Grave, de Die, & d'Ambrun, produiſent du criſtal fort tranſparant & fort ſolide. Du coſté qui touche la terre, d'où il naiſt, il ne differe pas des pierres communes. Il devient blanc à meſure qu'il s'en éloigne, & puis tranſparant. Sa ſurface n'eſt pas unie ; elle eſt heriſſée de pluſieurs pointes, & toutes d'une même figure: Elles ont chacune ſix angles ; mais ils ne ſont pas égaux, la nature n'étant pas auſſi exacte à obſerver la proportion, qu'elle l'eſt à garder ce nombre. Enfin ce païs ne luy eſt pas mediocrement obligé, puis que dans ſi peu d'étenduë, il a des avantages qui pourroient faire la gloire de pluſieurs, s'ils eſtoient diſperſez. On ne ſçauroit à cét égard luy en preferer d'autres ; & on ne le peut non plus à l'égard de l'eſprit, des inclinations, & pour tout dire, du caractere naturel

de ses peuples. Ils sont nez à tout ce à quoy ils veulent l'estre, ils n'ont qu'à se déterminer. Ils sont spirituels & judicieux : Il n'y a rien d'emporté dans leur maniere d'agir : En eux le flegme rend la bile sage : Mais il est vray que la prudence de plusieurs y degenere en fourberie. Ils croyent qu'un homme sage peut aller à une bonne fin, mêmes par une mauvaise voye : Et un petit nombre de fourbes, qui se sont rendu terribles aux gens de bien, par le succez de leur mauvaise foy, rend suspecte la sincerité des vertueux. S'ils s'appliquent au trafic, ils y reüssissent admirablement. Les meilleures Villes du Royaume n'ont ni de plus riches ni de plus celebres Marchands, que ceux que les Montagnes de la Grave & des Parroisses voisines leur ont envoyez : Si c'est aux lettres, ils ont sujet de s'étonner eux-mémes des progrez qu'ils y font presque sans étude, & comme en se joüant. Mais leur inclination les porte plûtost aux armes qu'au trafic & aux lettres. Aussi

les Ministres d'Estát, & les Generaux d'Armée ont toûjours avoüé que nulle Province de l'Estat, à proportion de sa grandeur, n'a jamais tant donné de Soldats ni d'Officiers aux Armées que celle-cy. En cette derniere Guerre contre les Estats Generaux des Provinces unies, il en est sorti plus de vingt-cinq mille hommes; il n'y a pas là de l'hyperbole. C'est une honte même dans les villages les plus écartez, de n'avoir pas vû la guerre, & une injure à qui cela peut estre reproché; mais ce l'est principalement dans le corps de la Noblesse. Cét Esprit y vit dés le temps des Allobroges, qui ne vivoient que par luy. Nous verrons dans mille évenemens illustres de combien de grandes choses cette genereuse amour de la guerre & de la gloire, a donné le conseil & facilité l'execution à ces peuples, qui auroit esté impossible à tous autres. Mais considerons auparavant leur Politique, & celle des Dominateurs qu'a eu ce païs aprés la ruïne des Allobroges,

La Politique eſt aux Eſtats pour leur force & pour leur durée, ce qu'eſt le temperament aux corps naturels pour la leur.

Fin du premier Livre.



LIVRE SECOND,

CONTENANT

LA POLITIQUE

Des Allobroges,
Des Romains,
Des Bourguignons,
Des Rois de France de la premiere & ſeconde Race.
Des Rois de Bourgogne ou de Vienne, ſucceſſeurs de Boſon,
Des Empereurs d'Allemagne,
Des Dauphins des trois premieres Races,
Et des Dauphins de l'Auguſte Maiſon de France,

Dans le Dauphiné.

Assiduus humani generis discursus est. Quotidiè aliquid in tam magno Orbe mutatur. Nova Vrbium fundamenta jaciuntur. Nova Gentium nomina, extinctis nominibus prioribus, aut in accessionem validioris conversis, oriuntur. Omnes autem illæ populorum transportationes quid aliud quàm publica exilia sunt? Senec. de Consolat. ad Helu. cap. 6.



HISTOIRE DE DAUPHINÉ ABREGÉE.

LIVRE SECOND.

I.



LES Allobroges sont les premiers Peuples de ce pays ; & ce nom comprenoit les Cavares & les Voconces. Des Historiens donnent le titre à Chilperic pere de Clotilde, & à Bertolde de Zeringhen ; à celuy-là de Roy ; & à celuy-cy de

Duc des Allobroges, comme l'est aussi Eudes Duc de Bourgogne. Ciceron nomme Allobroges tous les peuples de la Province Romaine dans les Gaules. Ils ne different pas des Gessates si redoutables aux Romains. L'origine de ces deux mots n'est pas certaine. Quelques-uns croient que celuy d'Allobroge est un de ceux que l'on appelle Hybrides, & qu'il faut dire Ariobrige, & non Allobroge. Areios, dans la Langue Grecque signifie Martial & Belliqueux; & Brig, dans la Celtique, Peuple & Nation. Ce nom couvenoit à une Nation courageuse & guerriere. Le sentiment de quelques autres est qu'Allobroges signifie roux. Ils croient que Juvenal y fait allusion, quand il donne le nom de Ciceron Allobroge au Rhetoricien Rufus. Les Geses estoient leurs dards; c'est l'origine de celuy de Gessates. Si ce n'est que ce mot signifie brave & vaillant, comme le remarque Servius; ou Gents qui ne faisants d'autre profession que celle des Armes, ser-

voient indifferemment pour la recompense & pour la solde, qui conque les employoit : C'est l'opinion de quelques autres. Ils estoient une partie des vrais Celtes que le Rhone & les Alpes enfermoient. Aussi avoient-ils le même gouvernement, & la même langue que les autres Celtes. Leur gouvernement estoit Monarchique, leurs Roix perpetuels & hereditaires. Aux affaires de haute importance les Estats s'assembloient, & leur deliberation les regloit. Leurs Armes estoient l'Epée longue & large, les Geses & les Materes. Les Geses estoient des dards longs d'une coudée, carrez à moitié, & ronds vers la pointe ; & les Materes, des javelines propres à lancer, comme le sont les Zagayes des Arabes, en la langue desquels *Matare* signifie lancer. Ils estoient vestus de justaucorps assez longs, & de hautdechausses assez courts, commodement pour la guerre. Les Latins appellent ceux-là *Saga*, & ceux-cy *Bracca* : Le peuple de la campagne

en a conservé l'usage & le nom. Ils avoient encore de longues casaques dessus : Elles descendoient jusques aux pieds, & ils les nommoient *Caraques* : Et de là vient le surnom de Caracalla donné à l'Empereur Antonin, fils de Severe. Leur langue n'est pas si absolument morte qu'il n'y en ait encore bien des mots vivants; mais plus en celle des villageois & du bas peuple, qui est un idiome particulier, que dans celle des honnestes-gens. Les Grecs de Marseille leur en donnerent plusieurs de la leur, qui sont venus jusques à nous. Les noms des Montagnes, des Fleuves, des Rivieres, & des Villes sont la pluspart Celtiques : Ceux de bien d'autres choses sont Grecs. Il ne faut qu'une mediocre erudition pour n'en pas douter. Ils avoient de l'esprit, & aimoient l'Eloquence, & la Poësie. Leur Hercule Ogmion leur estoit l'idée d'une forte & mâle Eloquence, & le Rheteur Rufus qui étoit Gaulois, & ce semble Allobroge, avoit coûtume de nommer Cice-

ron Allobroge, pour dire qu'il estoit tres-éloquent. Les Bardes estoient leurs Poëtes : & les peuples qui habitent audelà du Rhone, appellent encore aujourd'huy Bardoux ceux qui habitent audeçà, sur son rivage Oriental. N'est-ce pas une preuve de l'estime qu'on y faisoit des Bardes & de leur Poësie? Ils servoient aussi à la Religion de même que les Druydes, les Eubages, & les Semnothées. La creance de l'immortalité de l'ame estoit le principal fondement de la Religion des Allobroges. Ils en estoient persuadez. Leurs Dieux étoient Taramis, Theutate, Hesus, Belenus, Ouvane, & Ogmion. Taramis est Jupiter tonnant; Theutate, Mars; Hesus, Mercure; Belenus, le Soleil; Ouvane, Minerve; & Ogmion, Hercule, qu'ils representoient âgé, vestu d'une peau de Lyon, & environné d'une grande multitude d'hommes atachez par des chainons d'or qui sortoient de sa bouche. Les Prestres de Belenus estoient tirez du corps des Druydes, & avoient le ti-

tre de Pateres. Ils erigerent allans à la conqueste d'Italie, sous le premier Brennus, un Temple à Mars dans la ville de Vienne. Mais les Druydes sacrifioient des hommes à Taramis, & à Hesus. Ce qui les excuse, c'est qu'ils ne leur immoloient que des méchants dont les crimes meritoient la mort. Ainsi ce n'estoit pas tant sacrifice, que châtiment & exemple. Les Druydes n'avoieut rien de plus sacré que le Chesne, & le Guy qu'il produit. Ils attribuoient au Guy de merveilleuses vertus, & encore à la Chamepeuce, à la Pulsatille, & à l'œuf des Serpents. Cét œuf a esté une chose inconnuë à toutes les autres Nations. On avoit pour luy d'étranges superstitions. L'Empereur Claude les condamna, par un Edit exprez; & un Gentilhomme de ce païs ayant desobey, il luy en coûta la vie. Le sejour des Villes estoit moins agreable aux Allobroges, que celuy de la campagne. Ils en avoient neanmoins de considerables; & celles, dont les premiers noms ne sont

ny Grecs ny Latins, sont leur ouvrage. Telles sont Geneve, Vienne, Die, Cularo, qui est presentement Grenoble, Ambrun, Gap, Briançon, & quelques autres. Nous n'avons pas de connoissances plus particulieres de leurs mœurs, de leurs arts, & de leur Gouvernement. Il prit fin, avec leur liberté, cent dix-neuf ans avant la naissance de Jesus-Christ, & aprés une durée glorieuse, depuis le regne de Tarquin l'ancien, de prés de cinq cens ans.

I I.

Les Romains les ayant ruïnez, introduisirent de nouvelles mœurs, & une nouvelle politique dans leur païs, pour s'en asseurer la conqueste. Ils en firent premierement un membre de la Province Romaine, qu'ils detacherent du reste des Gaules, pour la joindre à l'Italie. Aussi Cesar ne parle pas d'elle dans la description qu'il fait des Gaules, & par cette raison Lyon est nommé dans la Ta-

ble de Peutinger, & dans l'Itineraire d'Antonin *Caput Galliarum*; c'est à dire le commencement des Gaules. Cette nouvelle Province changea de nom sous Auguste, qui luy donna celuy de Narbonnoise, avec Narbonne pour sa Ville Capitale. Mais l'Empereur Adrien la rendit aux Gaules, les ayant divisées en seize Provinces, dont la Viennoise fut la quatriéme. L'Empereur Constantin en fit dix-sept, & dans ce departement, la Province Viennoise est la premiere. Elles furent depuis reduites à douze: Et dans l'ordre, auquel Ammien Marcellin, qui vivoit sous Valentinien, les nomme, la Viennoise est la derniere. Presqu'en même temps elle devint le chef de sept autres qui eurent toutes le nom de Viennoises. Les principales avoient Narbonne, Aix, Ambrun, Bourges & Bourdeaux pour leurs Metropoles: Les autres Villes estoient en grand nombre. Il n'en reste au Dauphiné que Vienne, Grenoble, Die & Valence; des huit citez des

Alpes Maritines, qu'Ambrun; & des Alpes Cottiennes, que Briançon, & quelques territoires. Ce fut premierement une Province Pretorienne, qui fut faite Consulaire en faveur de Cesar. Elle continua à l'estre sous Auguste, qui la laissa au Gouvernement du Senat avec d'autres. Mais il se reserva les Alpes Maritines dont les Gouverneurs n'eurent que le titre de Presidens, & de Procureurs. L'Empereur. Posthume a celuy d'*Exconsularis Provinciæ Viennensis* dans une Inscription. Constantin ayant divisé l'Empire d'Occident en deux Gouvernemens Generaux, les donna à autant de Prefets du Pretoire. L'un fut le Prefet du Pretoire d'Italie, & l'autre de celuy des Gaules, qui avoit les Gaules, l'Espagne & la Grande Bretagne sous son département, & trois Vicaires; c'est à dire trois Lieutenans. Le premier avoit son siege dans Treves; le second dans Lyon; & le troisiéme dans Vienne. Les sept Provinces Viennoises (elles estoient aussi appellées simplement les sept

Provinces) estoient le Gouvernement de celuy-cy : Et tous les sçavans avouënt qu'elles estoient les plus nobles des Gaules. De sorte que la Dignité de Consulaire de celle de Vienne, qui estoit la premiere Viennoise, ne cedoit qu'à celle de Patrice. Elle est nommée la premiere dans cette Inscription, & en suite celle d'Exconsulaire de la Province Viennoise, qui y precede toutes les autres, dont Posthume fut revêtu, & même celle de Prefet du Pretoire des Gaules. Dans la lettre des Eglises de Vienne & de Lyon à celles d'Asie, sous l'Empereur Marc Aurele, l'Eglise de Vienne est nommée la premiere ; comme le sont les Evêques des Provinces Viennoises, dans les Lettres circulaires du Concile d'Aquilée sous Gratien, & dans celles du Pape Celestin I. qui vivoit l'an 548. Il y avoit aussi d'autres Magistrats. Le Procureur du Linifice des Gaules, comme nous l'avons remarqué, avoit son établisse-

bliſſement dans Vienne ; de même que le Prefet des bâteaux armez ſur le Rhône ; *Claſſ's fluminis Rhodani*, dit la Notice de l'Empire. Celuy des Barques de la Durance avoit le ſien à Ambrun : *Præfectus Claſſis Barcariorum*, dit elle, *Ebreduni Sabaudiæ*. Le cõmerce eſtoit grand ſur le Rhône & ſur la Saone, pour les voitures continuelles. Ceux qui en avoient l'intendance & la direction, eſtoient ſi conſiderez, que compoſans un corps par leur nombre, il a dans diverſes Inſcriptions l'Eloge de *Splendidiſſimum*, par leur dignité. Ils y ſont nommez *Nautæ Rhodanici & Ararici*. La Cohorte premiere Flavienne eſtoit en garniſon à Grenoble ſous un Prefet, & mille Sarmates ſous un autre à Saillans. Neron logea dans Vienne la Legion ſeptiéme, ſurnommée Claudienne : De ſes Medailles l'apprennent. Vienne eſtoit une Colonie; mais il y en avoit d'autres. Valence, Die, Acſte auprés de Creſt, & même Grenoble l'eſtoient. Mais Vienne eſtoit la plus ancienne, la plus ce-

lebre & la plus puissante. Neron donna à la Ville d'Ambrun le droit de Latinité ; & ayant fait bâtir Ments dans le Trieves, il luy accorda un marché public & franc. C'est de là que cette petite Ville a le nom de *Forum Neronis*. Aoste qui n'est plus qu'un village dans le bas Dauphiné, & Aoste de S. Genis furent des Colonies établies par Auguste, qui leur donna son nom. Les Colonies étoient des Images de la Ville de Rome. Celle de Vienne avoit son Senat, dont la Jurisdiction s'étendoit sur toutes les sept Provinces, & peut-estre sur toutes les Gaules, cõme l'écrit Adon. D'où elle a la qualité *d'Vrbs Senatoria* : Outre que l'entrée du Senat Romain avoit èté ouverte à ses habitans dés le temps de Cesar. Elle avoit des Magistrats Subalternes pour la justice: En des temps ils estoient quatre, en d'autres six. Ils ont le nom de *Quartûmviri*, & de *Sextûmviri* dans les Inscriptions : La Charge d'Intendant general des Ouvriers, & des Bâtimens publics y estoit illustre

L. Porcius, Chevalier Romain, la possedoit sous le titre de *Præfectus Fabrûm*, avec celles de *Triumvir Ærarij*, & de *Triumvir locorum publicorum persequendorum.* Le *Triumvir Ærarij* estoit le Tresorier general; & l'autre ce qu'estoient les Ediles dans Rome, & ce que sont les Grands-Voyers aujourd'huy. Les noms de divers Bourgs & de plusieurs Territoires sont une preuve infaillible que des Romains les ont possedez. Soit qu'Auguste en eut dépoüillé les Proprietaires, soit qu'il les eut achetez, comme il s'en donne la gloire, en faveur des Romains envoyez en ces Colonies. Elles étoient exemptes de la plûpart des tributs & des impošts, comme l'estoient les Peuples d'Italie: Et cette franchise est ce qu'on appelle le Droit Italique: Mais elles ne l'estoient pas du Cens. Il fût même étably dans Vienne par Auguste. L. Æmilius Karus a la qualité de Censiteur de la Province Viennoise dans une Inscription; & Licinius Italicus celle de Proconsul Au-

guital de la Vingtiéme des heredirez de la Province Narbonnoise, dans une autre. Neanmoins la Province Viennoise, & Vienne sa Metropole, avoient tant de dignité sous cét Empire, qu'elles luy ont donnné huit Consuls.

Valere Asiatique, sous Tibere & sous Claude.

Vestinus, sous Neron.

Poppæus Vopiscus, sous Othon.

Valere Asiatique, frere du precedent, sous Vespasien.

Grattus, sous Decius.

Felix I. sous Theodose II. & Valentinien III.

Placidus, sous Zenon.

Felix II. sous Anastase.

Mais on commença dés le regne de Constantin à avoir peu d'égard aux droits de Colonies. Les impositions devinrent personnelles, & se firent par capitation sur les sujets de l'Empire. Leur estant neanmoins resté quelque franchise, elles furent assujeties à payer chaque quin-

zième année, les ſommes qui leur eſtoient ordonnées. De là cette ſervitude fût appellée Indiction, la premiere ayant commencé l'an 312. au Conſulat de Conſtantin & de Licinius. Mais enfin, toute ſorte de franchiſe fut abolie ſous ſes ſucceſſeurs : Tous privileges furent aneantis. Les plus Grands, ni même le Senat de Rome, ne furent pas à couvert de cette commune miſere. Si eſt-ce qu'il y a apparence que Vienne ayant eſté la capitale de l'Empire d'Occident au deçà des Alpes, & aprés du Royaume de Bourgogne, a eſté durant long-temps traittée plus favorablement que les autres Villes.

Quoy que c'en soit, la domination des Romains apporta aux Allobroges de la politeſſe; à leurs Villes de la magnificence ; & à leur païs des commoditez qu'ils ignoroient. Les Romains leur aprirent leur Religion, & leurs Arts. Ils receurent les mêmes Dieux, & leur rendirent le même culte. Les Inſcriptions & les maſures de divers Temples ne permettent pas

d'en douter. Vulcain, Isis, Vesta, Pollux & Castor, Hercule, & Æscu-lape y ont eu des Autels & des Tem-ples. Vienne a eu son Pantheon, comme l'avoit Rome. Elle & Die ont mêmes eu leurs Flamines & leurs Flaminiques, comme la Ville de Ro-me en avoit. C'estoit un culte dont on honoroit les Genies des Villes, sous le nom des Villes mêmes. Ce n'est pas une merveille qu'Auguste y ait esté adoré aprés sa mort, puis qu'il le fut dans Rome pendant sa vie. Il fut institué à son honneur un College de six Prestres dans Vienne, dans Grenoble, & dans Die. Leur nombre forma leur nom de *Sextum-viri Augustales.* Deux Inscriptions l'une dans Die, & l'autre auprés de Teing, font mention d'un celebre Sacrifice. On le nommoit *Taurobo-lium*, & *Tauropolium*. Si les Romains avoient du zele pour leur Religion, ils n'avoient pas moins d'amour pour les lettres. Ils n'eurent pas de la peine à les faire goûter à ces peuples. Horace se promet, dans l'une de ses

Odes qu'ils L'APPRENDRONT, comme il parle : & Martial témoigne sa joye, dans une de ses Epigrammes, de ce qu'elles ont des estimateurs dans Vienne. Trebonius Ruffinus, Orateur tres-eloquent, que Pline le jeune loüe, y estoit alors dans les premiers emplois. Les deux Claudiens sont des noms illustres, pour la gloire de cette Ville, leur patrie. Le premier, quoy qu'idolâtre, merita une Statuë dans la Ville Capitale du monde ; & l'autre des loüanges excessives, mais justes, de Sidonius Apollinaris. Les filles de qualité y estoient élevées à l'étude & à l'amour des bonnes lettres. Gruterus met au rang des Inscriptions, qui regardent la memoire des personnes lettrées, l'Epitaphe de Julia Felicissima. Les Villes des Allobroges estoient peu de chose ; les Romains les rendirent par leurs soins belles & magnifiques. Les bâtimens modernes vallent moins que leurs superbes masures. Ils n'en demeurerent pas là. Ils s'aviserent

de paver les grands chemins pour la commodité publique : Agrippa perſuada ce grand ouvrage à Auguſte ; & il fut executé heureuſement dans cette Province. Domitius Ahenobarbus en avoit le premier eu la penſée. Il continua la voye Aurelienne (qui finiſſoit à Arles) juſques à Vienne, & de Vienne juſques à Geneve. Ce chemin fut refait par Auguſte ; & il fut travaillé à d'autres. Il en fut fait un de Milan juſques à Arles dans les Alpes Cottiennes, par Suſe, Oulx, Briançon, Rame, Ambrun, Chorges, Gap, Ventavon, & Siſteron. A Gap il ſe partageoit : Une branche venoit à Vienne par Montſaleon, Luc, Die, Aoſte, Valence, & Roſſillon. Un autre chemin venoit de Milan à Vienne par les Alpes Grecques. Il rencontroit, à l'entrée de cette Province, le Pont-de-Beauvoiſin, qui eſt le *Labiſco* de l'Itineraire d'Antonin, paſſoit par Aoſte auprés de Saint Genis, & venoit de Bourgoin à Vienne. Un troiſiéme que décrit la Table de Peutinger, traverſoit auſſi les Al-

pes Cottiennes, par Briançon, par le Mont de Lan, Chorges, Grenoble, Moirenc, & Saint Jean de Bournay, d'où il aboutissoit à Vienne. Le Mont de Lan est appellé *Mellosedo* dans cette Table ; Chorges, *Catorissium* ; Grenoble, *Culabo*, au lieu de *Cularo*; Moirenc, *Morginnum*; Saint Jean de Bournay, *Turecionicum*: Et les distances qu'elle met entre ces lieux, s'y trouvent presentement. Ce dernier chemin passoit dans le territoire de Châtonnay, contigu à celuy de Saint Jean de Bournay; & on y en voit des restes admirables dans un lieu qui n'est plus frequenté. Ces chemins estoient élevez sur des chaussées si fermes, qu'elles resistent encore à la violence du temps & à celle des hommes, qui n'ont travaillé depuis mille ans qu'à les détruire. Des colomnes où estoient marqués les miliaires, estoient plantées sur ces grands chemins. On en a découvert plusieurs, qui sont maintenant employées à d'autres usages : C'estoit une satisfa-

ction accompagnée d'utilité. Ainsi les Ordres des Princes estoient portez avec rapidité aux lieux les plus éloignez : La marche des Armées estoit plus facile, & plus prompte; & la voiture des munitions & des instrumens de guerre plus commode, & de moins de frais. Combien de fois a-t'on perdu des occasions favorables, pour n'avoir pû surmonter la difficulté des chemins ? Et combien de fois les Troupes, ou les Canons arrestez par la bouë & par les eaux, ont-ils reduit les Commandans à de funestes extremitez ? AINSI la politique Romaine fut à cette Province un bon-heur qui durant long-temps, luy en produisit d'extraordinaires : Mais ils finirent avec ce sage & judicieux gouvernement. Ce fut cinq cens quatre-vingt cinq ans, aprés que Fabius Maximus en eut fait une des Provinces de l'Empire.

III.

Quand les Estats sont en leur declin,

elin, leur Politique n'eſt que deſordre & qu'injuſtice. Les Bourguignons ayant ruïné l'Empire Romain dans ce païs, n'eurent pas à combattre long-temps ſa Politique qui ne ſe ſoûtenoit plus. Neantmoins ils n'y introduiſirent de nouvelles Loix & de nouvelles mœurs qu'autant qu'ils les jugerent utiles à leur établiſſement & au repos des peuples : Ils étoient humains & traitables. C'eſt auſſi une opinion qui n'eſt pas mal fondée, qu'ils étoient, de même que les François, la poſterité de ces genereux Gaulois, qui penetrerent ſi avant dans l'Allemagne ſoûs la conduite de Sigoueſe: Ils le publioient eux-mêmes en ſe ventant, comme le dit Ammien Marcellin, d'étre du ſang des Romains: Car tous les ſujets de l'Empire étans appellez Romains, les Gaulois l'étoient auſſi. La Souveraine authorité, avant qu'ils euſſent penetré au deçà du Rhône, n'étoit parmy eux ni perpetuelle ni hereditaire; elle le devint aprés qu'ils y eurent formé un Eſtat. Hendin é-

toit le Tiltre de leurs Rois en leur langue ; mais dans la Latine ils ont constamment celuy de *Reges*. Ils firent Vienne la Capitale de leur Estat: C'est par cette raison que l'ancien Autheur des Actes du Martyre de saint Alban publiez par Canisius, donne au Roy Sigismond le Tiltre de Roy des Allobroges : Ils étoient Chrêtiens, mais Ariens : si est-ce qu'ils ne persecuterent pas les Chrêtiens Orthodoxes. Le Paganisme n'étoit pas mêmes entierement aboly, quoy qu'il n'eût pas la liberté d'un exercice public. Gondebaud qui le premier regna paisiblement, fit divers Edits pour le Gouvernement, pour la Iustice, & pour les mœurs : Il s'en fit un corps, & c'est ce que des Historiens appellent ridiculement la Loy Gombette. Ce fut dans Lyon qu'il fut publié le 27 du mois d'Avril, ayant été approuvé par trente-deux Comtes, qui asseurément avoient êt employez à cette compilation. Le premier de ces Edits fut fait à Ambericu dans une Conference : *In*

colloquio, die IV. non Septembris Abieno v. c. Conſ. Le ſecond à Lyon, *ſub die VI. kal. Iunias Abieno v. c. Conſ.* Le troiſiéme n'a que la datte, *ſub die IIII. kal. Aprilis Agapito Conſule.* Le quatriéme à celle-cy, *data ſub die III. kal. Aprilis.* Le dernier qui eſt *de reis corripiendis*, n'en a point. Les habitans naturels du païs y ont toûjours le nom de Romains, & les autres tantôt celuy de Bourguignons, tantôt celuy d'Hoſtes, & tantôt celuy de Barbares, ce mot étant devenu ſi commũ pour tout ce qui n'étoit pas ſujet de l'Empire Romain, qu'il avoit ceſſé d'étre injurieux. Avienus fut Conſul l'an 502. & Agapitus l'an 517. La premiere maxime de la Politique de ces Princes fut de ne perdre pas tout reſpect pour l'Empire Romain, & de luy conſerver divers avantages propres à la Souveraine Authorité. Ils ne dattoiẽt point leurs Edits & leurs Ordonnances par les années de leur Regne, mais par les Conſulats: Ce qui étoit obſervé dans les Actes publics & particuliers. Le

Consulat du même Agapitus est la datte du Concile de Ponas auprés de Vienne. Ils ne firent non plus battre de la Monnoye qui portât leur nom, ni qui representât leur visage ; ils ne permirent de libre cours qu'aux Monnoyes Romaines : La fabrique en étoit dans Vienne, & mêmes soûs l'Empereur Maurice, qui commença à regner l'an 582. Ce qui est digne de remarque ; car le Royaume de Bourgogne étoit finy dés l'an 527. Gontran possedoit Vienne. Le Sçavant de Canges à une Medaille de cét Empereur avec cette inscription *D. N. Mauricius PP. Augustus.* Dans son revers est representé le Labare avec ces deux lettres Grecques *α. ω.* & au tour est cette Inscription, *Vienna ex officina Laurenti.* Les Empereurs ayant consenty que les Bourguignons s'établissent dans cette Province, s'y étoient reservé ce droit de Souveraineté : & les François n'ayant pas faît reflexion à son importance, laisserẽt les choses en l'estat où ils les avoient trouvées. Revenõs à cét Edit:

Gődebaud regnoit l'an 502. & Sigiſmond l'an 517. Ce que j'obſerve, pour en tirer cette conſequence; que cét Edit n'eſt pas l'ouvrage de Gondebaud ſeul, quoy qu'il ne ſoit attribué qu'à luy. Ce qui s'en recueille, pour la connoiſſance des mœurs & de la Politique de ce peuple, eſt en premier lieu, que la pluſpart des peines étoient pecuniaires. Pour les regler, les perſonnes y ſont eſtimées à un prix certain & fixe. Celuy de l'homme Noble & de qualité eſt de trois cens ſols; d'une condition mediocre, de deux cens; de la plus baſſe, mais libre, de cent cinquante, & du Serf de trente; ſi ce n'eſt qu'il ſoit ſçavant en quelque Art: Ce qui ajoûte à ſon prix. Le Serf ne portoit pas les cheveux de la maniere que les portoient les gens libres. Les Juifs ſont une eſpece de Serf: La peine d'un Juif qui avoit frappé un Chrêtien, étoit d'avoir le poing coupé, ou ſoixante-dix ſols pour le rachapt de ſa main, & en outre une amende de douze ſols: S'il avoit frappé un Prêtre, il perdoit la

vie, & ses biens étoient confisquez: Le mary & la femme s'acheptoient l'un l'autre: Le prix de la fẽme de qualité étoit reglé à trois cens sols, & celuy du mary à la moitié ; & ce prix s'appelloit Uvittemon. Le payement en étant fait, la femme n'avoit plus la liberté de se retracter, quoy que le mariage ne fut pas consommé: C'étoit un crime capital à un autre homme de l'épouser. Le consentement des Peres n'étoit pas de l'essence du mariage, & qui épousoit une fille sans l'aveu de son pere n'étoit sujet qu'à une peine pecuniaire, & le mariage subsistoit: Mais si une fille Romaine, c'est à dire originaire du païs épousoit un Bourguignon, *sine parentum suorum conscientiâ*, il leur étoit permis de l'exhereder. Le divorce n'étoit libre qu'au mary, & seulement en trois cas; si la femme étoit convaincuë d'adultere, si elle usoit de sortilege, ou si elle avoit violé les Sepulchres: Mais si la femme quittoit son mary, elle étoit étouffée dans de la bouë: *Necetur in luto*, dit cette

Loy. Celle des Wisigots explique ce que c'est que violer les Sepulchres: *Si quis Sepulchri violator extiterit*, dit-elle, *aut mortuum expoliaverit, aut ornamentum, aut vestimenta abstulerit, si liber hoc fecerit, &c.* Les enfans succedoient également; le pere ne pouvoit donner plus à l'un qu'à l'autre; mais les filles avoient par preciput, les joyaux, les habits, & les nippes de leurs meres à l'exclusion des mâles. Cinq témoins suffisoient aux Testamens & aux donations universelles, & trois en celles des choses particulieres: Leurs souscriptions n'y étoient pas necessaires, pourveu que leurs Seaux y fussent appliquez: Il en falloit sept aux ventes des fonds, & cinq en celles des Serfs. Le Bourguignon n'avoit pas la liberté de vendre tous ses biens: *Nulli vendere terram suam liceat, nisi illi qui alio loco sortem aut possessionem habet*: Et encore en ce cas la preference étoit donnée au Romain son voisin. Les forests & les bois étoient communs. L'amende de celuy qui mettoit l'é-

pée à la main pour frapper, étoit de douze sols, quoy qu'il ne l'eut pas fait. L'homicide volontaire d'un homme libre étoit puny de mort; la peine des blessures étoit pecuniaire. Le Serf qui avoit frappé du poing un homme libre, avoit sur le champ cent coups de bâton: Le bâton étoit la peine ordinaire des Serfs: C'est d'où vient qu'être frappé du bâton est une injure atroce. La femme & les enfans dés l'âge de quatorze ans étoient tenus de déferer, celle-là son mary, & ceux-cy leur pere, en cas de larcin & de volerie. S'ils ne le faisoient & que le crime fut averé, ils étoient adjugez comme Serfs à celuy qui avoit été volé. L'Hospitalité étoit du droit public, qui refusoit sa maison à un étranger payoit une amende de trois sols. Le Bourguignon qui montroit à l'étranger, pour se décharger de ce logement, la maison d'un Romain, ou le Romain qui montroit celle du Bourgnignon, payoit six sols. Le Colon des Metteries du Roy (on les appelloit Coloniques) qui refusoit

le toit ou le feu étoit foüetté : Le Fermier Serf l'étoit aussi en ce cas, & le libre payoit trois sols pour la peine de sa faute. L'usage des Hôtelleries publiques n'étant pas connu, on avoit eu raison de pourvoir à une necessité si inévitable. Celuy qui avoit dérobé un chien de chasse ou luy baisoit le derriere publiquement, ou payoit cinq sols au maître du chien & une amende de deux sols. La peine du larcin d'un Esprevier étoit ridicule & perilleuse: Celuy qui l'avoit fait étoit contraint de souffrir que cét oyseau mangeât six onces de chair sur cette partie de son corps, qui fait la difference du sexe. Le duel étoit permis en toutes causes civiles & crimineles, pour la preuve ou de son droit ou de son innocence: Le victorieux avoit en sa victoire le gain de sa cause. On étoit persuadé que dés lors que le Magistrat avoit permis le combat, Dieu devenoït l'arbitre du different. Ces peines & ces amẽdes ordonnées en sols étoient considerables : C'étoit une monnoye

d'or qui differoit si peu du poids & du prix des anciens écus d'or de France, qu'ils en ont tiré leur nom d'écus sols. En effet, dans cette même Loy, le sol est mis au nombre des especes d'or: Enfin la Politique des Bourguignons n'obmit rien de ce qui pouvoit servir à la tranquillité publique. Ils avoient partagé entre-eux & les Romains, les terres & tous les heritages : ç'avoit été le prix de leur protection contre tant de Nations Barbares & cruelles. Le nom de Faramans fut donné dans ce partage aux Originaires du païs: Fara & Man signifie Originaire de condition Libre ; & ce nom est demeuré encore dés ce temps-là à une Parroisse. Il ne resta plus d'occasion ny de pretexte de division aux uns ny aux autres : Toutes choses ayant été estimées, il en fut fait des Tarifs & des Tableaux que l'on exposa en public. Le prix qu'on leur avoit donné étoit suivy dans le commerce & dans les jugemens. Les Magistrats n'y contrevenoient point: Les Principaux étoient

les Comtes, les autres avoient le tiltre de Conseillers, de Domestiques, de Maires de la Maison Royale, de Chancelliers & de Iuges. Les Comtes avoient le gouvernement des Villes & des territoires qui en dépendoient, & y exerçoient toute Jurisdiction. Les Conseillers composoient le Conseil du Prince. Gregoire de Tours leur donne aussi le tiltre de Senateurs. Les Maires de la Maison Royale, *Majores domus*, en avoient l'Intendance, & faisoient à cét égard les fonctions, tantôt de Juges, tantôt de Maîtres des Requêtes. Les Chancelliers étoient les Secretaires du Roy & de son Conseil. Ceux que les Livres de la Jurisprudence Latine appellent *Scribæ, Notarij, & Tabelliones*, sont nommez Chancelliers dans les Loix Ripuaires, dans celles des Lombards & dans le second Concile de Chalon. Les Juges tiroient leur nom de leur Charge & de leur Ministere; ils étoient les Magistrats particuliers des Bourgs & des Villages. Telle fut la politique de cét Estat, qui ayant

commencé à avoir une solide consistance, par la prise de la ville de Vienne l'an 466. finit l'an 526. n'ayant duré que soixante ans soûs quatre Rois.

GUNDICAIRE, ou GONDIOCH.
GONDEBAUD.
SIGISMOND.
GODEMAR.

IV.

Les François ayant renversé le Thrône des Bourguignons, cette Province cessa dés lors de voir ses Rois. Orleans fut leur ville Royale, & Gontran prefera à Vienne Chalon & Macon. Neantmoins Vienne ne perdit pas tous ses avantages; les Patrices du Royaume, les Consuls, & les principaux Officiers y eurent leur residance. De nouvelles Dignitez furent introduites dans ce Royaume: La plus relevée étoit celle de Maire du Palais de Bourgogne; elle avoit du rapport à celle de Prefet du Pretoire

des Gaules, soùs les Romains ; mais ce Maire ne s'éloignoit pas de la personne du Roy. Son Lieutenant general, dans la Bourgogne, avoit le nom de Patrice, tiltre d'honneur, déja celebre parmy les François, qui avoient preferé le Patrice Gilon à leur Roy Childeric. Constantin l'avoit élevé audessus de tous les autres ; & l'Empereur Anastase ayant presenté le Patriciat à Clovis, il ne l'avoit pas refusé. La dignité de Duc étoit un accessoire de celle-là. Gregoire de Tours nomme indifferemment Mommol Duc & Patrice. Ansemond enterré dans Vienne, & Naamat, qui en fut Evêque, furent Patrices de ce Royaume. Le Consulat en étoit la troisiéme Dignité : Il y a apparence qu'elle concernoit l'administration de la Justice. Pantagathe & Hesychius, predecesseurs de Naamat dans l'Episcopat de Vienne, furent Consuls. Quand je fais reflexion qu'il n'en est pas fait mention dans les Fastes, ny même dans ceux de l'Evêque Idacius, je suis porté à croire que leur Consu-

lat n'a pas èté celuy de Rome ; mais celuy du Royaume de Bourgogne, dans Vienne, qui en étoit la Capitale : Ils en furent aussi les Tresoriers generaux soûs le tiltre de Questeurs, qui leur est donné par leurs éloges funebres. Mais la dignité de Comte, que celles de Patrice & de Consul sembloient avoir obscurcie, reprit bien-tôt son premier éclat : Elle leur survécut. Le Royaume de Bourgogne n'en eût pas soûs les derniers Rois de la seconde Race de plus relevée, ny qui approchât de plus prés la dignité Royale. Il étoit divisé en païs, comme la Gaule l'étoit au temps de Cesar. Le Chef de chaque païs étoit une Cité ou une Ville considerable soûs le Gouvernement d'un Comte : Delà *Pagus Viennensis*, *Pagus Valentinensis*, *Pagus Diensis*, & les autres ont aussi le tiltre, *de Comitatus Viennensis*, *Comitatus Valentinensis*, *Comitatus Diensis*, dans les anciennes Chartres. Le Comté de Salmorenc qui est compris dans le partage fait par l'Empereur Loüis le Debon-

naire, de ſon Empire à ſes fils, étoit un de ces Comtez : Il a èté un païs perdu à l'Hiſtoire depuis ce temps-là, & je le luy rends. Le Chef de ce Comté étoit une Ville de ce nom auprés de Voiron: Il étoit composé de vingt-deux Seigneuries, qui ſont S. George, Breſſieu, Viriville, Ornacieu, Bocſozel, Lemps, Planeſe, Clermont, ſaint Joire, Paladru, Virieu, Nerpol, Châteauneuf, Tullin, Rives, Moirenc, Vourey, Tolvon, Miribel, *Minuetum*, les Eſchelles, & Voreppe. Une Bulle du Pape Paſcal II. de l'an 1105. les nomme en cét ordre. Le nom general de tous ces païs étoit celuy de Bourgogne, ſans doute mieux dû à cette Province qu'à nulle autre. Ce Royaume l'a toûjours conſervé, & même lors que Charles Martel diviſa tout l'Eſtat François en deux parties. Il donna à l'une celuy de France, & à l'autre celuy de Kerlinge: Celle-là étoit auparavant appellée Gaudine, en Latin c'étoit *Galdina*, & peut-étre ç'a èté l'origine *Gallia* : Elle comprenoit

les Provinces dont la Seine & la Loire sont les principales Rivieres: L'autre avoit celuy de Franconie, & elle embrassoit generalement les Provinces du Royaume dans l'Allemagne. Ainsi tout ce qu'il possedoit, tant au deçà qu'au delà du Rhin, avoit ces trois noms differens de Franconie, de Gaudine, & de Bourgogne, & le dernier ne passoit pas l'Isere. Les François ayant conquis ce païs l'an 526. le perdirent par la revolte de Boson l'an 879. aprés l'avoir possedé paisiblement durant trois cens cinquante-trois ans, soûs les Rois,

Childebert I.
Clotaire I.
Gontran.
Childebert II.
Theodoric I.
Clotaire II.
Dagobert I.
Clovis II.
Clotaire III.
Childeric II.
Theodoric II.

Clovis III.
Childebert III.
Dagobert II.
Chilperic II.
Theodoric III.
Childeric III.
Pepin
Charlemagne, Emp.
Loüis le Debonnaire, Emp.
Lothaire, Emp.
Charles.
Loüis II. Empereur.
Charles le Chauve, Emp.
Loüis le Begue, Emp.
Loüis & Carloman.

V.

La revolte de Boson rendit le Royaume de Bourgogne Electif: Il fut éleu par les Prelats & par les Grands; & Loüis son fils ne prit le tiltre de Roy qu'aprés qu'il l'eût été: Neantmoins les successeurs de Loüis en disposerent comme proprietaires. Le tiltre qu'ils prirent fut, tantôt celuy de Rois simplement, tantôt de

Rois de Bourgogne,& tantôt de Rois de Vienne. L'Inſcription des monnoyes d'argent de Boſon eſt d'un côté *Boſo Rex*,& au revers *Vienna Civ. Is. A Pontificibus ejuſdem urbis*, dit Othon Evèque de Friſinghen l'an 1158. parlant de Boſon, *in Regem Burgundiæ ungitur.* D'autres Autheurs preſque tous contemporains, nomment ſes ſucceſſeurs Rois des Bourguignons & Rois de Bourgogne. Comme fait Reginon qui vivoit l'an 967. Ditmarus qui mourut aprés l'an 1017. Wippon Chappelain de Conrad le Salique. Luitprand qui vivoit environ l'an 960. Lambert Abbé de Schafnabourg, qui vivoit l'an 1072.Hermannus Contractus qui vivoit l'an 1050. Et Conrad Abbé d'Urſperg, qui vivoit l'an 1202.D'où eſt donc venuë cette imagination, qui donne pour Capitale à ce Royaume la ville d'Arles, & pour tiltre celuy de Royaume d'Arles. Le Roy Conrad & le Roy Rodolphe ſon fils ont ſouvent pris celuy de Rois de Vienne en diverſes Char-

tres qui ne souffrent pas des reproches, & jamais celuy de Rois d'Arles. Il y a de la verité & du mensonge en cette opinion ; ce qu'il y a de vray est que l'Empereur Frideric I. est l'Inventeur de ce tiltre. Les Provinces & les Villes du Royaume de Bourgogne étant possedées Souverainement par divers Princes, à la reserve de la ville d'Arles & de son territoire, il luy vint la pensée de s'y faire couronner Roy de Bourgogne soûs le tiltre de Roy d'Arles, & de luy attribuer la Dignité de Capitale de ce Royaume. Il inventa même celle d'Archon pour l'Archevèque de Lyon : Avant luy il n'en étoit pas parlé. Constantin le Grand a aymé la ville d'Arles: Le Tyran Constantin l'a comblée de ses bien-faits : Il en fit le chef de son Empire. Mais on ne prouvera jamais qu'elle l'ait été du Royaume de Bourgogne, ny soûs les successeurs de Gundicaire, ny soûs les Rois de France de la premiere & de la seconde Race, ny soûs les successeurs de Boson, jusqu'à Frideric: On ne

veut pas desavoüer que Radevic qui a continüé l'Histoire de l'Evèque Othon, Guntherus, Geoffroy de Viterbe, & Gervais de Tilisbery ne fassent mention du Royaume d'Arles, & ne disent qu'Arles en est la Ville Capitale: Mais ils ont tous écrit aprés ce nouvel établissement. Radevic donne à cette Ville le tiltre de *Sedes regni Burgundiæ*; mais Othon le luy refuse, & ne luy donne que celuy de *Civitas*: Il étoit mort avant cette nouveauté. Guntherus n'en parle pas positivement, seulement remarque-t'il, que l'on disoit qu'Arles avoit èté le *Siege & le Chef d'un ancien Royaume*, & *la Cour d'anciens Rois*. C'étoit un souvenir confus du sejour des deux Constantins en cette Ville. Pour Geoffroy de Viterbe, il ne faut que lire son ouvrage, pour conclurre qu'il est un impertinent, tant il est ridicule dans les contes qu'il fait: C'est une fatalité à la ville de Viterbe d'avoir donné la vie à deux grands imposteurs, à luy & à Annius. Gervais de Tilisbery écri-

voit l'an 1209. & n'avoit pas penetré bien avant dans l'Hiſtoire. Son ſçavoir étoit fort borné & ſon eſprit tres-mediocre: Et pour tout dire, on ne parloit alors que du Royaume d'Arles, ſuivant la diſpoſition de Frideric. Il ne reſtoit preſque plus de ſouvenir de celuy de Bourgogne : Le nom même de Bourgogne commençoit de ceder à d'autres dans ces Provinces. Il n'eſt pas neceſſaire, ce ſemble, de refuter l'authorité du Moine Aimoin : On pretend qu'il ait écrit que la ville d'Arles fut faite la Capitale du Royaume de Bourgogne, par les ſucceſſeurs de Clodomir : Et en quel temps? Lors qu'elle étoit encore poſſedée par les Oſtrogoths d'Italie, comme elle l'avoit été par les Viſigoths d'Eſpagne. Auſſi les Sçavans ont d'abord reconnu l'impoſture ou l'erreur, & qu'à *Aurelianum* que cét Autheur avoit écrit, on a ſubſtitué de mauvaiſe foy *Arelate*. C'eſt ce que Gervais luy-même reconnoit : Mais il n'en eſt pas de même de Vienne : Sa qualité de ville

Royale n'est pas sujette à de juste contestation. Les Chartres de Conrad & de Rodolphe apprennent que leur Palais Royal y étoit. Mantaille audessous de Vienne étoit une Maison Royale dans les bois : Le sejour des Rois étoit dans Vienne ; leurs Chartres, & sur tout celles de l'Empereur Loüis, fils de Boson, en sont la preuve. Delà Conrad & Rodolphe son fils, se nomment eux-mèmes, en plusieurs, Rois de Vienne. L'Archevèque de Vianne étoit leur Chancellier : La Chancellerie du Royaume y étoit. Asseurément leur Thrône a èté durant leur vie dans la Ville, où aprés leur mort ont èté leurs Mausolées : & c'est dans Vienne qu'eux & leurs femmes ont reçeu les derniers devoirs. On y voit encore quelques-uns de leurs Tombeaux : Aussi l'Epitaphe de saint Burcard qui mourut soùs le regne du dernier Rodolphe, luy donne l'éloge de *Nourrisse genereuse des Rois*, & dit, qu'*Elle a dans ses mains le Sceptre Royal.* Mais Frideric luy-mème, ce celebre Autheur

du Royaume d'Arles, reconnoît cette verité: Il dõne la ville de Viẽne seulement en garde & en dépost à Estienne de Bar son Archevèque, & nõ en fief, comme il avoit donné les autres à leurs Evèques : Il en marque la raison : *Præfata civitas*, dit-il, *Regiæ Cathedræ excellentiâ nullum præter nos debet habere possessorem.* Il n'en faut pas davantage. Cette Ville, bien que la Capitale du Royaume, avoit un Comte & un Vicomte. Ratburne gendre du Roy Conrad, & Berilon Seigneur de la Tour, en furent les Vicomtes soûs les regnes de ce Roy-là, & de Rodolphe son fils. Chaque Comté étoit un païs, & chaque païs étoit divisé *in Agros, & Agri in Villas.* Toutes ces differences étoient exprimées dans les alienations des fonds. *Sunt autem res sitæ*, dit un Acte de ce temps-là, *in Pago Viennensi, in Agro Casciacensi, in villa quæ dicitur Vitroscus.* Le Viennois est le païs dans cét Acte, Cheffieu le Mandement (car Ager y répond) & Vitrieu un hameau ou village de ce Mande-

ment. Ce que nous appellons Village eſt *Villa* dans ces tiltres. Celuy de Comte ne cedoit qu'à celuy de Roy. Hugues qui fut depuis Empereur d'Italie, étoit Duc, Marquis & Comte : Mais dans de ſes Actes la qualité de Comte precede celle de Marquis, & il ne prend celle de Duc qu'en la ſouſcription: Il ètoit Comte de Vienne ſous l'Empereur Loüis ſon couſin, comme l'avoient èté devant luy Theode ſoûs Charles Martel, & Girard de Roſſillon ſoûs Lothaire & ſoûs Charles le Chauve. L'authorité des Comtes s'accreut inſenſiblement à ce point, qu'il y en eût, ſoûs le dernier Rodolphe, qui oſerent ſe qualifier Comtes *par la Grace de Dieu*: Ils s'aſſembloient tous de temps en temps, tantôt dans un Comté & tantot dans un autre, avec les Evêques & les Grands. Là ils oyoient les plaintes de tous ceux qui vouloient leur en porter, & ils leur faiſoient juſtice. Ces Aſſemblées ſont ce que les anciens Documens appellent *Placita*, Plaits : C'étoit des Parlemens Ambulatoires,

ambulatoires ; & tenir les Plaits vient de là. Les foibles y avoient un secours asseuré contre les violences des Puissans. On les satisfaisoit sans formalité : & la subtilité, qui n'est jamais sans mauvaise foy, n'étouffoit pas la justice. Il n'en coûtoit rien aux parties. Les Comtes avoient des revenus suffisans à les faire subsister avec éclat, dans toutes les fonctions de leurs Charges. Des Terres leur étoient affectées : De là elles étoient appellées Terres Comtalles. Elles avoient été demembrées du Domaine Royal pour eux : Et leurs usurpations l'avoient extremement affoibly. Ce fut ce qui contraignit ces Rois de s'approprier, non seulement le pur Temporel des Eglises ; mais encore les Dismes, les Oblations, les Primices, & les droits de Sepulture. Ils en alienoient les fonds ; ils les vendoient ; ils en faisoient des dons & des recompenses. En peu de temps, il n'y eût point de maisons de Gentils-hommes qui ne se vissent accommodées de quelques Benefices. On n'é-

toit pas perſuadé que le bien des Egliſes eût un caractere, qui le dût tirer du commerce commun; & que JESUS-CHRIST, qui a declaré que ſon Royaume n'eſt pas de ce Monde, y eût un Domaine Royal. Cét abus étoit inexcuſable; celuy-cy ne l'étoit gueres moins. Les Juifs, quoy qu'ennemis irreconciliables de nôtre Religion, étoient auſſi libres dans la ſocieté civile, ſoûs ces Princes, que les Chrétiens: ils en avoient tous les Droits. Ils poſſedoient non ſeulement des choſes mobiliaires; mais auſſi des immeubles, des fonds, & des heritages en toute proprieté. Il leur fut permis d'en acquerir, de les vendre, des les échanger, de les laiſſer à leurs heritiers, & d'en diſpoſer comme ils le vouloient. C'eſt ce que m'apprennent des ventes, des achapts, & des échanges, dont les actes ſe ſont conſervez en divers cartulaires; & ce qui refute l'opinion de ceux qui écrivent que depuis la ruïne de Hieruſalem, les Juifs ſont tombez dans une telle ſervitude qu'ils n'ont poſſe-

de aucune portion de la Terre proprietairement. Ils étoient même taxez pour leurs heritages dans les contributions publiques, comme les autres Sujets, tantôt collectivement, tantôt par teste. ENFIN ce Royaume finit l'an 1032. avec Rodolphe II. Il avoit commencé l'an huit cens soixante dix-neuf par le couronnement de Boson; & il n'a duré que cent cinquante-quatre ans, soûs six Rois.

BOSON.
LOÜIS Emp. d'Italie.
HUGUES aussi Emp. d'Italie avec LOTHAIRE son fils.
RODOLPHE I.
CONRAD le Pacifique.
RODOLPHE II. dit le Feneant.

VI.

L'état de Bourgogne, aprés la mort de Rodolphe, tomba dans une confuse Anarchie. Les Prelats se rendirent maîtres des Villes de leur residence; & les Comtes de leurs Gou-

vernemens. Les Empereurs d'Allemagne n'étant pas assez puissans pour s'opposer à leurs usurpations, y consentirent, & leur donnerent en fief ce qu'ils voyoient leur être impossible d'arracher de leurs mains. La ville de Vienne fut laissée en dépot & en garde à son Archevéque ; & les autres Episcopales, en fief, à leurs Prelats. Ce fut alors que naquirent diverses Souverainetez soûs le tiltre de Comtez & de Baronnies. Je me suis proposé de ne pas sortir de ce païs. Il eût jusques à huit Comtez & à cinq Baronnies. Les Comtez furent ceux de Vienne, de Gresivodan ou d'Albon, de Savoye, de Salmorenc, de Valentinois, de Diois, d'Ambrunois, & de Gapençois. Les Baronnies celles de la Tour, de Clermont, de Montauban, de Meüillon & de Sassenage. Les COMTES DE GRESIVODAN ont aussi le tiltre de Princes de la ville de Grenoble. Ayant été chassez de leur Comté par les Maures, ils descendirent à Albon dans le Viennois, & y habiterent prés de deux cens ans;

comme les Evêques de Grenoble firent, à faint Donat contigu à Albon. De là ils prirent le nom de Comtes d'Albon, & Albon celuy de Comté. Leur origine étoit tres-Illuftre. Le plus ancien eft Guigues, qui fe trouva l'an 889. à la celebre Affemblée de Varennes, avec les Grands du Royaume de Bourgogne. Ses fucceffeurs rétablirent leur Maifon & leur authorité, aprés qu'Ifarne, Evêque de Grenoble, eût conquis fon Diocefe fur les Infidelles : Ils acquirent depuis le Comté de Vienne, & l'un d'eux ayant pris plaifir à fe faire appeller Dauphin, fes defcendans l'imiterent, & prefererent au tiltre de Comtes celuy de Dauphins de Viennois. Les COMTES DE SAVOYE étoient puiffans dans le Comté de Vienne, & dans celuy de Salmorenc, par le nombre de leurs Terres. Humbert, qui en eft la Tige, eût dãs la Cour du dernier Rodolphe, toute la confideration que meritoient la grande naiffance & la grande vertu. Berard de Saxe n'eft pas fon pere; il n'a pas

mêmes été. Je l'ay crû fils du Comte Manassés, qui fit un échange du consentement d'Ermengarde sa femme, & d'Aniane sa fille, avec l'Evèque Humbert successeur d'Isarne, de certains fonds de son aleud dans le Comté de Savoye, à d'autres que l'Evèque possedoit dans le Comté de Genéve; & qu'Ermengarde fut sa mere. Il faut rectifier ce sentiment. Le Roy Rodolphe épousa Ermengarde aprés la mort de Manassés son premier mary: Elle avoit eu de luy Aniane; mais de nouvelles lumieres m'ont fait voir mon erreur. Elle n'est pas, de mesme, la mere de Humbert: Aniane fut sa fille unique & de Manassés. Si Humbert étoit né d'eux, cét Evéque n'auroit pas moins desiré son consentement que celuy d'Aniane, qui succeda à son pere en ce Côté: Mais Humbert l'ayant épousée devint, par elle, Comte de Savoye. Le nom de sa femme dans le cartulaire de saint André de Vienne, & dans la coppie d'une donation au Prieuré de Bourget, conservée dans la chambre des Com-

pres de Savoye, eſt celuy d'Anciiia & de Hanchilla. N'eſt-ce point une corruption de celuy d'Aniana, que je conjecture avoir èté dans les Originaux qui ne paroiſſent plus? Jen'en fais pas de doute. Humbert avoit une Origine plus éclatante. Il étoit petit-fils de l'Empereur Loüis, fils de Boſon, qui le fut de Beuve Comte d'Ardenne du ſang, ſelon quelques-uns, de Pharamond, ou de Charlemagne, ſelon d'autres. Auſſi le Roy Lothaire le jeûne épouſa Tietberge ſa ſœur. Ermengarde fille de l'Empereur Loüis II. & petite-fille de Loüis le Debonnaire, fut femme de Boſon. Il eût d'elle Loüis qui luy ſucceda au Royaume de Bourgogne, & qui fut Empereur d'Italie. Charles-Conſtantin fut fils de celuy-cy & d'Adelais-Egine d'Angleterre. Il épouſa la Comteſſe Tietberge, eût d'elle Humbert, & vivoit encore l'an 963. Nous devons cette découverte à l'exact & curieux du Bouchet, & la preuve en eſt en divers tiltres du cartulaire de Cluny, qu'il m'a com-

muniquez. Cette illustre Origine fut la cause du credit qu'eût Humbert auprés des Rois Conrad & Rodolphe, & de l'Empereur Conrad le Salique, Il appuya aprés la mort de Rodolphe, si fortement les interests de la Reine Ermengarde, qu'il parut bien qu'il étoit obligé d'en faire les siens. Hugues avoit arraché la couronne des mains de Charles par ses intrigues: Il ne resta à ce Prince que le tiltre de Comte & de Prince de Vienne, avec des Terres aux environs. Humbert son fils ne manqua pas de cœur; mais les moyens de remonter sur le Thrône luy manquerent. Si est-ce que cette pretention ne fut pas si-tôt effacée dans sa Maison : Et c'est par cette raison que dans des Actes, faits dans le Comté de Savoye soûs Amé II. petit-fils de Humbert, il n'y a pas d'autre Epoque que celle-cy, *Amé regnnat*. Quelle Maison de la Chrétienté, à la reserve de celle de France, peut se venter d'une égale Noblesse ? Le tiltre de Duc ayant depuis été donné à ces Comtes, ils se sont

rapprochez du Thrône. Neanmoins, nul n'étoit appellé alors Comte en ce païs, dit l'Evèque Ditmar, qui n'eût la même authorité, & les mêmes droits que les Ducs. Le nom de Poittiers que portoient les COMTES DE VALENTINOIS, marque leur Origine. Les Comtes de Poittiers, Ducs d'Aquitaine, furent leur Tige. Il est mal-aisé d'en rien dire de plus particulier. Leur chef, en cette Province, est le Comte Gontard, qui vivoit environ l'an 950. Je le croy fils d'Ebles Comte de Poittiers. Le temps y convient, & le nom de Poittiers, que ce Comte a laissé à sa posterité, m'en semble une preuve convaincante. De celuy-cy & d'Ermengarde naquit le Comte Lambert; & de Lambert & de Falectrude, Aimar I. Lambert vivoit l'an 985. Cette année il fit une liberalité considerable au Monastere de saint Marcel dans le Valentinois, que le Roy Conrad approuva. Aimar I. luy avoit succedé avant l'an 995. Il est nommé dans un échange fait cette année en-

tre Thibaud Archevêque de Vienne, & Ponce Evêque de Valence. Il donna l'an 1037. avec Rotilde sa femme, à Odilon, Abbé de Cluny, le Monastere de saint Marcel, pour y rétablir la Discipline: Et dans l'Acte Aimar dit qu'il a fait cette donation pour l'ame du Comte Lambert. Ses fils y sont aussi nommez en cét ordre, Hugues, Lumbert, Gontard, & Gerard. Je ne descendray pas plus bas. Mais je ne veux pas obmettre que l'an 1181. Eudes Evêque de Valence approuva la donation que Guillaume de Poittiers, Comte de Valentinois, avoit faite à Bernard, Prieur de Montmeran, des Dismes de Monteleger, qui avoient appartenu en propre au Comte Eustache. Je me persuade que ce Comte étoit de la mesme famille, & qu'il avoit eû part au Comté. Les COMTES DE DIOIS venoient de ceux de Forcalquier. Ponce fils de Guillaume Comte de Forcalquier, en fut le premier. Les Comtes de Tholose étoient la Tige de ceux de Forcalquier, qui leur

étoient vassaux. Le fils de Ponce, qui eut le nom de son ayeul, luy succeda ; à celuy-cy Isoard I. & à Isoard I. Isoard II. qui vivoit l'an 1166. Mais ce Comté entra l'an 1189. dans la Maison des Comtes de Valentinois, le Comte de Tholose l'ayant donné au Comte Aimar III. Les COMTEZ D'AMBRUNOIS & DE GAPENÇOIS avoient aussi leurs Comtes particuliers. Ponce Comte de Die étoit Vicomte de Gapençois l'an 1045. & Isoard son fils le fut aprés luy. Hugues fut le dernier des Comtes. Le Pape Urbain II. qui mourut l'an 1099. l'ayant excommunié, donna ce Comté au premier occupant. Ce fut le Comte de Forcalquier. Du Bref de ce Pape il s'est fait un Canon dans le Decret de Gratien, qui est l'Arsenac, pour ainsi, de l'authorité du saint Siege. La BARONNIE DE LA TOUR étoit d'une grande étenduë. Elle comprenoit toute l'Isle de Cremieu, & penetroit bien avant dans le Viennois, & au delà du Rhône dans le Bugey. Elle étoit contigue

à des Terres des Comtes de Savoye ; dans le Viennois, & enclavée en d'autres des Dauphins. La ville de la T ur du Pin en étoit le chef. Elle est sur une eminence ; & c'est ce que signifie le mot de Pin dans la Langue Celtique. Quirieu, Cremieu, Bourgoin, Maubec, Roche, Faverges, Falavier, saint Iean de Bournay, Chastonnay, Mesieu, Pusignan, les Esparres, Virieu, Dolomieu, Montrevel, & d'autres Seigneuries abondantes en richesses & en peuples, en étoient des membres. Et quoy que tantôt les Dauphins, & tantôt les Comtes de Savoye s'en pretendissent les Seigneurs Superieurs, elle étoit independante. Les Barons de la Tour avoient mesmes leurs Connestables : Estienne de la Poippe possedoit cette charge l'an 1289. Hũbert I. l'en ayant revestu.. La dignité de la Maison de la Tour étoit une ayde à son droit. Elle étoit une branche de celle de la Tour d'Auvergne, comme celle-cy l'étoit des premiers Comtes d'Auvergne, Ducs d'Aquitaine. On a déja

donné de l'éclaircissement à cette verité: Mais en voicy un infaillible. Berilon, Seigneur de la Tour du Pin, donna en presence de Burcard, Archevesque de Vienne, & l'an X. du regne de Rodolphe, qui commença à regner l'an 994. à l'Eglise de Vienne, pour sa construction, mille sols (c'étoient des sols d'or) & un mas auprés de l'Eglise de saint Jean, que son pere le Vicomte Geraud avoit acquis de Serilon & d'Ava. Il y fut porté par un motif de Pieté: & fit cette liberalité, *pour la redemption de son ame*; & de celles de Geraud son pere, de Bernard de la Tour son ayeul, des Comtes Guillaume & Egefred, comme parle l'Acte, & de tous ses parens. Il avoit déja donné sous le Pontificat de l'Archevesque Thibaud du consentement de Leutgardis sa femme, & de Berilon son fils, des possessions considerables, dans Toussieu, à la mesme Eglise. Leutgardis & Berilon sont aussi nommez dans cét Acte: Et Berilon y a la mesme qualité de Vicomte, qui y est donnée à Geraud,

L

Il n'y avoit pas de Vicomtes dans le Viennois que ceux de Vienne. Geraud avoit succedé à Ratburne, & Berilon à Geraud. Bernard de la Tour, pere de celuy-cy, vivoit l'an 980. Et puisque Berilon nomme ses parens Guillaume & Acfred Comtes d'Auvergne & Ducs d'Aquitaine, c'est une consequence, que l'un & l'autre l'étoient de Bernard de la Tour, & que Bernard étoit de même sang qu'eux. En effet, il étoit petit-fils de Bernard Comte d'Auvergne, qui mourut l'an 882. ayant été un des plus grands amis, & aprés un des plus obstinez ennemis de Boson. C'étoit un usage receu dans les grandes Maisons d'imposer le nom des ayeuls à leurs petits-fils. Les descendans de Bernard de la Tour ne perdirent pas si absolument avec le Comte d'Auvergne, le tiltre de Cõtes, qu'il ne l'ayent pris quand bon leur à semblé. Albert II. qui vivoit l'an 1190. fit don à la même Eglise saint Maurice de la Seigneurie de Reventin: Et il a la qualité de Comte dans le cartulaire qui en fait men-

tion. Quoy qu'il en ſoit, il n'y a pas moyen de douter, aprés cela, que la Maiſon de la Tour de Dauphiné ne ſoit venuë de celle de la Tour d'Auvergne, & l'une & l'autre des Ducs d'Aquitaine, Comtes d'Auvergne. Les grandes alliances de celle de la Tour de Dauphiné preuvent la Nobleſſe de ſon Origine. Marie femme de Geraud II. a le tiltre de Comteſſe dans ſon Teſtament de l'an 1130. Elle venoit de Souverains. Albert II. ſon petit-fils épouſa Marie d'Auvergne fille de Robert IV. Cõte d'Auvergne, & de Mahaut de Bourgogne. Albert III. fils de celuy-cy, Beatrix de Coligny fille de Hugues, Seigneur de Coligny, & de Beatrix fille du Dauphin Guigues IX. & Humbert, fils de ce dernier, Anne fille de Guigues XII. & de Beatrix de Savoye, heritiere de Dauphiné. Il eſt le Chef de la troiſiéme Race des Dauphins. La Baronnie de Clermont étoit enclavée dans le Comté de Salmorenc, & ſes Seigneuries y avoient un Empire abſolu, *ſummum jus*, com-

me parlent les Jurisconsultes. Guillaume Chippres faisant hommage au Dauphin Humbert II. l'an 1338, L'Acte porte que c'est *du consentement*, *& par l'exprés commandement* d'Aynard Seigneur de Clermont. Il habitoit à Chirenc dans cette Baronnie: Cette limitation est dans celuy de Hugues de Bassey à Charles premier Dauphin de la Maison de France, *Salvâ fidelitate Domini Clarimontis.* Ce concours en des droits de cette qualité, qui semblent indivisibles, est digne de remarque. Ils ont traitté souvent avec les Dauphins & avec les Comtes de Savoye, d'égal à égal, & sans subordination. Aussi le Dauphin Humbert II. ne refusa rien à Aynard pour se le rendre vassal. Il luy donna les principales charges de son Estat, & même celle de Connètable hèreditaire. Il erigea en Vicomté une Terre du même nom de Clermont, qu'Aynard possedoit dans le Diois. L'illustre Maison de Hauterive étoit la Tige de celle-cy. Amedée de Hauterive prenant l'ha-

bit de l'Ordre de Cisteaux dans l'Abbaye de Bonnevaux, auprés de Vienne, l'an 1119. fut suivy par seize Chevaliers ses vassaux, qui imiterent son exemple. Armand Seigneur de Rives, & Berlion Seigneur de Moirenc, furent de ce nombre. Un Historien contemporain dit qu'il étoit de même Race que l'Empereur Conrad le Salique, & que le Comte Guigues (c'étoit Guigues VII.) étoit son beau-frere. Son fils, qui eût le même nom d'Amedée, se fit aussi Religieux dans le mesme Ordre l'an 1132. & fut Evéque de Losanne. Par cette abdication qu'il fit de ses Terres, elles entrerent avec Hauterive dans la Maison de Clermont. Elle les a depuis possedeés, & a eû des Amedées, comme celle de Hauterive. Amedée de Clermont vivoit l'an 1183. Il étoit fils de Siboud de Clermont qui, comme le plus proche des parens d'Amedée de Hauterive, avoit recüeilly sa succession. Les Baronnies de Montauban & de Mevillon étoient composées de cette partie du bas Dauphiné,

qui est appellée simplement les Baronnies. La ville de Nions est le chef de celle de Montauban;celle de Buis l'est de l'autre,de laquelle dépendent trente-cinq Seigneuries, dont plusieurs sont des Bourgs considerables. Les familles qui les possedoient soûs les premiers Dauphins,sont éteintes depuis si long-temps qu'il seroit inutile d'en parler. LA BARONNIE DE SASSENAGE est voisine de Grenoble: Elle avoit plus d'étanduë autrefois, quoy qu'elle en ait encore beaucoup, sur tout étant possedée par la même famille qui possede aussi la Terre du Pont dans le Royans. Sassenage a toûjours eû le tiltre de Baronnie; le Royans avoit celuy de Principauté. Artaud III. Comte de Forests, ayant eû, entre-autres enfans, Hector & Ismidon; celuy-là fut Baron de Sassenage,& Ismidon Prince de Royans. La branche d'Hector finit en Albert II. qui mourut l'an 1339. & Aimar de Berenger, Seigneur du Pont, en épousa la sœur.Beatrix étoit son nom. Par ce mariage il devint Baron de

Sassenage : Il descendoit d'Ismidon en droitte ligne. Et des Actes faits avec Ismidon le qualifient Prince de Royans. C'est ainsi que ces deux Branches ont été reünies. J'ay écrit l'Histoire Genealogique de cette Maison, qui à l'avantage d'avoir conservé jusques à maintenant toute sa splendeur & toute sa vertu. Les Barons de Sassenage étoient independans, comme les autres, jusques à l'an 1297. qu'il fut rendu hommage de cette Baronnie au Dauphin Humbert I. Comme il le fut au Dauphin Humbert II. de la Seigneurie du Pont & de ses dependances l'an 1339.

VII.

Ainsi ce païs n'étoit pas entierement possedé par les Dauphins : Et le nom de Dauphiné n'avoit pas l'étanduë qu'il a presentement. Son Origine n'est pas plus ancienne que le regne de Guigues VIII. mary de Marguerite de Bourgogne. Guillaume Chanoine de l'Eglise de Greno-

ble, qui a écrit la vie de cette Princesse, luy étoit contemporain. Il le nomme Comte Dauphin; & toûjours son pere, Guigues le vieux. Ce Prince mourut l'an 1142. ayant passé toute sa vie dans les armes, & dans les exercices militaires. Les Chevaliers avoient coûtume dans les combats, & dans les tournois, de charger leurs cottes d'armes & la housse de leurs chevaux de quelque figure qui les faisoit reconnoître. C'étoit leur devise: celle de ce Prince fut un Dauphin. Ce qui le fit premierement appeller le Comte du Dauphin, & aprés, le Comte Dauphin. Ce tiltre luy devint propre: car cét Historien le nomme constamment Comte Dauphin; & seulement Comté son païs. Les Armes des Dauphins des deux premieres Races ont été un Château composé de trois Tours. Mais cette devise ayant plû aux successeurs de ce Prince, Guigues XII. commença environ l'an 1245. a donner place au Dauphin dans son écu, & dans ses seaux. Guigues-André aima le nom

de Dauphin, jusques à le preferer à celuy de Guigues & d'André: Et cela ne fut pas un foible secours à cét usage naissant. Humbert I. negligéa ces anciennes Armes en faveur de celles de la Maison de la Tour, & du Dauphin: Jean son successeur ne mit qu'un Dauphin en la pluspart de ses Seaux. Le dernier Humbert se déclara ouvertement pour le Dauphin: Ayant étably dans Grenoble un Conseil Souverain, il voulut qu'un Dauphin fut representé dans son Seau. Le Parlement n'a pas changé; & ainsi le Dauphin est insensiblement devenu l'Origine du nom de Dauphiné de Viennois pour la Province; & de Dauphin de Vienne pour son Prince. La Baronnie de la Tour, les Terres que possedoient les Comtes de Savoye dans cette Province, les Comtez de Valentinois & de Diois, & les Baronnies de Meüillon & de Montauban ayant èté unies au Dauphiné, le nom leur en a èté communiqué par des Declarations expresses. La puissance des Dauphins,

même en ce temps-là, n'en voyoit pas d'égale à elle. Les Comtes de Bourgogne pretendoient que le Royaume leur appartenoit de droit; mais ils étoient foibles, & mal avec les Empereurs. Les Prelats seuls étoient un obstacle à l'ambition des Dauphins. Leur authorité, que le respect dû à leur Sacré caractere favorisoit, l'emportoit. L'Archevêque de Vienne avoit Jurisdiction en certains cas, sur eux, & sur les autres Comtes. L'Evêque Hugues ayant été chassé de la ville de Grenoble, qu'il soûtenoit luy appartenir, porta sa plainte à l'Archevêque de Vienne, contre le Comte Guigues IV. & le fit citer devant luy, qui prit connoissance du fait, ayant assemblé à ce sujet les Evêques & les Comtes. Aussi les Dauphins furent vassaux de l'Eglise de Vienne, pour le Comté de Vienne, aprés que le Dauphin Guigues-André l'eût acquis. Guigues XII. son fils, en rendit le premier hommage l'an 1263. à l'Archevêque Jean, & au Doyen Philippe de Savoye. Ils

l'étoient aussi des Archevêques d'Ambrun, pour tout ce qu'ils avoient dans leur Diocese. Guigues-André en fit hommage l'an 1210. Frideric I. avoit donné l'an 1158. la ville de Gap; celle de Valence l'an 1157. celle de Grenoble l'an 1161. celle de Die l'an 1178. & celle de saint Pol-trois-Châteaux l'an 1179. en fief à leurs Evêques, avec tous les droits de regale. Et dans les Lettres de ces Concessions, il les qualifie Princes. C'étoit un honneur commun à tous les Evêques, & neanmoins leurs successeurs n'ont pas laissé d'y établir des pretentions imaginaires de vaines Principautez. Tous ces Prelats étoient en telle considération que leurs noms, en tous les Actes communs, precedoient celuy des Dauphins. On s'adressoit à eux dans les affaires de consequence. Les Actes des declarations, & des appellations qui concernoient les Dauphins, & les autres Grands, en la personne desquels il étoit mal-aisé de les faire, se faisoient devant eux; de même que

les Barons de la Tour, & les autres, obſervoient preſque la même Politique dans leurs Terres. Les OFFICIAUX avoient au commencement, la Juriſdiction Spirituelle & Temporelle. Et pour celle-cy, ils ſubdeleguoient, dans les cas qu'ils ne pouvoient pas juger eux-mêmes. Mais elle fut aprés donnée aux VIGUIERS & aux MISTRAUX. Le nom de Miſtral vient de celuy de *Miniſterialis*, en uſage, dés le temps de Charlemagne. Le COURRIER étoit le Lieutenant de l'Archevèque ou de l'Evèque au Gouvernement Temporel. Les clefs de la Ville étoient portées chaque nuit au Courrier de Vienne. Le CELERIER étoit leur Intendant & leur Procureur General en toutes les affaires de l'Evèché. Le CAPINÈ GENERAL des Dauphins étoit le Chef des Armes; & le CHANCELLIER celuy de la Juſtice. Ainard de Clermont fut fait Capitaine General par Humbert II. Mais ce ne fut plus commiſſion ; ce fut une Charge, & mê-

me hereditaire & perpetuelle dans sa Maison. Elle avoit du rapport à celle de Connétable, & c'est pourquoy on luy en a donné le nom. Le CHANCELLIER n'avoit pas cette perpetuité, & étoit destituable. Pierre d'Arene étoit Chancelier du Dauphin Guigue-André. Humbert II. eut ceux-cy; Jean Humbert, Jean Evêque de Tivoly, Jacques de Brunier, & François de la Palme, Seigneur d'Aspremont. Le MARESCHAL commandoit les Armées de plein droit, ou n'étoit pas le Capitaine General. Robert Auruce l'étoit l'an 1252. L'Estat des Dauphins étoit DIVISE' en BAILLIAGES. C'étoient autãt de Gouververnemens. Les Baillifs des Comtez de Vienne & d'Albon étoient les plus considerables. Les Comtes de Savoye avoient aussi leurs Baillifs dãs le Viẽnois. Les autres étoient les Baillifs de Gresivodan, de la Tour, de l'Ambrunois, du Gapençois, & du Briançonnois. Les Comtes de Genéve avoient leurs Baillifs dans le Gresi-

vodan, pour les Terres qu'ils y possedoient. Les Comtes de Valentinois n'en avoient qu'un dans les leurs: Il avoit la tiltre de Baillif General. Les CHATELLAINS étoient les Capitaines, ou les Gouverneurs particuliers des Châteaux, des Bourgs, & même des Villes. Ils dépendoient des Baillifs, & avoient soing (entre-autres) de l'exaction des droits Seigneuriaux, & en rendoient compte aux Baillifs. Le MISTRAL étoit un degré plus bas que le Chastellain. La Police étoit de sa fonction, & l'execution des Ordres du Prince. Chaque Seigneur avoit même son Mistral, pour procurer le payement de ses droits sur ses vassaux principalement. Quelques Mistralies étans devenuës hereditaires en des familles, elles en ont tiré leur nom. Le JUGE Majeur de Viennois, le Juge de Gresivodan, & celuy de la Baronnie de la Tour, avoient plus de dignité que les autres. Et le JUGE MAJEUR DES APPELLATIONS

de tout le Dauphiné en avoit plus qu'eux, par la ſubordination qui les luy ſoûmettoit. Mais les Juges Generaux du Comté de Valentinois & des Baronnies l'étoient en dernier reſſort. Or ces CHARGES étoient le partage de la NOBLESSE, qui ſeule avoit au commencement tous les emplois les plus honorables. Elle étoit DISTINGUÉE en CHEVALIERS, en DEMOISEAUX, & en ESCUYERS. Les premiers ſont appellez *Milites*, dans les anciens Documens. Ils étoient entre les Nobles, ce que les Nobles ſont entre les autres ſujets. Leurs privileges étoient grands pour l'honneur & pour l'utilité. Les DEMOISEAUX étoient les fils de famille des grandes Maiſons, & les Chefs mêmes de ces Maiſons qui n'étoient pas encore Chevaliers. Le nom d'ESCUYER eſt tiré de la fonction des Eſcuyers. Ils accompagnoient les Chevaliers à la Guerre; & portoient leurs Ecus & leurs Lances. Mais ils n'entroient pas avec eux dans les

combats. Le tiltre de NOBLE étoit general, & les comprenoit tous. Celuy d'Escuyer a fait un progrez, qu'il n'auroit pas fait si l'on avoit èté moins ignorant. QUOY QUE c'en soit, les Nobles ont commencé à se voir exclurre des Offices de Judicature soûs ces Dauphins. C'a été par l'introduction du Droit Romain, qui demande une application & une étude qu'ils ne croyoient pas luy pouvoir donner honnétement, leur profession étant celle des Armes. Le Droit Romain de Justinien eût entrée dans le Dauphiné, environ l'an 1200. Il étoit mêmes enseigné dans Grenoble publiquement l'an 1270. Le Dauphin Humbert II. pour le mieux authoriser, y établit une Université, unie à celle de Valence, soûs le regne de Charles IX. Neantmoins, des Statuts & des Coûtumes particulieres y ont été observés long-temps aprés. Et certes, il y avoit bien des choses ridicules dans ces Coûtumes. L'usage du TALION

y étoit même receu dans les jugemens. Le Dauphin Charles I. étant à Peirins l'an 1350. Guillaume Rendut, à qui Jean Chevalier avoit crevé les yeux, luy demanda justice. Elle luy fut faite, & Chevalier fut aveuglé. La foy des CONTRACTS étant le principal nœud de la Societé civile, le NOTARIAT n'étoit pas sans honneur. L'ignorance de quelques anciens Interpretes du Droit, qui le font passer pour vil, & servile, ne luy avoit pas encore fait de tort en ce temps-là. Il avoit été premierement en ce païs, l'employ des gens d'Eglise: Il le devint, aprés, de la Noblesse, avec laquelle il n'étoit pas jugé incompatible. On ne faisoit les Contracts qu'en des lieux publics, libres & ouverts à chacun: Il s'en faisoit peu d'importance, où les amis communs n'intervinssent de part & d'autre, & ne s'obligeassent reciproquement à l'execution des choses promises. On les appelloit *Vades*, *Obsides*, *Ostagia*, &

Oſtadia. Les uns s'obligeoient au payement de la ſomme promiſe, ſi le debiteur n'y ſatisfaiſoit pas: Et ſouvent, lors qu'ils étoient pluſieurs, la diſtribution en étoit faite entre-eux, pour en rendre le payement plus prompt, en le rendant plus facile: Les autres faiſoient plus, ils promettoient au cas que celuy, pour lequel ils s'obligoient contrevint à ſa promeſſe, ſoit en faiſant, ſoit en ne faiſant pas de ſe rendre, d'abord que l'avis leur en ſeroit donné, dans la Ville ou dans le Château, qui avoit été convenu; & de n'en point ſortir que l'obligation n'eût été effectuée, ou le tort reparé. Et au reſte, pluſieurs Familles qui ſont des plus remarquables dans le Dauphiné, & dans la Provence, ont pour Tige des Notaires. Ce qui étant une preuve infaillible de cét ancien uſage, en eſt une de l'ignorance de ceux qui le condamnent comme vitieux. Cette Politique a été gardée, preſque ſans alteration, depuis l'an-

1032. jusques à l'an 1350. durant trois cent dix-huit ans, soûs quinze Dauphins: Car je ne mets pas en ce nombre les trois premiers Guigues, qui ont vécu avant la mort de Rodolphe. Leur authorité cedoit encore à l'authorité Royale, qu'ils n'avoient pas aussi absolument usurpée, comme le firent aprés eux leurs successeurs. Toutesfois, voicy la Genealogie de tous; & celles des Comtes de Savoye, jusques à l'an 1354. & des Comtes de Valentinois jusques à Loüis.



SECONDE RA
issus des D

Guigues XI. dit André & Dauphin,
& du Duc Hugues I I I.

1. Semnoresse de Poitiers.

2. Beatrix de Claustral.

1. Almeric de Montfort.
2. Demetrius Roy de The.

fils de Beatrix

3. Beatrix de Montferrat.

Guy XII. m. l'an 1270. Beatrix de Savoye.

Iean m. en 1239.

Anne Amé IV. Comte de Savoye.

talie.

Iean I. m. l'an 1282. Bonne de Savoye.

Anne, Catherine.

Arbert ou Albert I.

Albert II.
l'an 1180.
Marie
d'Auvergne

Berilon V. dit Berli
Marie de Montluel.

Berilon ou Berlion V

Albert III.
l'an 1231.
Beatrix deColigni.

Hugues
Senêchal de
l'Eglise de Lyon

Humbert I.
Anne
heritiere de
Dauphiné : &
par ce mariage
Humbert est le
quatorziéme
Dauphin : Il mourut
l'an 1309.

Albert IV.
Marguerite.

Ainard.
Seigneur de
Vinay, Tig
branche de

Iean II.
m. l'an
1318.
Beatrix de
Hongrie.

Hugues.
Baron de
Foucigni
m. l'an
1323.

Guy.
Baron de
Montau-
ban
Beatrix.

Anne
Remond IV.
Prince d'O-
range.

Hen
Evê
deM

Re
H
d'
G
d'
m.
l'a

rione de Beaujeu.

ı, Gozzelin
Viguier de
Romans.

I.

ay Evêque
lermont.

Beatrix.
Guillaume de
Roſſillon, Sei-
gneur d'Annonay.

de la
inay.

y. Alix.
ue Iean
ts. Comte
de Fo-
reſts.

Alexie.
1. Amé V.
Comte
de Savoye,
2. Aimar V.
Comte de
Valentinois.

Marguerite.
Frideric de
Saluſſes.

Beatrix.
Hugues de
Chalon Sei-
gneur d'Arlay

Catherine
Philippe de
Savoye Prince
d'Achaïe.

Marie, Prieur[e]
du Convent
de Salettes.

COMTES DE

leur vi

B
d

B
L
11
Lo

Lo
Bo
Em
tal
Ad
d'

Ebles II. Comte de Poitiers.

Gontard Comte de Valentinois,
avant l'an 940.
Ermengarde.

Lambert l'an 985.
Falectrude.

Aimar I. Lambert. Richard.
l'an 1038.
Rotilde.

Hugues l'an 1050. Ponce Evêque de Valence.

Guillaume I. l'an 1080. Gontard Evêque de Valence aprés Ponce son oncle.

Aimar II. l'an 1100. & 1120.
Marquise d'Albon.

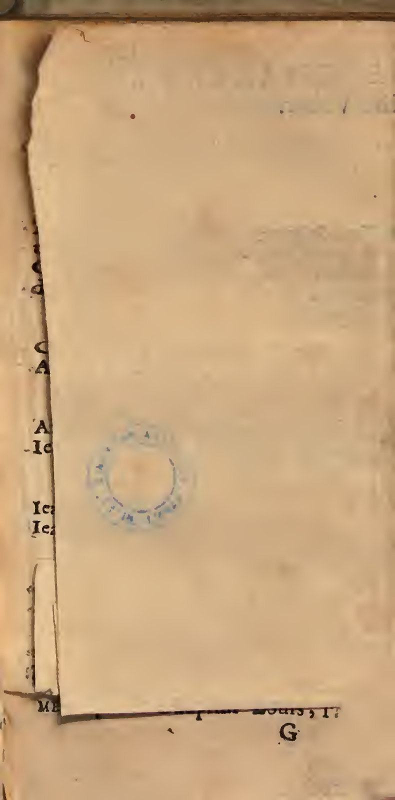
Guillaume II. l'an 1158.

Aimar III. l'an 1189 & 1210.
Philippe.

Guillaume III. 1239.
Flotte de Royans.

Aimar IV. teste 1277.
Florie de Beaujeu.

'aye origine.



VIII.

Le Dauphiné ne ſouffrit pas de changement ſenſible d'abord aprés ſon tranſport à l'Auguſte Maiſon de France. Ses Gouverneurs ont eû, durant long-temps, & preſque juſques à nos jours, toute l'authorité, & tous les droits de la Vice-Royauté. Auſſi a-t'il été toûjours conſideré, non comme un membre du Royaume; mais comme une Principauté qui ſubſiſtoit par elle-meſme, n'ayant pas été unie à la Couronne, & ne pouvant l'eſtre que l'Empire n'y ſoit reüny. Il continua à avoir ſon CHANCELLIER & ſon MARESCHAL. Le Roy Charles V. crea pour ce païs, un Roy des HERAUDS de VIENNOIS, ſoûs les gages de dix Florins: Et ſoûs le Roy Henry II. François de Signac, ſieur de la Borde, étoit ROY D'ARMES de Dauphiné: Il a écrit la Relation de la mort de ce Roy. Le Conſeil Delphinal fut erigé en PARLEMENT, par le Dauphin Loüis, l'an

1453. Mais, dés le commencement, l'usage des Assemblées des ESTATS en corps y fut introduit. Il a été inconnu sous les Dauphins des trois premieres Races: Ils ont été l'image des Estats Generaux du Royaume. L'Evesque de Grenoble y presidoit, & en son absence l'Abbé de saint Antoine de Viennois. Mais, comme l'Archevesque de Vienne, Metropolitain de cét Evesque, luy contestoit cette prerogative, sa possession n'avoit pas le caractere de celle qui seule tient lieu de tiltre. Les BARONS de Clermõt, de Sassenage, de Bressieu, qui alternoit avec Maubec & celuy de Montmaur, y Siegeoient dans des Fauteüils, à la teste de la Noblesse, & de ses Deputez. La convocation en a été sursise dés l'an 1628. par l'établissement des Elections. Le President du Parlement étoit unique. François Portier a été le premier. Ce fut seulement apres l'an 1541. qu'il en fut creé un second. Les autres JURISDICTIONS sont la Chambre des Comptes, le Bureau des Finances,

ſept Bailliages, deux Senéchauſſées, un Preſidial, quatre Judicatures reſſortiſſantes, ſans milieu, au Parlement, ſix Elections, & diverſes Juriſdictions particulieres des Bourgs & des Villages. L'établiſſement de la Chambre des Comptes & du Bureau des Finances, en la forme qu'ils ont, a été fait en 1628. dans la ville de Grenoble; & celuy d'une COUR DES AYDES en 1638. dans celle de Vienne. Le Preſident de la Chambre des Comptes (car il n'y en avoit qu'un, non plus qu'au Parlement) étoit l'an 1434. Loüis Portier: Et le premier de la Cour des Aydes a été George Muſy, homme de grand merite. Mais cette Cour a été ſupprimée, & ſa Juriſdiction reünie au Parlement, apres avoir ſubſiſté plus de vingt ans. Il y a deux BAILLIFS & un SENECHAL; c'eſt une meſme Charge, ſous differens noms. Le premier Baillif eſt celuy du Viennois: Le ſecond l'eſt des Montagnes. Guillaume du Choul, connu par ſes curieux ouvrages, l'étoit l'an 1567. Le Se-

néchal est dans le Valentinois. Sept Sieges de Justice dependent de ces Bailliages, & leurs Officiers ont le tiltre de VIBAILLIFS; & deux de la Senéchaussée, qui ont celuy de VISENECHAUX. Les Bailliages du Viennois (on les nomme ainsi) sont dans Vienne, Grenoble & saint Marcellin; ceux des Montagnes, dans Briançon, Ambrun, Gap, & le Buïs; & les Visenéchaussées dans Crest, & dans Montelimar. Le Duché d'Esdiguieres a aussi son Vice-Baillif dans saint Bonnet, ville du Champsaur, qui avoit déja le tiltre de Duché, soûs le Dauphin Humbert II. Le Valentinois à un Presidial étably l'an 1635. dans Valence. Les Judicatures, qui n'ont de Superieur que le Parlement, sont celles de Grenoble, de Gap, de Talar, & de Rossillon. Les ELECTIONS ont leurs Sieges dans Grenoble, Vienne, Romans, Valence, Motelimar, & Gap. Le nombre des autres Jurisdictions est égal à celuy des Villes, des Bourgs, & des Villages. Il n'est pas d'une ne-

cessité absoluë aux Eleus d'être Graduez; mais il l'est aux autres Magistrats. L'usage de Dauphiné ne permet pas, que celuy qui doit juger suivant les Loix, les ignore. Les Licentiez n'y sont pas même receus, il faut avoir le Doctorat. L'université de Valence y est le sanctuaire des Loix : Et dans les Colleges de Vienne, de Grenoble, & d'Ambrun, les Esprits recoivent les teintures des bonnes Lettres, sans lesquelles le sçavant Legiste n'est qu'un orgueïlleux ignorant. Ces choses sont representées plus particulierement dans L'ESTAT POLITIQUE de cette Province, que j'ay donné au public. On les y verra dans toute leur étanduë, de même que ce qui regarde le Clergé, la Noblesse, & le Tiers-Estat. Elle a deux Archevèchez, & cinq Evèchez. Les Archevèchez sont ceux de Vienne & d'Ambrun : Et les Evèchez ceux de Grenoble, de Valence, de Die, de saint Pol-trois-Châteaux, & de Gap. Comme ces Dioceses ne sont pas tous renfermez dans ses limites;

aussi les Diocéses de quelques-autres s'y étandent. Ce sont ceux de Lyon, de Belley, de Viviers, & d'Arles. L'Archevêque de Vienne à le tiltre de GRAND PRIMAT DES PRIMATS DES GAULES : Et sa Primacie est effective & reelle, & non seulement un vain tiltre d'honneur, & de Dignité. L'Evêque de Vienne a le premier èté nommé Archevêque dans les Gaules : Et cét Archevêché a eû jusques à nos jours, quatre-vingts treize, ou Evêques, ou Archevêque, sans y comprendre, ny Magunce ny Sedaste, Moines de Lerins. Le premier est saint Crescent, que l'on dit avoir èté un des Disciples des Apôtres : Mais, selon Baronius, c'est Verus. Celuy d'Ambrun en compte quatre-vingts huit. Le premier est saint Marcellin, qui vivoit l'an trois cens onze. L'Evêché de Grenoble a eû soixante-quatre Evêques : Celuy de Valence soixante dix-huit ; celuy de Die, qui luy est uny, jusques à cette union qui fut faite l'an 1275. en compte cinquante ; celuy de saint

Pol-trois-Châteaux, jusques à maintenant, soixante-neuf; & celuy de Gap, cinquante-sept. Le premier Evêque de Grenoble est Domnin, qui Siegeoit l'an 381. De Valence, Emilien, environ l'an 300. De Die saint Martin, l'an 220. De saint Pol, Sulpice ou Sulbice, avant l'an 300. Et de Gap, saint Demetrius, dans le méme Siecle. Les Chapitres de ces Eglises sont tous considerables. Celuy de Vienne est Illustre : Il étoit composé avant l'an 1311. de trois cens, ou Chanoines, ou Habituez : Ils ont été reduits à cent. Le Dauphiné a encore trois CHEFS D'ORDRE. Le premier est des Chartreux, & les autres ceux de saint Antoine & de saint Ruf: Et vingt Abbayes ajoûtent de l'éclat à cét honneur. Celle de Boscodon, dans le Diocese d'Ambrun, a mesme été le Chef d'un Ordre. LA NOBLESSE de ce païs ne cede à nulle autre : Elle a toûjours eu de la reputation dans les Armes. J'ay donné en abbregé, l'Histoire Genealogique des Familles Nobles.

ſoûs le tiltre de Nobiliaire dans l'Etat Politique. Et j'y ay fait cette remarque, qu'elles ſe rapportent toutes à plus de cinq cens Tiges. Et de ces Tiges, les unes viennent de Souverains, comme Clermont, Saſſenage, Berenger, Simiane, Artaud. D'autres ſont dans la ſplendeur, depuis plus de ſix cens ans; & cela dans une ſucceſſion interrompuë: De celles-cy, j'en pourrois nommer plus de trente. D'autres preuvent leur Nobleſſe, par bons tiltres, depuis plus de quatre cens ans: J'en ay compté plus de cinquante. D'autres, en plus grand nombre, établiſſent la leur depuis trois cens ans; & preſque deux cens quatre-vingts, remontent à deux cens ans, par Actes ſans reproches. Ce qui eſt beaucoup en une Province frõtiere, ſi ſouvent inondée du ſang de ſa genereuſe Nobleſſe, tantôt par les guerres étrangeres, & tantôt par les civilles, qui l'ont ſi long-temps, & ſi cruellement agitée. J'en puis parler avec d'autant plus de certitude, qu'ayant été Procureur du Roy en cette

derniere RECHERCHE contre les usurpateurs du tiltre de Noblesse, rien ne m'a été caché. Enfin cette Noblesse a toûjours eû tant d'estime, & l'a si-bien soûtenuë, qu'elle a donné quatre GRANDS MAISTRES à l'Ordre des Templiers, & onze à celuy de saint Jean de Hierusalem.

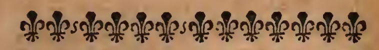
BERNARD DE TRAMOLLE'E,
DEODAT DE BRESSIEV,
GUIFFREY DE SALVAING,
PIERRE DE BEAUVOIR, à celuy des Templiers ; & ceux-cy à l'autre.
GIRARD DE SAINT DISDIER.
REMOND DV PVY.
ARMAND DE COMPS.
GEOFFROY D'OISANS.
BERTRAND DE COMPS.
HVGVES DE REVEL.
PIERRE DE CORNILLANE.
REMOND DE BERENGER.
IEAN DE LASTIC.
DISDIER de THOLON de sainte Ialle.
ANNE DE CLERMONT de Chatte-de Gessans.

Et sans parler des autres Dignitez, elle a aussi donné à ce Royaume un Connétable. C'est pour la recompen-

ce des ſervices & des vertus que les Terres ſont erigées en Duchez, en Marquiſats, en Comtez, & en Baronnies. Le Dauphiné à deux Duchez, onze Marquiſats, neuf Comtez, deux Vicomtez, & cinq Baronnies; outre les quatre ancienne, qui n'ont pas été abaiſſées, par ces nouvelles erections. Les DVCHEZ ſont Leſdiguieres, & le Valentinois: Les MARQUISATS, Breſſieu, le Pont dans Royans, Montbrun, Viriville, Ornacieu, Virieu, la Garde, Claveſon, Leſtang, Maubec, & la Baume. Les COMTEZ ſont, Roſſillon, Clermont, Montleans, la Roche, Diſimieu, Anjou, Serrieres, Charmes ou Chalmen, & Bouchage. Saint Prief eſt un VICOMTE', Clermont dans le Trieves l'eſt auſſi. Les BARONNIES, outre les quatre principales, ſont Anthon, Château-neuf de l'Alben, Greſſe, Arzelliers. Viney & Breſſieu ont la qualité & le tiltre de SIRIES. Ce païs au reſte eſt de FRANC ALLEVD, par les meſmes raiſons que l'eſt le Languedoc; & encore par de plus fortes.

Cette franchiſe intereſſe moins les deux premiers Ordres, que le troiſiéme, qui avoit au commencement toutes celles que les peuples eſtiment le plus. Mais, depuis l'an 1639. la Taille y eſt devenuë reelle, par un Reglemēt, qui y eſt un nouveau droit Statutaire. VOILA, à peu prés, les changemens arrivez à ce païs, depuis le Dauphin Humbert II. & l'état où il eſt preſentement. Tous les fils aiſnez des Rois ont eu, en naiſſant, le tiltre de Dauphins; mais tous n'en ont pas eû la Souveraineté ny les droits. La Souveraineté en eſt demeurée dans les mains des Rois, juſques à ce que eux-meſmes s'en ſoient volontairement dépoüillez, & l'ayent cedée à leurs fils aiſnez: C'eſt ce qu'ils ont toûjours fait, quand ces Princes, qu'elle regardoit, ont eu atteint l'âge de quatorze ans. Ils n'ont eu du Dauphin, juſques alors, que le tiltre ſeulement. Ils n'ont pas meſmes été nommez dans les Reglemens & dans les Lettres de Juſtice. On n'y a veu que le nom des Rois avec la

qualité de Dauphins, jusques à cette cession, & qu'elle ait été faite solemnellement. TELLEMENT que je ne representeray icy que ceux qui ont été revétus effectivement de la Souveraineté de Dauphiné, & qui en ont eu les droits, & l'authorité.



DAVPHINS DE L'AUGUSTE MAISON DE FRANCE.

CHARLES I. qui fut le Roy Charles V.

CHARLES II. qui est le Roy Charles VI.

LOÜIS I. fils du même Roy, & mort l'an 1416.

JEAN III. fils du même Roy, & mort l'an 1417.

CHARLES III. qui est le Roy Charles VII.

LOÜIS II. c'est le Roy Loüis XI.

CHARLES IV. qui est le Roy Charles VIII.

LOÜIS III. qui est le Roy Louïs XII.

FRANÇOIS I. c'est le Roy François I.

FRANÇOIS II. fils de ce Roy, mort âgé de dix-neuf ans.

HENRY I. qui est le Roy Henry II.

FRANÇOIS III. qui est le Roy François II.

CHARLES V. qui est le Roy Charles IX.

HENRY II. qui est le Roy Henry III.

HENRY III. qui est le Roy

Henry IV.

Loüis IV. qui est le Roy Loüis XIII.

Loüis V. qui est l'Incomparable Roy Loüis XIV. pere de

Loüis-Clement-Auguste.

Fin du second Livre.



LIVRE TROISIE'ME

CONTENANT

LES EVENEMENS ILLUSTRES

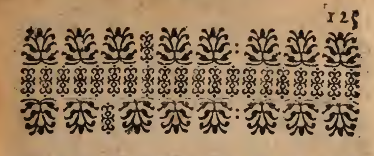
Sous

Les Allobroges, les Romains, les Bourguignons, & les Rois de France des deux premieres Races.

Depuis l'ans 119. avant I. C. jusques à l'an 878. de N. S

Durant 987. ans.

Æterna lex à principio dicta omni huic Mundo nasci, denasci, oriri, aboriri: Nec quicquam stabile aut firmum Arbiter ille rerum esse voluit, præter ipsum. Omnia ista quæ suspicis, quæ miraris vicibus suis aut pereunt, aut certè mutantur. Iust. Lips. de Constant. lib. 1. cap. 16.



HISTOIRE DE DAUPHINE', ABREGE'E.

LIVRE TROISIE'ME.

I.

LA plus ancienne des expeditions militaires des Gaulois est celle de Sigovese, & de Bellovese. Celuy-là passa en Allemagne, & Bellovese en Italie. Les Allobroges suivirent celuy-cy. Armieu & Cesanç étoient de leurs Villes : &

ils bâtirent Ariminum, & Cesana dans le païs de leur conqueste. La ville de Milan, que les Alemans nomment Meylan, à l'origine de son nom en Dauphiné. Meylan y est une Parroisse dans le Gresivodan: Et les Medyles, & les Meculles y sont des Peuples. Les Grecs nomment les Insubres, Insombres, ce qui a du rapport à Vinsobres. Genes est la capitale de la Ligurie; & Genéve étoit la derniere des villes des Allobroges vers les Sebusiens. Novarre est une Colonie des Voconces des environs de Vercors. Leur nom est celuy de *Vertacomacori*, & Caton les attribuë aux Liguriens. La vraye Ligurie est cette partie des Gaules qu'enferment les Alpes Maritimes, la Mer Mediterranée, l'Isere, & le Rhône. Ligur signifie dans la Langue Grecque Poëte & Musicien. Les Bardes étoient frequents dans l'Allobrogie & dans la Ligurie Gauloise. D'autres Chefs, aprés Bellovese, marcherent sur ses pas durant plus de deux cens ans, & remplirent de leurs Colonies tout ce

qui est au deçà de l'Appennin. Mais les Gaulois Senonois passerent outre. Estant arrivez à Vienne, ils erigerent un Temple à Mars, & luy firent un Sacrifice celebre & solemnel. Les Allobroges grossirent les Troupes de Brennus. Les Gaulois nommoient ainsi leurs Commandans Generaux. De sorte qu'étant assez fort pour tout entreprendre, il brûla Rome, assiegea le Capitole, & vendit aux Romains, comme parle saint Augustin, la vie & la liberté. Depuis les Allobroges passerent souvent les Alpes : leur nom étant fameux, les Carthaginois s'en servirent contre les Romains dans la premiere Guerre Punique : Et ce fut par leur valeur, & par la sage conduite de Xantippe, qu'ils defirent & prirent Regulus. Cette Guerre étant finie, les Romains attaquerent les Gaulois Cisalpins, qui demanderent du secours aux Allobrogres, que les étrangers nommoient alors Gessates. Les Romains leur opposerent l'Armée la plus nombreuse qu'ils ayent jamais euë. Elle

fut de sept cens mille hommes de pied & de soixante-dix mille chevaux. Une bataille termina cette Guerre. Attilius, l'un des Consuls Romains, y fut tué; mais les Gessates y perdirent leurs Rois Aneroëste & Congolitan. Celuy-là se tua luy-même, & l'autre fut pris. Britomar, leur successeur, alla au secours des Insubres, trois ans aprés, à la tête de trente mille hommes. Il n'eût pas plus de bon-heur : Marcellus le tua de sa main. Les Romains étoient entrez dans les Gaules l'année precedente, par les Alpes Maritimes: Ils avoient ravagé le païs des Voconces & des Cavares, dont le nom est corrompu en celuy d'Anamares dans Polibe. Annibal portant la Guerre en Italie contre les Romains, passa le Rhône quelques années aprés, avec une armée de soixante-dix mille hommes de pied, de douze mille chevaux, & de trente Elephans. Remontant le long du Rhône, il entra dans l'Allobrogie: & Brancus & son frere, qui y disputoient la Royauté, se soûmirent

à son jugement pour la decision de cette importante querelle. Il l'adjugea à Brancus par le conseil des grands de l'Estat qu'il assembla. Brangoz est une terre considerable dans le Viennois, & l'on croit, que le nom de Brancus en est l'Origine. Annibal passa le Mont-Genevre, & y perdit plus de la moitié de ses Trouppes. Mais les Insubres & les Boïens, l'ayant joint auprés de Thesin, il se vît d'abord plus de quatre-vingts mille hommes de pied, & de dix mille chevaux. Ce fut par les armes des Gaulois, qu'il eût sur les Romains tant d'illustres avantages. Asdrubal son frere, le suivit par la même route quelques années aprés. Mais cette seconde Guerre fut la ruïne des Carthaginois : Ils furent contrains de demander la paix: Et dés lors les Romains penserent à se venger des Gessates. Les Saliens faisoient la guerre à la Republique de Marseille, & les Allobroges aux Heduens. Les Romains se proposerent de secourir les Marseillois. Fulvius Flaccus gagna

une bataille sur les Saliens, au secours desquels étoient venus les Voconces; & deux ans aprés le Proconsul C. Sextius triompha d'eux. Les Allobroges avoient receu chez-eux Tautamal Roy des Saliens chassé de son Estat : Ce qui renflama contre-eux la haine des Romains. C. Domitius Ahenobarbus les défit, en tua vingt mille, & en prit trois mille, là où la Sorgue se jette dans le Rhône. Les Romains devinrent par cette Victoire, maîtres absolus de tout ce qui est de plain, entre le Rhône & les Alpes. Domitius y commença alors ce grand chemin, duquel j'ay déja parlé. Neantmoins, Bituit, Roy d'Auvergne, ayant fait un grand armement contre les Romains; les Allobroges se souleverent, & eurent bien-tôt regagné tout ce qu'ils avoient perdu. Mais l'imprudence de Bituit resista à son bon-heur, & le surmonta. C. Fabius Maximus, qui avoit succedé à Domitius, l'attaqua, où l'Isere entre dans le Rhône : Il n'avoit que trente-mille hommes, &

l'Armée de Bituit étoit de plus de cent quatre-vingts mille. La foiblesse conduite par le jugement fait de plus grandes choses que la force brutale & arrogante. Bituit perit par le mépris qu'il faisoit des Romains : Il fut défait & pris avec son Fils, ayant perdu cinquante mille hommes, & Fabius seulement trente hommes. Le Victorieux ne gâta pas sa Victoire, par sa negligence. Il poursuivit jusques à Carpentras ceux qui fuyoient, & il y erigea un Trophée qui fut le monument de sa gloire. C'est une Tour solide, qui est debout dans le Palais Episcopal. Il consacra encore deux Temples, l'un à Mars, & l'autre à Hercule : Et fit de ce païs une Province de l'Estat Romain. Il l'assujettit au Droit Romain, & de cette maniere, à une perpetuelle servitude. Les Cimbres commencerent dix-huit ans aprés à faire parler d'eux : leur dessein étant de conquerir l'Italie; ils entrerent comme ennemis dans cette nouvelle Province. Les plus courageux des Allobroges s'étoient sauvez

dans les Alpes, & avoient inspiré à leurs Peuples la haine du nom Romain. Ils armerent en cette occasion & se joignirent aux Cimbres. L'Assemblée de tant de Nations si differentes, & toutes si animées contre les Romains, se fit entre l'Isere & le Rhône. Les Ambrons (ce nom fut donné aux Gaulois, à cause de la ville d'Ambrun) firent un corps, qui tailla en pieces une grande Armée, à la tête de laquelle C. Manlius, & Servilius Cæpion s'étoient presentez à eux, pour les arrêter. Ils perdirent quatre-vingts mille Soldats, & quarante mille valets, qui furent tuez. C. Marius les vengea. Il défit Teuttobochus, & les Theutons, au lieu mesme où Bituit l'avoit été, & ce Roy barbare fut tué, à ce que l'on croit, auprés de Valence. Les Allobroges n'eurent plus rien à esperer. Tout succomba à la tyrannie Romaine, qui y fut exercée avec toutes ses insolences.

II.

Les fonds vacans, ou par la mort, ou par la fuite de leurs possesseurs, devinrent le Domaine de la Republique : Et les autres furent assujettis au Cens, c'est à dire, au payement de la disme des fruits aux Officiers commis pour l'exiger. C'est l'origine de la Dixiéme parmy les Chrêtiens. On n'en demeura pas là. Le Tribun Saturnin voulut faire distribuer aux Citoyens Romains les possessions des Allobroges, par le partage qu'il en proposa, sous le sixiéme Consulat de Marius. Mais la mort de ce seditieux étourdit cette entreprise. Le Consul C. Valerius les protegea, il fit même accorder le droit de Bourgeoisie dans Rome à Caburus, qui prit dés lors, pour luy témoigner sa reconnoissance, le nom de C. Valerius. Sa race produisit, depuis, dans Vienne d'excellens hommes. Aprés tant de mouvemens, cette Province eût quelque tranquillité, jusqu'à la revolte de

Sertorius. Pompée envoyé contre luy, entra dans l'Allobrogie, par un nouveau chemin, c'est à dire, par le Pont de Beauvoisin; & y fit de grandes levées d'hommes & de vivres. Il conseilla, en ce passage, au Proconsul L. Manilius de fortifier une eminence qui commandoit Vienne. C'est le Château de Pipet qui fut appellé *Pompeiacum*. Environ ce temps-cy, cette Ville fut peuplée d'une Colonie: Les mécontẽtemens que les Allobroges témoignoient, de temps en temps, en inspirerent la pensée. M. Fontejus, qui fut envoyé en cette Province, quelque-temps avant la mort de Sertorius & de Perperna, y exerça de grandes concussions. Le secours qu'il étoit chargé d'envoyer à Pompée, & les reparations du grand chemin de Domitius furent le pretexte de ses exactions. Il fit mesme de nouveaux impôts sur le vin: Il sembloit que son dessein étoit de porter les Allobroges à la revolte. En effet Hincmar, ou Aimar, que les Latins nomment Induciomar, prit les ar-

mes. Il étoit le plus puissant, & le plus authorisé des Voconces. Il traitta mal les Romains, & s'étant fortifié dans les embouchеures des Alpes, auprés de Die, Fonteius qui ne put l'y forcer, fut contraint de s'accommoder avec luy. Pour se venger il se proposa de faire vuider des Villes, & des possessions, suivant de Traittez faits avec eux, par Domitius, & par Fabius, qui jusques alors n'avoient pas èté executez. Le temps de son Gouvernement étant expiré, les Allobroges l'accuserent. Induciomar fut le Chef de leur deputation. M. Pletorius les appuya : Il étoit leur protecteur dans Rome, & comme l'on parloit alors, leur Patron. La conjuration de Catilina leur auroit èté une occasion de vengeance, s'ils avoient èté mieux conseillez. Lentulus tâcha de les y engager par les persuasions d'Umbrenus amy d'Induciomar. Mais Fabius Sanga, qui étoit devenu leur Patron, aprés la mort de Plètorius, ménagea si bien cét esprit qu'il resolut de sauver Ro-

me : Ciceron ne fut *Pere de la Patrie*, que par le secours d'Induciomar. Cn. Pontinus avoit succedé à Fonteius, & le vengeoit. Induciomar étant de retour mal satisfait, porta les Allobroges à se soulever, & se mit à leur tête avec Catugnat. Ils furent leurs principaux Chefs. Manlius Leutinus fut défait par Induciomar au delà de l'Isere, & une seconde fois au deçà par Catugnat. Mais les Romains ne cedoient jamais à la mauvaise fortune; ils la lassoient en luy resistant. Manlius ayant receu de Pontinus de nouvelles Trouppes, bloqua Saillans où Catugnat se jetta inconsiderement. Ne pouvant sauver cette Ville, il en sortit sans avoir communiqué son dessein aux assiegez : Tellement que n'ayant plus de Chef ils se rendirent. Le corps d'Armée, que commandoit Induciomar, se dissipa en même-temps. Cette Guerre finit ainsi. Catugnat & Induciomar ne parurent plus, & on ne sçeut pas ce qu'ils étoient devenus. Si est-ce que le Triomphe fut refusé à Pontinus par-

le Senat. Ce qui montre qu'on ne jugea pas qu'il le meritât, soit parce que sa Victoire avoit trop coûté, soit parce que les Allobroges avoient eû raison de prendre les Armes. Jule Cesar luy succeda. Il entra dans la Province par le païs des Caturiges, où sont Ambrun & Chorges, & assembla ses Trouppes dans le Viennois. Valerius Procillus, fils de Valerius Caburus fut son Hôte dans Vienne. L'Hospitalité étoit un droit Sacré, & le lien le plus fort de l'étroite amitié. Aprés qu'il eût défait les Heluetiens, & Arioviste, il fit de nouvelles fortifications autour de Vienne, & y logea cinq Legions dans les logemens qu'il leur avoit preparez. Les Latins les appellent *Castra.* Il établit un Senat dans cette Ville, & luy donna la Souveraine Jurisdiction de la Province Romaine. Roseille & Egue, fils d'Abducille furent de ses Senateurs. Ce fut la recompense des services qu'ils luy avoient rendus contre les Heluetiens & les Allemans. Ils étoient, de mê-

me que Valere, des principaux des Allobroges, qui par eux ne preterent pas l'oreille aux persuasions de Vercingentorix. Cesar se les asseura par ses bien-faits. Il fit des levées de Cavalerie, & leur jeunesse y prit party. Leur quartier fut dans Vienne, où luy-même vint d'Auvergne pour les prendre. Il leur fut redevable de divers heureux succez. Ils combattirent pour luy en Afrique contre le Roy Juba, soûs C. Curion : Et ce Roy n'ayant donné quartier qu'à eux; il les envoya en Espagne au jeune Pompée, qu'ils quitterent, d'abord que Cesar y parut. Il n'y eût qu'Egue & Roscille qui luy manquerent de foy. Mais ils se croyoient offensez. Pendant cette Guerre, les Romains que le Senat avoit établis dans Vienne, en furent chassez, par ses premiers habitans, qui rentrerent dans leurs maisons que ceux-là leur usurpoient. Quelques années aprés, Munatius Plancus logea dans Lyon les Romains errans, avec leurs familles, de lieu en lieu. Neantmoins

le droit de Colonie n'étoit pas forty de Vienne avec eux : les Allobroges meriterent, par leur fidelité, qu'il leur fut conservé. Cesar ayant été assassiné dans le Senat, Plancus Gouverneur de la Province, mit dans Vienne mille chevaux, & s'y étant rendu luy-même fit échoüer les desseins de Lepidus qui s'en approchoit. Aprés il descendit vers l'Isere & campa long-temps à Civron. Ce lieu s'appelloit *Civaro* : Et des critiques, qui ne l'ont pas connu, ont corrompu ce nom dans une lettre, que de là il écrivit à Ciceron, en celuy de *Cularo*, qui est Grenoble. Octavius, qui fut le grand Auguste, s'accommoda en même-temps, avec Antoine & Lepidus, desquels Plancus n'avoit pû empescher la jonction. La Province Romaine fut donnée au Triumvir Lepidus : Elle fut de son partage ; & durant plus de trois mois ce païs fut exposé aux insolences de cinq Armées, qui n'obeïssoient qu'autant qu'il leur plaisoit : comme il arrive toûjours dans les Guerres civi-

les. Mais Lepidus dura peu. Les peuples des Alpes étoient encore libres, & Cottius y regnoit. Il rechercha l'amitié d'Auguste, qui le reçeut au nombre des alliez du peuple Romain. Ce fut ce Prince qui fit le premier élargir les chemins depuis Suse, Capitale de son Estat, jusques au deçà du Mont-Genevre: cét ouvrage fut un combat perpetuel de l'Art contre la Nature. Aprés cela, Auguste retourna en Italie d'où il ne revint en ce païs qu'aprés la mort de Marc-Antoine. Vienne luy dressa alors un Arc de Triomphe d'une si excellente Architecture, qu'il a resisté depuis au temps & aux hommes; ce que l'Empire Romain n'a pû faire. Son plus ordinaire sejour fut à Lyon, d'où il acheva la conquête des Alpes. Aprés il fit le partage des Provinces de l'Empire, entre luy & le Senat, & se reserva celle où l'obeïssance ne sembloit pas bien affermie. Depuis il fit un nouveau département des Provinces des Gaules, & garda la Narbonnoise durant quelque-temps. Il l'a

rendit au Senat ; mais non les Alpes. Le Gouverneur de la Narbonnoise fut un Proconsul. Celuy des Alpes eût divers tiltres : il fut appellé Propreteur, Legat, President, & Procureur de Cesar. Il mit Garnison dans Exilles & dans Grenoble, & fit plusieurs Colonies. Il n'avoit pas de meilleur moyẽ d'affermir sa domination. Il eût l'art de se faire, & aymer & craindre. On l'ayma à ce point, qu'il fut adoré. On luy consacra des Temples & des Prêtres. Le Temple de Janus êtoit fermé, & le Sauveur du monde naquit l'an 42. de son Empire. Les rigoureuses recherches des Commissaires, qu'il avoit envoyez dans le Viennois, pour y établir le cens, y troublerent cette profonde paix. Les peuples s'y souleverent : Il fallut que Tibere vint les appaiser; & il le fit avec tant de prudence, que cette negotiation est mise, par un celebre Historien, au rang de ses plus grandes actions. L'emotion des Juifs, contre Archelas, fils d'Herode le Grand; fut plus opiniâtre. Elle ne

finit que par la relegation de ce Prince à Vienne : & Auguste mourut la même année, qui fut la quinziéme de nôtre Salut, & la soixante-seiziéme de son âge.

III.

Tibere donna ses premiers soins aux honneurs funebres d'Auguste. On luy dressa dans Vienne des Autels comme à un Dieu, & un superbe Mausolée, comme à un homme excellent. Nous avons décrit ailleurs ce Monument. Valere Asiatique, issu de Valerius Caburus, fut cher à Tibere qui l'éleva au Consulat, Dignité qui ne cedoit qu'à la Supréme. Il ne le fut pas moins à Caligula. Ce fut soûs ce Prince, que la Province Viennoise le fit son Protecteur & son Patron, que Pilate se tua dans la Judée, & qu'Herode Antipas fut relegué à Vienne avec Herodiade sa femme, comme l'écrit Adon. Claude succeda à Caligula, & Valere ne perdit rien auprés de luy de sa faveur & de son

credit. Il le suivit au voyage d'Angleterre, où il servit utilement. L'Empereur à son retour, donna le tiltre de Roy à Jules Cottius, & certains païs contigus au sien. Il étoit fils du premier Cottius. La recompense de Valere fut le Consulat, dont il fut revêtu une seconde fois. Mais il ne put éviter la haine de Messaline: Elle le fit accuser par Suilius, & l'ordre luy fut porté de mourir, le choix du genre de mort luy étant laissé. Sa fermeté fut admirable : Il n'interrompit aucun de ses exercices ordinaires : Il fit luy-même bâtir le bucher où son corps devoit être brûlé: Il le visita, & ayant remarqué que le feu pourroit offenser des arbres voisins, il l'en fit éloigner. Il ne fit ny ne dit rien de foible: Il regretta seulement de n'avoir pas été surpris par les fourberies de Tibere, ny emporté par les fougues de Caligula, pour être le joüet d'une femme. Aprés il se fit ouvrir les veines, & mourut en parlant à de ses amis. Valere son frere, qui, comme luy, avoit le

ſurnom d'Aſiatique, étoit Senateur dans Rome, & eſtimé dans la Cour de Claude, comme l'étoit auſſi L. Veſtinus, qui avoit la même Patrie qu'eux. Le fils de celuy-cy fut C. Julius Atticus Veſtinus : Neron le fit Conſul ; mais la même année ayant conçeu contre luy une ſecrette haine, il le fit auſſi mourir. Le merite eſt un crime auprés des Tyrans ; ils luy pardonnent rarement. Les peuples des Alpes Cottiennes & Maritimes acquirent le droit de Latinité, ſoûs ce Prince, qui fit bâtir Ments, petite ville à laquelle, avec des Foires franches, il donna le nom de *Forum Neronis*. Il combla de ſes bien-faits la ville de Lyon. Mais il haïſſoit celle de Vienne, où il ſçavoit qu'il n'étoit pas aymé. En effet, elle entra dans le party & dans les intereſts de Jule Vindex, aprés qu'il ſe fut revolté contre luy : Il y eût dés lors une Guerre ouverte entre ces deux Villes, & les Trouppes de Vienne aſſiegerẽt même celles de Lyon qui tenoiẽt pour Neron. La mort de Vindex la

ſauva. Il avoit refuſé l'Empire: Mais Galba l'accepta. Venant d'Eſpagne, il fut receu dans Vienne comme le Liberateur de L'Empire. Auſſi il luy fit de nouvelles graces, & ajoûta à ſes Privileges. Mais il témoigna ſon indignation à celle de Lyon; il luy ôta juſqu'à ſes revenus, pour la rendre miſerable. Aprés il ſuivit le chemin des Alpes Cottiennes. Neron en avoit fait une Province, aprés la mort de Jules Cottius, leur Roy. Valere Aſiatique étoit Gouverneur de la Province Belgique, qui s'étandoit juſques à Rheims: Son authorité ſervit à Vitellius contre Galba. Neantmoins l'Armée que conduiſoit Valens en Italie, pour Vitellius, fit dans ce païs d'étranges deſordres. Elle fut ſur le point de ſaccager Vienne; & la colere, que ceux de Lyon luy avoit inſpirée, ne fut appaiſée que par des preſens & des prieres. Il menaça la ville de Luc de la brûler, & il l'auroit fait, ſi tout n'y eût été proſtitué à ſon avarice, & à ſa volupté. Il ne ſe pouvoit, que ces peuples

ne fussent dans une extreme indignation. Othon, pour se les gaigner, nomma au Consulat Pospæus Vopiscus, Gentil-homme Viennois. Cependant, Vitellius entra dans Vienne: Il y rendit même justice publiquement, durant le sejour qu'il y fit. C'étoit dans le Pretoire, converty presentement en Eglise. Un Coq, qui des maisons voisines luy vola sur les épaules & sur la tête, luy fut un augure de sa ruïne prochaine. Valere fut puissant auprés de luy : Mais il avoit favorisé Vindex, & à cause de cela les Soldats le haïssoient. Ils oserent demander sa tête, quoy que l'Empereur fût son gendre. Sa prudence le tira de ce peril. Il fut même designé Consul par Vitellius; & le fut effectivement, soûs Vespasien, qui termina les Guerres civiles par ses Victoires.

IV.

Ces divisions furent favorables à la Religion Chrêtienne : Elle fit de

grands progrés sans empéchement. Elle fut premierement annoncée dans le Province Viennoise, au deçà des Alpes. Le nombre des Fideiles dans Vienne étoit déja tres-grand soûs Trajan: Soûs luy les Jeux Gymniques y furent abolis. Ils blessoient les bonnes mœurs, en divertissant les yeux par des spectacles trop libres: Et ce fut par le zele de Trebonius Ruffinus, l'un de ses Duumvirs, homme d'excellent merite, qu'ils furent supprimez. Elle devint le Chef d'une Province soûs Adrien, dans le département duquel elle a le tiltre de Viennoise. Ce Prince avoit de l'affection pour Vienne: Y étant il fit reparer le Pretoire, & luy donna la forme qu'il a presentement, Marc Antonin, son successeur, a été le plus grand Prince qui ait regné, & le meilleur homme qui ait vécu: Le Christianisme n'eut rien à craindre durant son regne. Et certes, il fit tant de progrez dans la Province Viennoise, que le Pape Pie I. y envoya Verus Prêtre Saint, & sçavant.

Le Cardinal Baronius le croit le premier des Evêques de Vienne. Quoy qu'il en soit, il est dumoins le premier des Evêques des Gaules, à qui ceux de Rome ont écrit. Ce qui montre qu'il en est le plus ancien. Mais Marc Aurele, superstitieux, quoy que Philosophe, persecuta les Chrêtiens. Les Ergastules de Vienne en furent d'abord pleins : Et Attalus fut leur Deputé à ce Pape; comme Yrenée le fut de ceux de Lyon au Pape Eleuthere. Plusieurs souffrirent la mort. Severin, Exupere, & Felicien, Gentils-hommes Viennois, furent des premiers. Juste, Evêque de cette Ville aprés Verus, en fut premierement chassé, & aprés y fut rappellé pour le Martyre. Quarante-huit Chrêtiens de l'un & l'autre sexe furent destinez dans Vienne & dans Lyon à être tourmentez publiquement. On s'imagina que cét exemple de severité feroit impression sur les esprits les plus constans. Entre ceux de Lyon, le plus signalé fut saint Photin, leur Evêque. Vienne avoit

déja perdu le ſien. Sanctus ſon Diacre, Epagathe, Attalus, Blandine, Pontique, & quelques-autres ſouffrirent le martyre dans l'Amphiteatre de Vienne, où le nom de Blandine a été depuis en veneration. Sulpice Severe, qui vivoit deux cens ans aprés, écrit que les Gaules n'ont pas veu plûtôt de Martyres, ny eû de Martyrs. Les ſucceſſeurs de Marc Aurele, qui n'étoient pas ſi ſages que luy, furent plus juſtes & plus humains, juſques à l'Empereur Severe. Aprés que celuy-cy eût défait & tué Albin dans une grande bataille, auprés de Lyon & au deçà du Rhône, il permit tout à ſa cruauté ſur les habitans de Vienne & de Lyon: Mais ſur ceux-cy principalement. Ils étoient preſque tous Chrêtiens. Le Pape Victor avoit, l'année precedente, envoyé la Sacrée Euchariſtie à Diſdier Evêque de Vienne: Il y avoit joint des Lettres, par leſquelles il le chargeoit d'avertir les autres Evêques, qu'il avoit été reſolu en diverſes Aſſemblées des Prelats d'Occident, ſuivant le ſenti-

ment d'Yrenée, âgé alors de plus de quatre-vingts quatre ans, de celebrer la Feste de Pasques toûjours un Dimanche. Les Eglises d'Asie la solemnisoient le quatorziéme de la Lune, quelque jour que ce fut. Elles croyoient que ce jour-là JESUS-CHRIST étoit ressuscité. La persecution continua. Cornelius suivy de Soldats, aussi cruels que luy, ravagea l'Eglise de Vienne. Il fit mourir à Valence Felix, Fortuné, & Achillée, Disciples de saint Yrenée, qui y publioient l'Evangile. Cinq ans aprés Severe mourut en Angleterre, & Caracalla son fils, luy succeda. Rien n'arriva, ny soûs son regne ny aprés luy, jusques à Decius, de remarquable dans cette Province. Decius commença à regner l'an 245. Le nombre des Chrêtiens s'étoit tellement augmenté dans les Gaules, que le Pape Corneille I. se crût obligé d'y envoyer de nouveaux Evêques, & d'établir de nouveaux Evêchez. Il envoya Trophime à Arles, Pol à Narbõne, Saturnin à Tholose, Denis à Pa-

ris, Auſtremoine à Clermõt, Gratien à Tours, & Martial à Limoges. Ce fut l'an ſecond du regne de Decius Conſul avec Grattus. Grattus étoit un nom connu dans la Province Viennoiſe : Et diverſes Inſcriptions, qui reſtent dans Vienne, nous apprennent, que pluſieurs de ſes Familles le portoient avec honneur. De maniere que je ne doute point que ce Conſul ne fut venu de l'une d'elles. La perſecution, que Decius avoit commencée, continua ſoûs Valerien. Celuy-cy, ayant declaré la Guerre aux Chrêtiens ; ce même Pape en donna avis à Lupicin, Evêque de Vienne, afin que par luy, il fut porté aux autres Evêques des Gaules. Lupicin fut martiriſé, quelque-temps aprés, à Oſte des Tricaſtins dans le bas Dauphiné. Dieu vengea les Chrêtiens, & punit ce Prince : Il fut pris par les Perſes qui le traitterent avec inhumanité : Et les Gaules furent deſolées par les courſes des Nations du North. Carocus ou Crocus Roy des Vandales, les perça d'un bout à l'autre, & de-

puis de Rhin jusques à Arles. Si Posthume ne se fut presenté à leur défense, elles étoient perduës. Il fut creé Empereur dans Vienne, où Salonin, fils de Gallien, fut tué. Crocus, qui avoit tout saccagé & brûlé dans l'Auvergne, & dans la Segusie, passa le Rhône auprés d'Arles, où Posthume l'attaqua, le défit & le prit. Ce bonheur fut le salut de l'Empire, par la terreur qu'il donna aux Barbares. Gallien faisoit, en même-temps, un grand armement contre Posthume. Il passa les Alpes, & Posthume l'arréta devant Vienne, où il se jetta avec des gens de cœur. Gallien l'assiegea, mais sans succez. Il perdit Theodote, son Lieutenant General, & fut blessé luy-même. Ce qui le contraignit de se retirer avec honte. Je crois que ce fut alors que fut faite cette monnoye où la Gaule est representée, vêtuë en Deesse, & ayant un pied sur un Globe, avec ce mot *Gallia.* Il voulut dire ainsi, que par sa Victoire elle étoit devenuë la Maîtresse du Monde. Mais ce qui me

ſèble remarquable eſt, que ſon habit eſt ſemé de fleurs, qui toutes reſſemblent aux Lis de l'Ecu de France. D'autres raiſonneront là-deſſus. Neanmoins Gallien ſurvécut à Poſthume, qui fut aſſaſſiné par Lollien, & vengé par Victorin. Celuy-cy fut un grand-Homme, & ſujet aux paſſions des grands-Hommes. Il ayma la femme de l'un de ſes Secretaires, & cét amour luy coûta la vie: Il fut aſſaſſiné dans Vienne, qui étoit le Siege de l'Empire des Gaules. La Prefecture du Pretoire des Gaules fut l'étaduë de cét Empire. Aurelien le reünit à celuy de Rome aprés avoir ruïné Tetricus qui ſe trahit ſoy-méme, & ſon party. Il a laiſſé ſon nom à Loriol qu'il fortifia. Aprés luy, Proculus né dans la Province Viennoiſe, fut creé Empereur à Lyon. Mais il ne reſiſta pas au bon-heur de Probus. Les troubles ceſſerent juſques aux emotions cauſées par les Bacaudes contre Diocletien & Maximien. Celuy-cy fortifia Grenoble qui avoit le nom de Cularo: Il en refit à neuf les

murailles & les bâtimens. Ce n'étoit alors qu'une Station militaire. La legion des Thebains composée de Chrêtiens, & commandée par saint Maurice, servit contre les Bacaudes, & se rendit Illustre par sa constance, & par son Martyre. Ces Empereurs, zelés pour la Religion de leurs Peres, firent publier des Edits generaux contre la Chrêtienne l'an 301. Ce fut une cruelle persecution dans toutes les Provinces de l'Empire contre ceux qui la professoient. Vincent, Oronce, & Victor arrouserent de leur sang la ville d'Ambrun; & l'Evêque saint Simplide celle de Viéne, du sien. Le Martyre de saint Ferreol & de saint Julien, Gentils-hommes Viennois, fit plus d'éclat. Ferreol avoit commandé une Legion. La Race des Ferreols étoit Illustre: Et Tonantius Ferreolus, que l'on croit le Tige de la seconde & de la troisiéme Race des Rois de France, en a èté un Glorieux ornement. La Pieté n'est pas incompatible avec la valeur.

V.

Diocletien & Maximien ayant abdiqué l'Empire, Constantin le reçeut de leurs mains: Mais Maximien se repentit bien-tôt de sa faute : Il mit tout en usage pour débaucher à Constantin son gendre, la Province Viennoise. Il fit du sejour dans Vienne, & n'en sortit que lors qu'il ne s'y crût plus en seureté. Constantin le fit étrangler dans Marseille. Maxence son fils qui ne valoit pas mieux que luy, avoit quelque-temps auparavant, défait & tué, auprés de Vienne, le César Severe ; & Galerius avoit creé César au lieu de Severe, Licinius, qui luy succeda à l'Empire d'Orient. Mais Licinius fut ruïné par Constantin, & relegué dans la Province Lyonnoise. Peut-étre que Licieu, auprés de Lyon, y conserve son nom, & qu'il y passa le reste de ses jours. Sa défaite preceda celle de Maxence de cinq ans. Constantin se prepara à la Guerre contre Maxence

dans cette Province. Il fit un long sejour dans Vienne : Et Helene sa mere, luy étant infiniment chere, il en imposa le nom à un Palais qu'il fit bâtir auprés de cette Ville. On l'appelle aujourd'huy Elein & Ilin. Il avoit donné à des Villes celebres le nom d'Helenium. Maxence fut défait & tué le 25. de Novembre de l'an 312. Aprés cette Victoire, les Chrêtiens eurent dans tout l'Empire le libre exercice de leur Religion, par un Edit general : Et l'an 314. Constantin convoqua dans Arles, où il faisoit sa demeure ordinaire, un Concile, auquel six cens Evéques assisterent. Les plus Illustres furent Claude Evéque de Vienne, Marin Evéque d'Arles, & Rheticius Evéque d'Authun. Constantin n'étoit que Cathecumene ; neanmoins il assembla ce Concile de son authorité, & renvoya de son séul mouvement ces Evéques en leurs Dioceses, *ennuyé de leurs longues disputes.* Celuy de Nicée fut plus celebre. Nicasius Evéque de Die y assista pour les Evéques des Gaules.

La Primacie universelle de celuy de Rome y fut decidée à son avantage. Dés lors il en exerça les fõctiõs avec plus d'authorité. Le Pape Silvestre confirma celle de l'Evéque de Vienne sur les sept Provinces Viennoises, & declara que nul Evéque des Gaules, nul Prétre, nul Clerc de deçà les Monts ne seroit reconnu dans Rome sans l'attestation authentique de celuy de Vienne. Constantin étant mort, l'Empire des Gaules fut le partage de Constantin II. son fils aisné, qui le laissa en mourant à Constant son frere, qui fut assassiné par la conspiration de Magnence. Constance son frere, troisiéme fils de Constantin, vengea sa mort. Il gagna une grande bataille auprés de Montsaleon dans les Alpes, contre Magnence, qui se voyant perdu se tua luy-méme dans Lyon. Constance descendit aprés à Arles, qu'il n'aima pas moins que son pere avoit fait. Les Allemans avoient fait des courses bien avant dans les Gaules : Il se disposa à aller à eux. Son armement se-

fit aux environs de Chabuëil dans le Valentinois. Cette guerre étant importante & dangereuſe, il changea de deſſein, & en donna la conduite à Julien avec le tiltre de Ceſar. Julien entrant ſolemnellement dans Vienne avec Helene ſon épouſe, une vieille Dame dit hautement qu'il rétabliroit le culte des Dieux, & s'en réjoüit. Il paſſa l'Hyver dans cette Ville, & le Printemps étant venu il ſe mit en campagne. Les avantages qu'il eût ſur les Allemans irriterent Conſtance contre luy, par la reputation qu'ils donnerent à ſes premieres Armes. Il fallut que, pour ſe ſauver, il uſurpat l'Empire. Florent Prefet du Pretoire dès Gaules, qui avoit eû quelque preſſentiment de ſon deſſein, étoit retourné à Vienne, qui ſans doute étoit alors le Siege du Prefet du Pretoire des Gaules, comme elle l'y étoit de l'Empire. Il n'y attendit pas Julien, qui y vint encore paſſer un ſecond Hyver, tenant ſi ſecrets ſes ſentimens pour la Religion, que le jour de l'Epiphanie il y aſſiſta au ſer-

vice Divin avec les Chrétiens dans leur Eglise. Ce fut dans cette Ville qu'il fit des jeux publics pour son avenement à l'Empire, & ce songe, qui acheva de le determiner à la Guerre contre Constance. Il y perdit sa femme, que Constance suivit de prés, & Julien ne le survécut que de dix-sept mois. Julien luy succeda, & à celuy-cy Valentinien le Grand. Le premier Concile de Valence fut convoqué par sa permission, & Florent Evêque de Vienne y Presida. Ce fut l'an 374. qui fut le dernier de la vie de ce Prince. Gratien, qui luy succeda, passant en Italie. L'an 377. fit quelques Reglemens à Moirenc, & entre-autres touchant les visites qui se rendoient aux Juges qu'il adressa à Antonius, Prefet du Pretoire des Gaules. Il s'en est fait une Loy dans le Code Theodosien. Il donna à Cularo par des reparations & des Privileges, la forme & la Dignité de Ville, & son nom : Elle fut appellée *Grationopolis*, & c'est aujourd'huy Grenoble. Il en fit mêmes, un Evêché, & Domnin son premier Evêque, assis

l'an 381. au Concile d'Aquilée. Ce Prince meritoit une meilleure fortune. Mais la revolte de Clement Maxime luy ravit l'Empire, & la vie. Gratien fuyoit devant luy pour gagner Vienne, où il avoit laissé Constance sa femme. Mais s'étant détaché inconsiderement de sa Troupe; il fut assassiné auprès de Lyon & au deçà du Rhône dans la Province Viennoise; par Andragathe. Quelques années aprés Theodose fit la Guerre à Maxime, le défit, & le tua. Valentinien II. à qui il avoit ainsi asseuré l'Empire d'Occident, fit depuis son sejour ordinaire dans Vienne. Arbogaste étoit son principal Ministre, & pouvoit tout. Valentinien l'avoit offensé, & le craignoit. En effet, ce méchant homme le fit étrangler dans sa chambre par ses Eunuques, la veille de la Feste de Pentecoste de l'an 392. Et en même-temps Eugene fut proclamé Empereur des Gaules: Saint Ambroise, qui étoit party de Milan pour le venir Baptizer; car il n'étoit que Cathecumene, en receut la nou-

velle à Briançon, où il étoit déja, & rebroussa sur ses pas. Theodose ne tarda pas à châtier ce parricide, & mourut à Milan, à son retour, âgé seulement de cinquante ans.

VI.

Les premieres années du regne d'Honorius, son successeur, en l'Empire d'Occident, furent heureuses, par une profonde Paix. Mais il n'y en avoit pas entre les Evêques : Constantin Evêque d'Arles, disputoit à Simplice, Evêque de Vienne, la Dignité de Metropolitain. Proculus, Evêque de Marseille, s'en attribuoit les droits, & en faisoit les fonctions: Le Concile tenu à Turin l'an 397. les regla. Proculus fut maintenu dans le droit de Metropolitain, sur les Eglises dont il avoit Sacré les Evêques: Et il fut adjugé à celuy des deux Evêques de Viēne & d'Arles, qui prouveroit, que la Cité où il avoit son Siege fût la Metropole de toute la Province : Il le fut ainsi assez positivement à celuy de Vienne. Mais Stilis-

con leur avoit suscite un orage dangereux, & funeste à tout l'Empire. Il avoit appellé les Goths en Italie; & invité, par cét exemple, les Nations Septentrionales à les imiter. Les Alains & les Vandales ravagerent celle-cy, jusqu'à ce que le Tyran Constantin, qui avoit usurpé l'Empire, les en eût chassez. Il avoit fait amitié avec Alaric; mais Sarus envoyé dans ce païs par Honorius l'assiegea dans Valence, & Ebodech fit lever ce Siege, dégagea Constantin, & poursuivit Sarus jusques aux Alpes. Ce bon-heur luy dura peu: Constance plus grand Capitaine que Sarus prit Vienne que Geronce luy rendit, & le prit ensuite luy-même dans Arles. Il avoit fait de cette Ville le Siege de son Empire, & mis son fils, qu'il avoit creé Cesar, dans Vienne, où Geronce le fit mourir, en se rendant à Constance. Astaulphe, qui avoit succedé à Alaric, Roy des Goths, voulut venger Constantin. Il prit, & saccagea Valence; & ruïnant tout ce qui se presenta à luy sur sa rou-

te, passa en Languedoc. Ces desordres n'empescherent pas que Patrocle Evêque d'Arles, & Maxime Evêque de Valence ne suivissent leur mauvais penchant. Patrocle surprit, par l'imposture & par la fausseté qu'il mit en usage, le Pape Zozime, pour troubler Simplice Evêque de Vienne, en la Primacie que le Concile de Turin luy avoit adjugée. Mais, ce Pape ayant reconnu cette surprise, revoqua ce qu'il avoit fait; & maintint par ses Lettres du 1. d'Octobre 417. Simplice dans ses droits. Maxime étoit accusé d'Heresie & d'assassinat par son Clergé. Les Evêques des sept Provinces, Juges naturels de cette accusation, comme leur répondit le Pape Boniface, l'an 419. par son récrit que Gratien a alteré, s'étant assemblez plusieurs fois, sans qu'il voulut comparoître devant eux, le deposerent. Honorius, ayant survécu Constance, laissa l'Empire à Valentinien III. Sous LE REGNE d'Honorius. Ce païs eût de beaux Esprits. Le Poëte Claudien eût dans la Cour

de cét Empereur toute la considera-tion deuë à un excellent Genie. Vienne étoit sa Patrie; & les Muses Latines n'ont pas eu de Poëte qui les ait depuis fait parler aussi ingenieusement. L'Empire de Valentinien fut court & mal-heureux. Les Bourguignons, qui s'étoient avancez de cette Province, continuërent leurs progrés par les Armes: Les Goths ravageoient l'Auvergne & la Provence. Tout étoit dans la confusion. Si est-ce qu'Hilaire Evêque d'Arles, qui avoit Presidé au Concile de Riez l'an 439. où Armentarius, Evêque d'Ambrun, avoit été deposé, entreprenoit continuellement sur la Jurisdiction de celuy de Vienne. Le Pape Leon le Grand en écrivit aux Evêques de la Province Viennoise: Et dans un Concile tenu à Rome l'an 445. Il fut ordonné que celuy de Turin seroit suivy. Un Edit fut envoyé à cét effet à Aëtius. Neantmoins Ravennius, successeur d'Hilaire, fit renaître ce different. Ce qui donna lieu au partage des Eglises de la Province

Viennoise, entre luy & Salonius Evéque de Vienne. Le Pape Leon en fut l'Autheur: Celles de Valence, de la Tarentaise, de Genéve, de Grenoble furent assujetties à l'Evéque de Vienne comme à leur Metropolitain; car celle de Die le reconnoissoit déja sans trouble. En effet, le grand saint Mamert en Sacra l'Evéque, & Leonce Evéque d'Arles s'en étant plaint, n'obtint qu'une Commission à Ingenuus, Evéque d'Ambrun, d'oüir les parties; & depuis Die est demeurée à la Metropole de Vienne sans contestation. L'Evéque d'Ambrun étoit le Metropolitain des Alpes Maritimes. Auxanius, qui avoit succedé à Leonce, pretendit se le soûmettre: Il obtint, pour cela, un récrit du Pape. Mais la chose, sur le recours d'Ingenuus ayant été renvoyée à Leonce, Evéque de Freius; Auxanius l'abandonna. Dans ces entre-faites, Maxime fit assassiner Valentinien, & prit sa place qu'il ne sçeut pas garder. Les Gaulois releverent l'Empire des Gaules: Ils creérent Avitus Empe-

reur, & aprés luy, Majorien. Ce fut sous celuy-cy, que les Bourguignons conduits par Gundicaire leur Roy attaquerent Lyon, le prirent & le saccagerent. Et Majorien l'ayant repris, Gundicaire l'attaqua une seconde fois, & l'emporta. Vienne, où étoit le Senat des Gaules, suivit cette Conquéte, & la fortune de ce Prince, qui en fit la Capitale de son Etat. Ce fut l'an 466. qui est l'an natal, pour ainsi dire, du Royaume des Bourguignons.

VII.

Gundicaire, ou Gondioc le partagea à ses fils en mourant. C'étoit l'usage de ce temps-là, entre les Rois. Gondebaud eût Vienne, Chilperic Lyon, Godegisile Genéve, & Gotmar Besançon. Sidonius Apollinaris leur donne le tiltre de Tetrarques. La Cour & le Royaume de Gondebaud furent l'asile des Gens de merite, chassez par les Goths des Provinces qu'ils avoient subjuguées. Sia-

grius, petit-fils du Conſul Siagrius, Laconius Thaumaſte & d'autres y vinrent d'Auvergne. Les Lettres n'étoient pas ſans honneur dans Vienne. Sidonius Apollinaris y avoit un frequent commerce avec Mamert & Claudien ſon frere. Severianus y étoit un excellent Orateur. Avitus, qui avoit renoncé à l'Empire en faveur de Majorien, & Ecdicius ſon fils, s'étoient retirez en ce païs, & avoient choiſi une Ville des Alpes pour y faire leur demeure: Et ſás doute c'eſt Grenoble. Placidus faiſoit auſſi honneur à cette méme Ville par ſon ſçavoir, & par ſon eſprit: Sidonius Apollinaris étoit de ſes amis; & il merita le Conſulat soûs Zenon. Le Senat de Vienne n'avoit pas perdu de ſa Dignité: Sidonius étoit, avant qu'il fut fait Evéque, un de ſes Senateurs; & au rapport du Celebre Evéque Avitus, il étoit compoſé d'hommes Illuſtres. Gondebaud aimoit les Lettres. Sa reputation arma, contre luy, l'envie de Chilperic, & de Godemar ſes freres. Ils le chaſſerent de ſon Etat;

mais ils ne jouïrent pas long-temps de leur Victoire. Il les surprit dans Vienne, & écouta sa vengeance. Il fit couper la teste à Chilperic, jetter sa femme dans le Rhône, & voiler Sedeleube, l'aînée de leurs filles. L'âge de Clotilde la protegea. Godemar s'étant jetté dans le Palais & s'y défendant, le feu y fut mis, & il perit dans les flâmes. Gondebaut n'eût plus à craindre que les Visigoths. Evaric leur Roy avoit pris Arles & Marseille, s'étoit emparé de la Provence, & sembloit le menacer. Il y eût Guerre entre-eux; & une horrible famine la suivit. Ecdicius, & Patient Evéque de Lyon firent éclatter leur charité, en cette occasion. Ecdicius nourrit quatre mille pauvres. La Nature souffrit alors d'étranges convulsions. Il sembla que son Harmonie étoit rompuë. Des Loups entrerent dans Vienne méme, & y devorerent des Gens: Le Palais Imperial le fut par une Incendie, dont la cause fut ignorée. Mamert pour appaiser le Ciel, qu'il crût irrité, ins-

titua les Rogations: Et dans un Concile qu'il assembla, ce Saint établissement fut approuvé. Hesychius luy succeda : Et celuy-cy fut pere d'Avitus & d'Apollinaris. Avitus fut le successeur d'Hesychius en l'Evéché de Vienne ; & Apollinaris de Valdebert en celuy de Valence. Avitus eût l'Art de plaire à Gondebaud : Apollinaris ne l'eût pas ; il fut exilé, & il fallut un miracle pour le rappeller. Il donna Soyons à son Eglise. Hesychius, qui avoit été Senateur, avoit de grands biens ; Soyons étoit tombé en partage à Apollinaris. Avitus seconda heureusement les soins de Siagria à rachepter les Serfs que Gondebaud avoit faits en Italie en la Guerre qu'il y avoit euë contre Odoacre. Siagria étoit de la Race du Consul Siagrius, & extremement riche. Pour satisfaire à sa charité, elle vendit au Patrice Abbon la pluspart de ses possessions, qu'Abbon donna depuis à l'Abbaye de la Novalese, en la fondant. Theodoric avoit demandé ces Captifs & Gondebaud, qui les

luy accorda, & Theodoric Amalberge sa fille à Sigismond, Gondebaud l'ayant demandée. Ce fut l'an 494. Clovis épousa Clotilde l'année suivante. Ce mariage fut la desolation du Royaume de Bourgogne, & la gloire de celuy de France. La conversion de Clovis fut le Triomphe du Christianisme, comme dit alors Avitus. Symmachus confirma le Reglement de Leon le Grand, pour la Jurisdiction de l'Evéché de Vienne, & le fit publier en faveur d'Avitus contre les nouveaux troubles d'Aeonius Evéque d'Arles. Mais Vienne se vit presque en méme-temps en de nouveaux mal-heurs. Clovis sollicité par Clotilde declara la Guerre à Gondebaud; & Godegisille se ligua avec luy, contre son frere. Gondebaud perdit une bataille auprés de Dijon, & ensuite Vienne, & tout son Etat. Il fut contraint de recevoir la Loy des vainquéurs, de laisser Vienne à Godegisille, & de se rendre Tributaire de Clovis. Mais il manqua de foy à ce Traitté. Il reprit Vien-

ne : cinq mille François que Clovis avoit laissez à Godegisille, furent brûlez dans une Tour; & Godegisille tué à coups d'épée dans une Eglise. Vienne fut saccagée, & traittée en ville rebelle. Les cruautez que Gondebaud y exerça le firent universellement haïr. Clovis ne s'oublia pas: Il entra une seconde fois dans la Bourgogne. Mais Gondebaut n'eût pas le courage de l'attendre: Il se retira en Italie, où il mourut. Theodoric fit l'accommodement de Sigismond son gendre, avec Clovis, qui luy rendit toutes les Provinces du Royaume de Bourgogne au deçà de la Saone, & du Rhône. Mais Theodoric eût part au butin. Tout ce que les Bourguignons avoient conquis au delà de l'Isere luy fut acquis par ce méme Traitté, & dés lors l'Isere separa les deux Etats. Clovis mourut l'an 514. Et ce fut la plus grande perte que put faire Sigismond. Avitus avoit converty Sigismond, & luy avoit fait abjurer l'Arianisme, Depuis il n'y eut pas de plus homme

de bien. Estant dans le calme, il s'appliqua à la Pieté. L'an 517. se tint à Ponas, dans le Diocese de Vienne, le Concile que les Latins nomment *Paunense* & *Epaunense*, auquel Avitus Presida : Et onze des Evéques qui y avoient assisté, s'étans rassemblez, peu de jours aprés dans Lyon, condamnerent le mariage d'Estienne, l'un des plus grands Seigneurs du Royaume avec une de ses parentes en un degré prohibé. Sigismond avoit épousé en secondes nopces une femme qui n'avoit pas de la vertu. Elle luy fit haïr Sigeric qu'il avoit eu d'Amalberge, par ses artifices, & par ses impostures. Il ne delibera pas; sans autre preuve, il le fit mourir. Peu de temps aprés, il reconnut sa faute, & il ne se la pardonna pas. Il s'alla cacher dans une Solitude sur la frontiere de Catalogne, où il pleura long-temps son crime: Sa reputation s'étant répanduë, comme d'un incomparable Anachorete, un de ses Sujets le reconnut. Estant découvert il ne put se refuser aux desirs
&aux

& aux besoins de ses Peuples. Il reprit le Timon du Gouvernement qu'il avoit quitté. Aprés il fit une exacte recherche des Reliques des Saints Martyrs de la Legion de saint Maurice, & il leur erigea un superbe Mausolée dans le Vallais. Ce fut le Monastere qu'il consacra à S. Maurice dans le Territoire qui s'appelloit *Agaunum*. Mais quelque bien que l'on dit de luy, Clotilde ne fut pas assez bonne pour luy en vouloir. Elle inspira sa haine à ses enfans, & les arma contre Sigismond. Ils prirent Vienne, & Sigismond, qui fut trop foible pour leur resister, quoy que Gaudemar, son frere, l'eût joint avec quelques Trouppes. Clodomir l'envoya à Orleans avec sa femme, & Gisclaud & Gondebaud ses fils, & y retourna Triõphãt aprés qu'il eût mis ordre à ses affaires. Il ne fut pas si-tôt loing que Godemar se remit en campagne, & chassa les François. Clodomir irrité de ce soulevement, fit, par une cruauté barbare, couper la tête à Sigismond & à sa femme; poi-

gnarder ſes fils, & jetter leurs corps dans un Puits : D'où ils furent tirez quelques années aprés, par les ſoings d'Anſemond, l'un des plus grands Seigneurs de Bourgogne, le Roy Theodobert le luy ayãt permis. Clodomir étant entré dans la Bourgogne, y commit toutes ſortes d'inhumanitez. Godemar luy alla à la rencontre, & une ſanglante bataille dans la plaine de Veſeronce, à neuf lieuës de Vienne, decida leur querelle. Clodomir y fut tué ; & l'Armée Françoiſe s'étant diſſipée, Godemar fut reconnu Roy. Mais ſon regne fut de peu de mois. Childebert & Clotaire, freres de Clodomir, l'attaquerent l'année ſuivante. Il fut contraint, ayant perdu la ville d'Authun, où il s'étoit jetté, de fuïr devant eux : Ne luy reſtant plus de moyen de rétablir ſes affaires, il chercha de la ſeureté en Eſpagne chez les Viſigoths, & aprés, en Afrique, chez les Vandales.

VIII.

Childebert, Clotaire, & Thierry partagerent le Royaume. Vitige pressé par Bellissaire, leur ceda tout ce que Theodoric avoit possedé dans la Provence, & retira ses garnisons d'Arles & de Marseille. Ce que l'Empereur Justinien confirma. Gontran, l'un des fils de Clotaire eût le Royaume d'Orleans, & Sigibert celuy d'Austrasie. Gontran eût le Viennois, & les principales villes des Alpes; & Sigibert celles d'Arles & d'Avignon. Celuy-là ayma Salonius Evêque d'Ambrun, & Sagittarius Evêque de Gap : Et son amitié leur nuisit : Ils oserent tout, se promettans toute impunité. Ils se porterent même, à insulter outrageusement Victor, Evêque de Saint Pol-trois-Châteaux. Aussi ils furent deposez dans le troisiéme Concile de Lyon de l'an 567. Gontran étoit fort pieux, & les Grands l'imitoient. Ansemond, qui à le tiltre de Duc dans son Epitaphe,

est nommé Annemond dans la Loy de Gondebaut, où il est le second des trente-deux Comtes qui l'approuverent. Il fonda deux Monasteres dans Vienne, soûs le tiltre de saint André: Et Emilia Eugenia sa fille prit le voile de Religieuse dans l'un. Celuy de saint Theudere ou de saint Chef, fut en même-temps l'ouvrage de Philippe, Evêque de Vienne, dans la Forest d'Alarone, où Theudere son grand Penitencier avoit vécu Saintement les dernieres années de sa vie. Ce païs étoit dans une parfaite tranquillité. Mais elle fut troublée par les incursions des Lombards. Mommol les défit auprés d'Ambrun l'an 573. & les Saxons, l'année suivante. Ils s'étoient divisez en trois corps, & ils saccagerent l'Ambrunois, le Diois, & le Gresivodan. Le corps que commandoit Rhodan ayant été taillé en pieces par Mommol, Zaban leva le Siege qu'il avoit mis devant Valence: Mommol le suivit, & le défit auprés d'Ambrun. Mais Amon qui ravageoit la Provence fut repoussé

par les gens du païs, enhardis par les heureux ſuccez de Mommol. Les Evêques Salonius & Sagittaire avoient combattu en cette Guerre. Cela leur fut imputé à crime. Victor Evêque de ſaint Pol leur avoit pardonné, & avoit obtenu leur pardon du Concile qui les avoit dépoſez. Mais ils furent condamnez par un qui ſe tint à Châlons, à priſon perpetuelle: Et il n'y eût plus de grace pour eux. D'autres Evêques leur furent ſubrogez; & Gontran y conſentit. Il avoit erigé en Evêché l'Egliſe de ſaint Jean de Maurienne: Il l'aſſujettit à l'Evêché de Vienne avec l'Egliſe de Suſe. C'étoit un droit de la Royauté. Six Conciles furent tenus ſoûs ſon Regne, à Paris, à Châlon, à Macon, à Lyon, à Valence, & à Poittiers. Les Evêques de Dauphiné y furent appellez, & pluſieurs y aſſiſterent: Comme fit Gontran en perſonne à celuy de Valence, l'an 584. Mais il mourut l'an 597. Childebert luy ſucceda, & à celuy-cy Theodoric, & Theodebert ſes fils;

le premier au Royaume de Bourgogne, & Theodebert à celuy d'Austrasie. Brunehaut, leur ayeule, fut la Regente de ces deux Royaumes. Elle persecuta Disdier Evêque de Vienne, qui étoit un saint Homme, parce qu'il n'avoit pas eû pour elle une complaisance criminelle. Premierement, elle le fit déposer dans un Concile tenu à Châlons l'an 603. Elle le relegua à l'Isle Barbe, auprés de Lyon, & aprés il fut tué, par son commandement dans Dombes. Il avoit donné le lieu de Faisins à l'Eglise de Vienne, qui l'honore comme un Martyr. Cette Megere fut celebre par ses méchancetez; Neantmoins, cette Province étoit dans une grande tranquillité. La Paix est le Souverain bien des Corps Politiques. L'an 680. le Pape Agathon donna le Tiltre d'Archevêque à Hecdique, Evêque de Vienne; nul autre des Gaules ne l'avoit encore obtenu. Cadolde luy succeda, & le Pape luy envoya le Pallium, marque de la Dignité de Metropolitain. Il n'y a-

voit jamais eû tant de vertu dans ſon Dioceſe. La vertu a ſes revolutions : Le nombre des Moines & des Religieuſes étoit merveilleux. Il y avoit juſques à ſoixante Monaſteres. Ceux qui étoient au delà du Rhône, ſur ſon rivage Occidental, étoient les plus anciens & les plus celebres. Ils s'appelloient les Monaſteres Griniacenſes, Sidonius Apollinaris, les propoſoit deux cens ans auparavant à Voluſien, pour rétablir la Diſcipline dans celuy de ſaint Cyre de Clermont. Saint Clair mourut en ce temps dans un de ces Monaſteres. Il étoit né dans le Viennois, & le lieu de ſa naiſſance a aujourd'huy ſon nom. Le Clergé de Vienne étoit un honneur au Chriſtianiſme. Son Egliſe avoit pour ſes Patrons les ſept Martyrs Machabées. Mais Eoalde, ſon Archevêque, luy en donna un autre environ l'an 710. Ce fut ſaint Maurice. Il fit une nouvelle recherche de ſes Reliques : Le Pape Conſtantin luy en envoya. Il y a apparence que le zele, que le Roy Sigiſ-

mond avoit eû pour saint Maurice, produisit le sien. Il étoit de la Maison de France, & asseurément par celle de Bourgogne, de laquelle il tiroit son Origine.

IX.

Ce fut soûs Austrobert, successeur d'Eoalde, que les Maures inonderent la France, & ravagerent cette Province : Mais ce ne fut qu'en leur seconde irruption soûs Athim, & Amorrhée. La premiere soûs Abderame ne s'étandit pas jusques icy. Maurant Comte de Marseille, ayant appellé ceux-cy au deçà du Rhône, ils desolerent la Provence ; & remontans le long du Canal de cette Riviere, ils brulerent Valence. Ils ne peurent pas entrer dans Vienne : Mais ils ruïnerent tous ses dehors : Ses celebres Monasteres furent reduits en cendre. Tout ceda à l'impetuosité de ces Barbares, jusques à Auxerre. La nouvelle leur y fut portée, que Charles Martel, encore

tout couvert du ſang de leurs freres tuez à la bataille de Tours, venoit à eux. Ils n'oſerent pas l'attendre, & revinrent ſur leurs pas. Une partie de leurs Troupes s'étant ſeparée du gros prit le chemin de Grenoble, dans l'aſſeurance que Charles ne les y ſuivroit pas. Elles trouverent Moirenc ſans défence, & prirent Grenoble. Tout y fut paſſé au fil de l'épée. Ces Barbares étandirent leurs conquêtes juſques à Gap, à Ambrun, & à Briançon. Les Evêques de Grenoble chaſſez de leur Dioceſe; & les Comtes de Greſivodan de leur Comté, deſcendirent au bas Dauphiné, où ils s'établirent; les Evêques dans ſaint Donat, & les Comtes dans Albon. Ces Guerres, & ces ravages continuels deſolerent les Egliſes: Et Charles Martel mettant la main ſur leur Temporel acheva leur ruïne. La neceſſité l'y força, & le juſtifie. Il mourut l'an 741. Pepin ſon fils fut élevé ſur le Thrône l'an 753. Le Pape Eſtienne le couronna, & il le ſecourut contre les Lombards. Paſſans

en Italie, il laissa à Vienne Bertrade sa femme, & Carloman son frere, Moine du Mont-Cassin, qui y mourut. Willicaire, que l'Autheur de la Chronique attribuée à Luiprand, nomme Urbicaire, avoit succedé en l'Archevèché à Austrobert, & n'étoit pas plus heureux. Comme Austrobert, il fut contraint de quitter son Diocese, n'y ayant pas une subsistance honnéte. Cét Autheur, & Anastase disent, qu'il est le premier à qui le Tiltre d'Archevéque a été donné : Mais nous avons veu que cela n'est pas. Pepin aymoit Vienne ; il y passa tout l'Hyver de l'an 767. & mesmes, il y celebra les Festes de Pasques avec la Reyne Bertrade : Et l'Archevéché étant venu à vacquer, il le donna, comme parle Adon, à Berteric l'un des Prestres de ce Clergé. Il mourut l'année suivante, âgé seulement de cinquante-quatre ans. Charles luy succeda. C'est celuy à qui ses grandes actions ont acquis le Tiltre de Grand. Le Pape Pol III. luy recommanda l'Eglise de Vienne par des

Lettres qu'il luy écrivit au commencement de son Regne. Estant à Rome l'an 773. il promit au Pape Adrien de rétablir dans leurs droits les Metropolitains; & le Pape en donna avis à l'Archevéque de Vienne. Les Metropolitains les avoient perdus depuis prés de quatre-vingts ans. Mais de la promesse; il ne passa pas si-tôt à l'effet. Le Pape l'y obligea de nouveau, par ses prieres, à son second voyage de Rome l'an 801. C'étoit Léon III. qui confirma alors les privileges & les droits de l'Eglise de Vienne, & principalement sa Jurisdiction sur la Tarentaise, & sur les Alpes Grées ou Grecques. Ce grand Prince mourut l'an 814. & n'oublia pas dans son Testament, auquel Volfere fut present, la Metropole de Vienne: Il luy fit part de ses liberalitez comme aux autres. LES LETTRES ne furent pas méprisées, soûs son Regne, dans ce païs. L'Histoire de ce Prince, que l'on attribuë à Turpin, ou Tilpin Archevéque de Rheims, est un Roman, qui a été

Judith fut le pretexte d'une conſpiration de Lothaire, de Pepin, & de Loüis ſes fils, contre luy. Elle éclattat l'an 828. Des Prelats y entrerent: Agobard, Archevêque de Lyon, & Barnard ou Bernard, qui l'étoit de Vienne, luy donnerent l'apparence d'une action innocente, par leur participation. Loüis & Judith furent faits priſonniers: Mais la liberté leur fut renduë. Ce mauvais party ſe diſſipa: Et Lothaire s'éloignant de la Cour, vint en cette Province dés le commencement de l'an 834. Son ſejour fut long dans Vienne à cauſe de ſon étroite union avec Agobard & Barnard. Mais ils furent contrains de chercher leur ſalut en Italie, L'Empereur tint un Parlement dans le Lyonnois pour les faire châtier, & les autres Prelats qui avoient favoriſé la rebellion de ſes fils. Mais rien n'y fut determiné contre-eux, à cauſe de leur abſence. Bernard fit ſa paix, & fut rétably dans ſon Siege. Il ne s'appliqua, depuis, qu'à la Pieté. L'Abbaye, qui porte ſon nom dans

Romans, en est l'ouvrage & le monument : Il en est le Fondateur. Loüis étant mort, ses fils luy succederẽt. Lothaire eût en partage les Provinces Orientales du Royaume jusques aux Alpes, avec le tiltre d'Empereur : Ils se broüillerent entre-eux; & Lothaire perdit la bataille de Fontenay, où cent mille hommes furent tuez. Sa fuite fut en ce païs, où il fit de nouvelles levées. Mais un accommodement negotié heureusement, entre ces Princes, les reconcilia. Lothaire apprit de ses mal-heurs à devenir homme de bien. Il tint un Concile dans Valence, qui en est le troisiéme. Les erreurs de Gottescalcus touchant la Grace, la predestination & le franc-Arbitre en furent la cause, & le sujet. Elles y furent condamnées; comme l'y fut aussi l'Evêque même de Valence, qui s'étoit diffamé par ses crimes: Son nom n'est pas connu. Lothaire mourut l'an 850. Et Charles son fils puisné, ayant partagé ses Etats avec Lothaire le jeune, son frere aisné, eût la plus grande

partie de la Bourgogne, le Lyonnois, la Savoye, le Dauphiné & la Provence. Il se fit dans son Royaume, l'an 862, une celebre Assemblée. Ce fut une Conference entre ses Oncles, moyennée par Loüis Roy de Germanie, dans l'Isle de Cremieu, en une Parroisse qui garde encore le nom de Sablonnieres qu'elle avoit en ce temps-là. Loüis & Charles, avant que de se retirer, visiterent ce jeune Prince dans le Palais de Mantaille, auprés de Vienne, qui étoit sa demeure ordinaire. Il mourut l'année suivante, n'ayant regné que huit ans; & l'Eglise du Monastere de saint Pierre de Lyon Dediée à Nôtre-Dame fut sa sepulture: Lothaire, & Loüis ses freres luy succederent. Loüis eût la Provence, & une partie de la Bourgohne Transjurane; & Lothaire le Viennois, & tout le reste. La même année, Loüis vint à Vienne accompagné de Girard de Rossillon, & fit quelque sejour à Mantaille. Le divorce de Lothaire avec Thietberge sa femme luy fut un embarras qui

l'occupa toute sa vie. Adon l'y servit auprés du Pape Nicolas I. qui luy avoit envoyé le Pallium, & confirmé sa Primacie sur les sept Provinces. Lothaire étant mort, son Royaume fut en proye. Charles le Chauve occupa le Dauphiné, la Savoye, & la Provence. Mais l'Empereur Loüis, ayãt passé les Mõts, se fit reconnoître pour le legitime heritier de Lothaire son frere. Le Comte Girard le receut dans Vienne, & luy donna sa foy qu'il luy garda religieusement, contre Charles son Oncle. Celuy-cy aprés le retour de Loüis en Italie, assiegea Vienne, où Girard avoit laissé sa femme, & tout ce qu'il avoit de plus precieux, la croyant imprenable. Le Siege y fut mis au mois de Septembre de l'an 870. & Charles s'y obstinant, il dura jusques aux Festes de Noël de l'année suivante: Girard fut contraint d'entrer en composition avec luy, & luy rendit la place, dont Charles donna le Gouvernement & le Cõmté à Boson son beau-frere. Loüis, son neveu, étant

mort, il paſſa en Italie, où il ſe fit couronner Empereur: Loüis, qui eſt l'Empereur Loüis II. n'avoit laiſſé qu'une fille, que Boſon épouſa du conſentement de Charles. Hermengarde étoit ſon nom. C'eſt ainſi que Charles éleva contre ſa maiſon une nouvelle Puiſſance. Les Grands du Royaume n'approuverent pas cette alliance; qui eſtoit une aide toute puiſſante à la fortune proſpere de Boſon: Mais ils ne pûrent l'empécher. Le Roy la vouloit; la haute naiſſance de Boſon ſembloit la meriter; & l'uſage de ce temps-là n'y reſiſtoit point. Ce n'eſtoit pas une choſe extraordinaire, que les Princeſſes du Sang Royal épouſaſſent d'autres Maris que des Princes ou Souverains, ou du Sang Royal. Les Filles de Charlemagne en eſtoit alors un exemple illuſtre. Et les Princes mêmes du Sang Royal, aprés la mort des Roix leurs Peres, n'eſtoient conſiderez que par leur propre merite, ou par celuy de leurs Terres. Enfin le Roy vouloit ce mariage, & nul

autre n'avoit droit de ne le vouloir pas. Il mourut à son retour d'Italie, laissant ses Etats à Loüis le Begue son fils. Le Pape Jean VIII. vint en France : Boson le receut à Arles, & l'accompagna jusques à Troyes, où le Roy l'attendoit. C'est dans cette Ville qu'il luy mit, l'an 878. la couronne Imperiale sur la tête. Mais ce Prince vécut peu. Loüis & Carloman furent ses fils, ausquels il laissa plutôt des pretentions au Royaume, que le Royaume.

Fin du troisiéme Livre.



LIVRE QUATRIE'ME

CONTENANT

LES EVENEMENS ILLUSTRES

Sous

Boson & ses successeurs Rois de Bourgogne & de Vienne.

Les Empereurs d'Allemagne, & les Dauphins des deux premieres Races.

Depuis l'an 878. jusqués à l'an 1282.

Durant quatre cent quatre ans.

Exempla Fortunæ variantis innumera ſunt. Etenim quæ fecit magna gaudia niſi ex malis? Aut quæ mala immenſa niſi ex ingentibus gaudiis. Plin. Natural. Hiſt. lib. 7. c. 42.



HISTOIRE DE DAUPHINÉ, ABREGÉE.

LIVRE QUATRIÉME.

I.



AMBITION d'Ermengarde corrompit la fidelité de Boson. Les Prelats, & les Grands du Royaume de Bourgogne l'élurent Roy, le 15. d'Octobre de l'an 879. dans le Palais de Mentaille. il fut Sacré par Otramne, Archevê-

que de Vienne, dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville: Et il fit present à saint Maurice de la Couronne, qui luy avoit èté mise sur la tète le jour de son Sacre. Loüis & Carloman luy firen la guerre: Ils assiegerent Vienne, où étoient sa femme & sa fille, & la prirent; aprés quatorze mois de Siege. Neantmoins, Boson reprit (aprés qu'ils se furent retirez) tout ce qu'il avoit perdu. Loüis & Carloman étans morts, il rendit hommage à Charles le Gros, qui approuva son usurpation, & luy rendit sa femme & sa fille. Il regna paisiblement, depuis, & mourut l'an 888. dans la ville de Vienne, où il fut enterré. Loüis qu'il avoit eû d'Ermengarde, n'avoit qu'environ onze ans: L'Empereur Arnoul le protegea: De sorte que les Grands du Royaume, s'étans assemblez à Varennes l'an 889. luy donnerent le Royaume. Ce que le Pape Jean VIII. à qui Barnoin, Archevêque de Vienne, avoit èté envoyé, approuva: Et l'an 890. Loüis fut proclamé Roy dans Valence. Au-

relien, Archevêque de Lyon fut ſon Gouverneur, & s'aquita dignement de ce difficile employ. L'an 894. Paſchal & Jean, Legats du Pape, tinrent un Concile dans Vienne: Et en même-temps Ermengarde & Loüis furent voir à Mets l'Empereur Arnoul, qui leur promit ſa protection: Mais il mourut incontinent aprés; & Berenger prit le tiltre d'Empereur en Italie. Adelbert, Marquis de Toſcane, & Berthe ſa femme, appellerent Loüis contre Berenger, vers la fin de l'an 898. & ne luy tinrent pas ce qu'ils luy avoient promis: Deſorte qu'il fut contraint de s'en revenir ſans rien faire. Il rentra l'année ſuivante en Italie mieux accompagné. Auſſi il battit Berenger, & fut couronne Empereur dans Rome par le Pape Jean IX. Mais Adelbert le trahit une ſeconde fois; il fit que Berenger le ſurprit dans Verone, & le fit aveugler. Pour les Grands, les deux extremes de la fortune ſe joignent. Loüis ne laiſſa pas de penſer au mariage: Il épouſa Adelaïs-Egine d'Angleterre, &

en eût Charles-Constantin, Tige de la Royale Maison de Savoye. Hugues, fils du Comte Thibaud & de Berthe, fille du Roy Lothaire le jeune, & de Valdrade, étoit tout-puissant dans cét Etat, & auprés de l'Empereur. Il fut envoyé avec une Armée l'an 924. au secours de Raoul Roy de France, contre Guillaume Duc d'Aquitaine. Hugues s'acquit de l'honneur en cette Guerre; & à son retour, il repoussa les Hongres que Berenger avoit eus à son service. Les Grands d'Italie jetterent les yeux sur luy, pour leur commander, n'étans pas satisfaits du Gouvernement de Rodolphe, Roy de la Bourgogne Transjurane, qui avoit chassé Berenger. Il y fit deux voyages. Au premier il ne fut pas heureux: Mais il le fut au second. Il eût d'abord de si grands avantages, que Rodolphe fut contraint de luy abandondonner l'Italie, & de se contenter de la cession que Hugues luy fit de ses pretentions, du chef de Berthe sa mere, sur le Royaume de Boson. Il

avoit dés l'an 926. donné le Comté de Vienne à Eudes, fils de Herbert Comte de Vermandois. Mais, ce fut ſans effet : car Raoul Roy de France étant venu à Vienne l'an 931. Charles-Conſtantin luy fit hommage de cette ville, qu'il poſſedoit, avec le tiltre de Prince. Si eſt-ce qu'il ne ſe la conſerva pas, aprés la mort de Loüis ſon pere : Raoul la luy ôta, en un ſecond voyage, qu'il fit exprés en ce païs. Loüis étoit mort environ l'an 931. & Rodolphe mourut l'an 937. Hugues qui étoit paiſible en Italie, épouſa Berthe veufue de Rodolphe ; & ſon fils Lothaire, Adelaïs. Ils regnerent ſans trouble en ce païs, & en Italie. Hugues mourut envirõ l'an 945. aprés avoir relevé de ſes ruïnes le Monaſtere de ſaint Pierre de Vienne, que les Maures avoient brûlé. Lothaire mourut auſſi l'an 950, ſans enfans. Rien ne s'oppoſa plus à cét égard, à l'execution du Traitté de Hugues avec le Roy Rodolphe, en faveur de Conrad. Charles-Conſtantin avoit fait un nouvel homma-

ge de la Principauté de Vienne au Roy Loüis d'Outremer: C'en étoit uu second à la couronne de France. Neantmoins, il fut contraint de fléchir devant Conrad. L'Empereur Othon avoit èpousé Adelaïs l'an 951. Conrad étoit devenu son beau-frere, par ce mariage, & fut Roy paisible dans le Royaume de Boson, par une si puissante protection. Il prit même le tiltre de Roy de Vienne: Charles qui vivoit encore l'an 963. reprit celuy de Comte, qu'il avoit eû durant la vie de l'Empereur Loüis son pere. Conrad aima la paix, & fut appellé le Pacifique. Il fit pourtant la Guerre aux Maures, & aida Isarne, Evèque de Grenoble, à les chasser de son Diocese. Il eût a en soûtenir une dangereuse contre les Hongres, qui étoient entrez dans son Royaume. Il fit concevoir aux Maures de la jalousie contre-eux, & défit ses ennemis par ses ennemis. Aprés cela, son Regne fut une paix continuelle. Il étoit bien avec la France: Mathilde sa femme, étoit

ſœur du Roy Lothaire, qui luy avoit donné en dot, tout ce qu'il avoit de droit ſur Lyon, & le Lyonnois. Il étoit mieux avec l'Allemagne. L'Empereur Othon le Grand, ſon beau-frere, revenant d'Italie l'an 973. voulut, pour le voir, paſſer dans ſon Royaume. Il fit un long ſejour dans Vienne; & quelques Hiſtoriens écrivent qu'il y mourut. Mathilde avoit part au Gouvernement, & beaucoup de cœur. Quelques factieux s'étans fortifiez dans le Château de Montbreton, elle les y attaqua, raſa ce Château, & donna la tranquillité à la Valloire. Elle mourut avant Conrad: Et fut enterrée dans les Cloiſtres de l'Egliſe ſaint Maurice. Elle fut liberale aux Egliſes, & aux Monaſteres, & Conrad par ſes conſeils leur fit du bien; & entr'autres, à ceux qui portent dans Vienne le nom de S. André, deſquels il rebâtit les Egliſes. Il fut enterré dans celle de ſaint André le Bas. Mais ſon Tombeau ayant été démoly, on n'en a conſervé que l'Inſcription. Il mou-

rut le 19. d'Octobre 994. & Rodolphe son fils luy succeda, Prince foible & mal-heureux. Les Grands le mépriserent, & du mépris passerent à la rebellion. Ils gagnerent une bataille contre luy, & si l'Imperatrice Adelaïs sa tente, n'avoit mis fin à ces troubles, par la negotiation, étant venuë exprés à Vienne, il étoit dés lors perdu. Guillaume de Poitiers avoit èté le Chef du party : Il pretendoit, comme petit-fils de l'Empereur Hugues, qui l'avoit èté du Roy Lothaire, que le Royaume luy appartenoit : Et il étoit si puissant, & si authorisé, qu'il étoit effectivement Roy, comme dir l'Evéque Ditmar, quoy qu'il n'en eût pas le tiltre. Ce fut ce qui porta Rodolphe à la resolution de donner son Royaume à Henry II. Roy d'Allemagne, son neveu. Ils traitterent ensemble pour cela, l'année 1013. dans la ville de Strasbourg, où vinrent Rodolphe & Ermengarde accompagnez du Comte Humbert, fils de Charles-Constantin. Guillaume de Poittiers

n'y consentit pas : Il prit les Armes ; & le soulevement étant presque general, Henry secourut si puissamment Rodolphe, qu'il eût quelque avantage dans un combat. Le party en fut fut plus irrité qu'abbatu. Rodolphe fut contraint de revoquer l'an 1018. cette donnation, pour appaiser ses Sujets. Màis quelques années aprés, il en fit une nouvelle à Conrad le Salique : Et mêmes il l'accompagna à son voyage de Rome, où il fut Sacré Empereur. Les Grands de son Royaume l'y suivirent, & de ce nombre fut Guigues III. Comte d'Albon. Nul ne s'opposa ouvertement à cette donnation, Conrad étant un Prince craint à cause de son courage, & aimé à cause de ses vertus. De sorte que Rodolphe étant tombé dans une maladie mortelle, luy envoya son Sceptre & sa Couronne, & mourut le 6. de Septembre de l'an 1032.

II.

Aprés sa mort, Eudes, Comte de Champagne, Renaud Comte de Bourgogne, & Guillaume Comte de

Poittiers, pretendirent à la Couronne. L'Empire avoit été offert à celuy-cy. Eudes & Renaud étoient fils; celuy-là de Berthe; & celuy-cy de Gerberge, filles du Roy Conrad. Mais Conrad défit le premier en divers combats, & luy donna la Loy qu'il voulut. Renaud & Guillaume de Poittiers ne l'imiterent pas: Ils furent plus retenus. Ils ne s'attirerent pas un si grand ennemy. Conrad envoya deux Armées au deçà de la Saone & du Rhône; l'une soûs la conduite du Comte Humbert, & l'autre soûs celle de Heribert, Archevêque de Milân. Tout fléchit, & tout obeït. Et l'an 1038. Conrad, revenant d'Italie, passa dans ce Royaume, pour y étouffer par sa presence ce qui pouvoit y rester de mécontentemens. Il fit du sejour dans Vienne: & Chunegonde, femme de Henry son fils, y mourut le 18. du mois de Juillet. Henry succeda à Conrad, & épousa l'an 1044. Agnes de Poittiers, fille de Guillaume de Poittiers, qui luy ceda tous ses droits sur le

Royaume de Bourgogne. Mais Renaud, Comte de Bourgogne, & Girard, Comte de Vienne, se souleverent: Ce ne fut qu'une legere emotion. Henry venant à eux, ils luy demanderent la Paix, & l'obtinrent. La Reyne Ermengarde vivoit encore; mais elle mourut l'an 1057. dans Vienne, & y fut enterrée. Guigue IV. Comte d'Albon se fit Moine à Cluny environ ce tẽps-cy. Humbert, Evêque de Grenoble, son frere, fonda le Prioré de Moirenc; & Rodolphe & Ainard, Tige de la Maison de Montenard, celuy de Domene, dont l'Eglise fut Consacrée, cette année-là. Leger, Archevêque de Vienne, releva celle de l'Abbaye de saint Chef, qui étoit tombée en ruïne: Et secondant le zele d'Erade, ou d'Eracle, Moine de celle de saint Pierre de Vienne, il institua un Hôpital dans cette Ville. Ce fut en faveur de ce Prelat, qui étoit un tres-grand Personnage, que le Pape Leon IX. confirma les droits de l'Eglise de Vienne, & principalement ceux de la Prima-

cie. Il y avoit de la Pieté dans tous les Ordres. Les Moines, gens de main-morte, ne pouvoient acquerir dans les Terres des Seigneurs, ſans leur conſentement: Iſmidon, Prince de Royans, le permit dans les ſiennes à l'Abbé de Montmajeur. Hector, Seigneur de Saſſenage ſon frere, donna, quelques années aprés, les Egliſes des Parroiſſes de ſes Terres à ſaint Hugues Evêque de Grenoble, qui avoit ſuccedé l'an 1080. à Ponce II. Hugues fut un excellent homme: Neantmoins Guigues VI. ſurnommé le Vieux, n'eût pas pour luy la même retenuë, que ſon pere & ſon ayeul avoient euë pour les precedens Evêques: Et peut-être fuſt-ce en eux autant impuiſſance que vertu. L'Evêque Iſarne, ayant nettoyé ſon Dioceſe de l'ordure du Mahometiſme, l'avoit repeuplé: Il luy avoit fait venir de païs éloignez de nouveaux habitans, ayant donné aux Gentils-hommes des Terres & des Seigneuries en fief; & aux autres, des Domaines ſoûs diverſes redevances. Delà vinrent

les Illustres Familles des Ainards, des Allemans, des Lombars, & d'autres. Il n'y eût que luy de Souverain dans cette partie du Gresivodan : Ce fut le fruit de ses travaux. Ses successeurs furent paisibles dans cette succession. Hugues y fut troublé, Guigue reveillant ses Droits, que ses Ancestres avoient negligez. Il rentra dans la possession effective du Comté de Gresivodan : & Hugues ayant osé luy resister, il le chassa de Grenoble, & de son Diocese par la force des Armés. Enfin Hugues fut contraint de s'accommoder avec le Comte, qui aprés cette reconciliation, luy donna toutes les Eglises de son Comté, du revenu, & des droits desquelles il joüissoit. La plus-part des Seigneurs des Terres voisines imiterent alors cét exemple. L'Empereureur Henry III. étant mort Henry son fils, aussi méchant que son pere avoit été Pieux, luy avoit succedé. Les Papes Alexandre II. & Gregoire VII. se declarerent ses ennemis. Neantmoins cette Province ne

se détacha point de son devoir : La plusspart des Prelats, & des Grands étoient dans ses interests. Alexandre ne manqua pas de moyens de se venger. Lancelin, Evèque de Die, étoit zelé pour Henry, qui est le celebre Henry IV. il fut accusé, & convaincu de Simonie : Hugue fut mis en sa place. Le même crime fut imputé à Varmond, Archevèque de Vienne : Mais cét orage ne l'emporta pas, comme Lancelin. Hugues Evèque de Grenoble n'avoit pas tant de feu que Hugues Evèque de Die. Il étoit plus judicieux : Ses occupations étoient plus dignes de son caractere. Il avoit logé l'an 1084. L'Illustre Anachorete saint Bruno dans son Diocese. Il favorisa cét Ordre naissant, qui fut approuvé avec celuy de saint Antoine de Viennois, par le Concile de Clermont, auquel le Pape Urbain II. presida : Ce Pape passant à Valence y consacra l'Eglise saint Apollinaire. La Guerre Sainte ayant èté resoluë & publiée en ce Concile, cette Province y envoya des

Troupes nombreuſes, & de bons Chefs. Ademar, Evèque du Puy, & Prevoſt de l'Egliſe de Valence, de la Maiſon d'Ademar; Iſoard, Comte de Die; Girard de Roſſillon; Humbert Comte de Savoye; & bien d'autres ſe croiſerent. Cependant Hugues Evêque de Grenoble, s'appliquoit à toutes ſortes d'œuvres pies. Il fonda l'Abbaye de ſaint Martin de Miſeré, auprés de Grenoble; & mit fin, l'an 1107. au different qu'il avoit avec Guy, Archevéque de Vienne, touchant le Comté de Salmorenc. Le Pape Paſcal II. le decida, en leur partageant ce Comté également. L'Empereur Henry IV. étant mort en ces entre-faites, ſon fils Henry V. luy ſucceda. Il ne fut pas plus heureux; car il fut excommunié l'an 1112. dans le ſecond Concile de Latran. L'Archevêque Guy aſſiſta à ce Concile; & à ſon retour, il en convoqua un dans Vienne, comme Legat & Primat, le mois de Septembre de la même année. L'Empereur y fut traitté comme il avoit été en ces-

luy de Latran : Ce qui acheva de le perdre en ce païs. Ce fut l'effet du zele de Guy, qui ne resta pas sans recompense : Il fut fait Cardinal, & les Privileges de son Eglise, & méme ceux de Metropolitain & de Primat furent confirmez. Il succeda au Pape Gelais II. & c'est luy qui a fondé l'Abbaye de Bonneuaux auprés de Vienne. Amedée de Hauterive, beaufrere du Comte Guigue VII. y prit l'habit de Religieux l'an 1119. avec seize Chevaliers ses vassaux. Il étoit de la Race de Conrad, & celle de Clermon en étoit une branche, aussi elle en recueïllit les biens. La plus-part de ces Chevaliers étoient mariez, leurs femmes se firent aussi Religieuses avec la fille d'Amedée, & pour elles fut fait un Monastere dans le Val de Bressieu, qui a été transferé à la côte saint André. La mere de Pierre, qui fut Archevéque de Tarentaise, fit en méme-temps Profession de la vie Religieuse, dans le Monastere de saint Pol d'Iseaux, transferé à Romans. PIERRE

ESTOIT NE' dans une Parroiſſe du Viennois, qui a le nom de ſaint Maurice de l'Exil. Il fut une des lumieres de ce païs. Amedée & Gerente en furent d'éclatantes. Gerente natif de Viennois fut Prieur de la Cheze-Dieu, & aprés Abbé de ſaint Benigne de Dijon. Il eſt un des plus Illuſtres de cét Ordre.

III.

Guy prit le nom de Calliſte II. Il conſacra l'Egliſe de ſaint Antoine de Viennois, & étant à Valence il confirma par une Bulle les droits de ſon Egliſe. Il ordonna que l'Archevéque de Vienne ſeroit reconnu dans les ſept Provinces de ſa Primacie, comme Legat né; & luy permit de faire porter la Croix devant luy, dans la ſienne. Enfin l'Empereur relacha de ſon obſtination; il abandonna l'Antipape Bourdin. Aprés cela, Calliſte paſſa les Monts accompagné d'une Armée qu'Ainard de Clermont com-

mandoit. Rien ne resista : Bourdin fut pris, Rome soumise, l'Italie pacifiée, & les Chrestiens reunis. La reconnoissance du Pape envers Aimard durera autant que cette illustre Maison. Il luy donna pour Armes des Clefs passées en Sautoir ; & pour Cimier, la Mitre Pontificalle. Boniface VIII. l'ayant cövertie en Thyare, chargée de trois Couronnes ; ce n'est pas merveille que la Thyare ait aussi pris dans ces Armes la place de la Mitre, pour en estre le Cimier. Calliste mourut l'an 1124. L'Empereur & le Comte Guigues VII. fondateur du Prioré de Saint Robert de Cornillon auprés de Grenoble, où il fut enterré, moururẽt l'année suivãte. Lotaire succeda à Henry; mais il luy étoit estranger. Ainsi il n'avoit nul droit au Royaume de Bourgogne ; & le Comte Renaud prit luy-même le titre de Roy. Il estoit neveu de Calliste, qui avoit acquis de luy les droits Royaux, & comme porte l'acte, tout ce qu'il avoit *d'Honneur* dans Vienne. Le Comte Guigues avoit recher-

ché son Alliance, & demandé sa Sœur pour son Fils, qui l'épousa. C'est Marguerite de Bourgogne, dont la Terre de Saint Valier & quelques autres voisines, furent la dot. Ce mariage accrut de beaucoup la consideration où ils estoient déja. Guigues avoit eu des pretentions sur Romans : Elles furent le sujet d'une guerre entre Guigues VIII. son successeur, & Pierre de Bar Archevéque de Vienne. Guigues saccagea Romans, & le feu ayant esté mis aux maisons des Chanoines, se prit à l'Eglise : Elle en fut consumée & reduite en cendre. Mais le Pape Innocent II. fit la paix entr'eux. Quinze cens sols furent payez au Comte pour les frais de la guerre, & il fut absous du Sacrilege qui luy estoit imputé. Le pelerinage de S. Jacques en fut la peine. Il le fit, avec le bourdon & le roquet ; c'estoit de l'essentiel de cette devotion. Humbert de Bocsozel, & Remond de Berenger furent les ostages & les garends du Comte, qui alors estoit bien

avec Hugues II. Evéque de Grenoble, qui avoit succedé à Saint Hugues. Il estoit Moine de l'Ordre de Saint Augustin : il en introduisit la Regle dans son Eglise, & le Pape approuva, par sa Bulle de l'an 1136. cét establissement. Conrad II. regna aprés Lotaire, & deux ans seulement. Il fut favorable aux Archevéques de Vienne & d'Ambrun : il donna à celuy-là la garde de cette ville, & à l'autre tous les droits Royaux dans celle d'Ambrun. Il n'y avoit eu encore de guerre entre les Comtes de Graisivodan & ceux de Savoye : La premiere fut sous cét Empereur, & entre Guigues VIII. & Amé III. Celuy-là assiegea Montmeillan; mais Amé estant venu au secours, il fut blessé à mort dans un combat, & enterré dans les Cloistres de l'Eglise Nôtre-Dame de Grenoble. Guigues IX. son fils, & de Marguerite de Bourgogue, luy succeda, & elle eut pendant son bas âge la Regence de son Estat. Ce fut l'an 1143. Conrad luy fut ami. Il mourut l'an 1152. &

eut pour successeur Frideric I. Celuy-cy estoit petit-fils d'Agnes, sœur unique de Henry V. Et par cette raison il avoit plus de droit au Royaume de Bourgogne. Le Comte Guigues IX. le suivit en Italie, & avec luy Silvion, Seigneur de Clerieu ; Hugues, Seigneur de Domene, de la maison d'Ainard, & Pierre Seigneur de Vinay. L'Empereur continua à l'Archevéque de Vienne la garde de cette ville : C'estoit une espece de depost. Il donna au Comte une mine d'Argent découverte dans la Territoire de Rame, & en même temps, le droit de battre monnoye dans la ville de Cesane, sejour ordinaire du Comte. Bertold de Zeringhem vendit à ce Prince le Comté de Vienne : L'Empereur y consentit, & dés lors Guigues prit le titre de Comte de Vienne. L'Empereur Lothaire avoit donné en fief à Bertold le Royaume de Bourgogne. Ce droit fut le suppost de celuy de Guigues. Mais le mariage de Frideric avec Beatrix, fille du Comte Renaud, qu'il épousa l'an 1156. en fut

un plus ſolide. La dot de cette Princeſſe fut le droit de ſon pere ſur ce Royaume. De ſorte qu'il y fut reconnu, ſans difficulté, par cinq mille Chevaliers, qui devinrent ſes vaſſaux. La plus part luy rendirent leurs devoirs dans Beſançon, & de ce nombre furent Silvion, Seigneur de Clerieu à qui Radevic donne le titre de *Grand & Puiſſant Prince*; & Eudes, Evéque de Valence, à qui il donna en Fief, cette ville, avec tous les droits Royaux. Remond, Abbé General de l'Ordre de Saint Ruf, acheta d'Eudes au prix de cent marcs d'argent, l'an 1158. l'Iſle Eſparviere auprés de Valence; & il y eſtablit ſon Ordre. Un autre plus utile au Chriſtianiſme contre les infidelles naquit en ce temps. C'eſt celuy de Saint Jean de Jeruſalem; & Remond du Puy, fils d'Alleman du Puy, en fut l'inſtituteur. Il avoit ſuivi Godefroy de Buillon en la guerre Sainte: & le premier il preſcrivit une regle certaine à ceux qui le profeſſoient; une forme particuliere à leur habit; & des

fonctions militaires à leur courage. Remond est un des plus grands hommes que le Dauphiné ait produits. Le Dauphiné estoit alors dans une profonde paix, quoy que l'Empereur, ayant confirmé l'an 1161. tous les droits de Geoffroy Evéque de Grenoble, sur cette ville, semblat avoir donné atteinte à ceux du Comte. Il les faisoit principalement consister en ceux, que les Jurisconsultes nomment droits de regalle. Mais le Comte mourut quelques mois aprés. Marguerite de Bourgogne sa Mere vivoit encore : Elle avoit fondé l'Abbaye des Ayes auprés de Grenoble, & s'y estoit retirée. Desorte que Beatrix de Montferrat, veufve du Comte, eut la tutelle de Guigues-Humbert, & de Beatrix leurs enfans, & la Regence de la Principauté. Guigues-Humbert survécut son pere de quelques mois seulement; & Beatrix recueillit cette grande succession : Car en ce païs, non plus qu'en Savoye la Loy Salique n'estoit point receuë. Quand les filles y ont esté exclues de la

succession, ce n'a esté qu'en vertu des Fideicommis masculins contenus dans les testamens de leurs peres, & de leurs ayeux. Le Dauphiné avoit produit en ce temps quelques GRANDS HOMMES. On commençoit, même, a y sortir de la Barbarie & les bonnes Lettres à paroistre. Arnaud de Crest estoit Connestable de Tripoli en 1155. Et Guillaume, Chanoine de l'Eglise de Grenoble, avoit du sçavoir. Nous avons de luy l'Eloge de la Comtesse Marguerite; car c'en est un plutot qu'une Histoire. Elle fut une grāde Princesse qui sçeut mediter & agir; prier Dieu, & commander aux hommes. Cependant le Pape Alexandre III. & l'Empereur estoient tres-mal ensemble. Mais le party de l'Empereur l'emportoit, dans ce pays, sur celuy du Pape. Il s'estoit acquis les Grands par ses bien-faits, & les bien-faits sont des liens. C'est par cette raison, que le Pape procura que Geoffroy, Evêque de Grenoble, fut deposé, & que Jean de Sassenage luy fut subro-

gé. Mais cette depoſition n'eut pas d'effet. Geoffroy joüit de ſon benefice, pendant ſa vie. Taillefer, qui avoit épouſé Beatrix, ne prit nulle part en l'intereſt de l'un ni de l'autre. Pierre, Archevêque de Tarentaiſe, diſſipa un orage qui s'eſtoit élevé entre ce Prince, & Humbert III. Comte de Savoye, & les reconcilia. Mais il n'eſtoit pas poſſible aux hommes de reconcilier le Pape & l'Empereur, celuy-là faiſant de ſa haine un point de Religion. Terry, fils naturel de l'Empereur, fonda, en ce temps-cy, la Chartreuſe de la Silve Benite, qu'il fit baſtir, cette ſolitude luy ayant plû. Pierre de Vaud repandoit alors en ces Provinces, les ſemences d'une guerre bien plus funeſte à l'Egliſe, que celle que luy faiſoit l'Empereur, qui eſtoit repaſſé une troiſiéme fois en Italie. Il eſtoit un des plus riches habitans de Lyon, mais né à Vaud, Terre voiſine de Lyon, dans le Dauphiné. Il en portoit le nom joint au ſien propre, comme c'eſtoit l'uſage de ce temps-là.

Il est l'Autheur de l'heresie des Vaudois & des Albigeois. Une de ses erreurs estoit qu'il attribüoit aux Sandales, qu'il obligeoit ses sectateurs de porter, une vertu qui les égalloit, sans autre onction, aux Prestres & aux Evêque. Enfin aprés une guerre longue & cruelle, le Pape & l'Empereur s'accommoderent, & se reconcilierent dans Venise. l'Empereur, à son retour en Allemagne, passa à Arles: & suivant les conseils d'une imagination qu'il nourrissoit des l'an 1157. Il s'y fit Coronner Roy de Bourgogne, sous le titre de Roy d'Arles. Ce fut au commencement du mois de Iuillet de l'an 1178. Durant son sejour en cette Ville, il fit limiter ce Royaume du costé de Nice. Des limites furent plantées, sur cette frontiere, avec cette inscription, *jusques icy s'étand le Royaume d'Arles.* Mais elle estoit Latine. Il y établit un Gouverneur General sous le titre de Mareschal du Royaume d'Arles. En remontant vers Vienne, il y trouva

tous les Evêques de la Province qui l'y attendoient, ayants à leur teste l'Archevêque Robert. Rien depuis ne troubla, durant long-temps, le calme où estoit ce pays. Beatrix ayant perdu le Comte Taillefer, épousa l'an 1184. Hugues III. Duc de Bourgogne. Une troisiéme Croisade ayant esté publiée pour le secours de la Terre Sainte, l'Empereur, & les Roix de France, & d'Anglesterre se croiserent. Le Duc Hugues les imita; & la Noblesse de ce pays, le Duc. Il assembla ses troupes aux environs de Saint Vallier, & se mit en marche l'an 1188. Il donna, en partant, la Regence des Comtez, & des pays de sa femme à Eudes son fils du premier lit, & osta même à cette Princesse la liberté d'y venir sans Eudes. Cette guerre fut mal conduite. Frideric y mourut, & les deux Roix s'en retournerent sans rien faire de grand. Le Duc Hugues resta seul, & eut le commandement de l'Armée. Mais il mourut l'an 1194. Le Roy d'Angleterre, jetté

sur les costes de la Dalmatie par une tempeste, fut mené à Leopold Duc d'Austriche, & envoyé par celuy-cy, à Henry VI. qui avoit succedé à Frideric son Pere. Sa rançon fut de cent mille marcs d'Argent. Mais Henry luy fit don du Royaume de Bourgogne depuis Lyon jusques aux Alpes, & à la Mer. Ce fut un lenitif à la douleur de ce Prince. Neantmoins ce don n'eut pas alors d'effet, ny n'en pouvoit avoir. Isoard Comte de Die estoit mort en cette guerre. Ce Comté estoit un fief masculin des Comtes de Tholose, & Isoard n'avoit pas laissé de masle. C'est pourquoy Remond IV. Comte de Tholose, Duc de Narbonne & Marquis de Provence en investit Aimar III. Comte de Valentinois, qui luy en rendit hommage le mois de Juin de l'an 1189. Alix Comtesse de Die estoit environ ce temps-cy, un des ornemens de son sexe & de la Cour d'Ildefons II. Comte de Provence. Les Dames de cette Cour sçavoient s'occuper noblement. Elles faisoient des

des conferences reglées ſous le titre de la COUR D'AMOUR. Là elles jugeoient des Ouvrages des beaux Eſprits : Là elles decidoient des de-mélez que l'honneſte Amoir faiſoit naiſtre : Là elles enſeignoient à la Vertu à n'eſtre pas toûjours incompatible avec la paſſion. L'Eſprit & la beauté de la Comteſſe éclatoient dans cette Compagnie. Guillaume Adhemar, de la Maiſon des Adhemars, l'aimoit ardamment. Ses vers declarerent ſa paſſion ; car il eſtoit excellent Poëte. Mais la Comteſſe feignant de ne s'en pas appercevoir, cette violente amour devint à Adhemar une maladie mortelle. La Comteſſe ne pût refuſer aux prieres de toute la Cour de luy rendre viſite : Il luy ouvrit alors ſon cœur, & luy baiſant la main, il rendit l'eſprit. On dit qu'il mourut d'amour, & la Comteſſe, qui ne voulut plus vivre, ſe fit Religieuſe dans un Monaſtere de Taraſcon. Une autre Heroïne de même nom vivoit dans ce païs, à la fin du ſiecle ſuivant : Ce fut Alix de

Chandieu, fille d'Artaud, Seigneur de Chandieu. Les Poëtes de la Cour de Charles II. Roy de Naples, & Comte de Provence, luy donnent les loüanges qu'elle meritoit par son esprit, par sa vertu, & par sa beauté. Eudes avoit, durant l'absence du Duc Hugues son pere, & l'an 1191. terminé un different qui naissoit entre luy & le Comte de Valentinois. Celuy-cy pretendoit que des Terres, que Guillaume de Clerieu possedoit entre le Rhone & l'Isere, estoient de son Fief; & Eudes, au contraire, qu'elles estoient estoient de celuy de la Duchesse Beatrix sa belle-mere. Mais Guillaume de Clerieu se soûtenoit libre, & ses terres allodiales. La decision de la question dependoit principalement de son choix. Eudes luy donna la Roche de Glun, sous l'hommage qu'il luy en fit, & de ses autres Terres. L'Empereur Henry VI. mourut la même année, & laissa l'Empire à Philippe & à Othon IV. Celuy-cy fut d'abord reconnu en ce païs, & Gervais de Tilisberi eut pour

luy le Gouvernement du Royaume d'Arles. Philippe Auguste favorisa Othon au commencement : Mais il avoit une autre sorte de guerre. Il avoit repudié sa legitime femme pour posseder plus librement sa maistresse, & dans une assemblé de Prelats, que Pierre de Capoüe, Cardinal Diacre, & legat du Pape Celestin, avoit convoquée à Dijon, l'affaire avoit esté jugée. Mais ce jugement n'y fut pas publié : Il le fut quelque temps aprés, dans Vienne, où le Legat descendit. Le Roy reconnut sa faute, & reprit sa femme. HUGUES d'Avalon estoit le plus celebre des Evêques d'Angleterre. Son sçavoir & sa vertu l'avoient elevé à l'Evéché de Lincolne. Jean Seigneur d'Avalon, Terre du Graisivodan, peu éloignée de la grande Chartreuse, estoit son pere ; & Guillaume & Pierre d'Avalon, ses freres. Ils estoient Chevaliers. Le desir de voir la Chartreuse, qu'il avoit comblée de ses bien-faits, & d'embrasser pour la derniere fois, ses freres l'amena

l'an 1200. d'Angleterre en ce païs. Il mourut à son retour en Angleterre, & l'an 1210. il fut Canonisé. Sa Famille a duré long-temps aprés luy: Elle est esteinte aujourd'huy ; & ses Armes estoient d'Or à l'Aigle de l'Empire. Guillaume de Gap estoit Abbé de Saint Denis en France: Mais estant plus propre à la Meditation dans la Cellule, qu'à la vie active, il y renonça luy-même l'an 1185 & témoigna par ce mépris qu'il n'ignoroit pas où est le solide honneur d'un parfait Religieux.

IV.

Quand le Duc Hugues mourut, Guigues-André, qu'il avoit eu de Beatrix, n'estoit âgé que de neuf ans: & Beatrix rentra dans ses biens : Elle mourut aprés l'an 1200. Guigues aima le nom de Dauphin, & il l'à dans les anciens titres aussi souvent, que celuy d'André qui luy estoit propre. Nous l'appellerons doresnavant Dauphin, & ses succes-

ſeurs. Il acquit les Comtez d'Ambrunois & de Gapençois, par ſon mariage avec Beatrix de Clauſtral, petite-fille de Guillaume IV. Comte de Forcalquier. Il ſe les conſerva par ſa prudence, aprés même qu'il l'eut repudiée ; & en fit hommage l'an 1210. à l'Archevêque d'Ambrun par un motif de pieté, n'y ayant pas de titre precedant qui l'y obligeat. Ils poſſederent, par indivis, la Ville de Chorges, & quelques lieux du Comte, ſans ſubordination, & ſans dependance l'un de l'autre. La paix où l'on eſtoit, depuis prés de quarãte ans, fût troublée par la ſeverité inflexible de Humbert de Miribel, qui de Chartreux avoit eſté fait Evêque de Valence. Il y courut danger dans une ſedition, & fut contraint d'en ſortir. Mais l'ayant appaiſée, il fit la guerre à Gontard, Seigneur de Chabueil, qu'il défit, & prit. Cette guerre fut le prelude d'une plus funeſte. Une Croiſade avoit eſté publiée contre les heretiques Albigeois, que Remond V. Comte de

Tholose estoit accusé de favoriser. Milon, Legat du Pape Innocent III. ayant convoqué un Concile à Montelimar, il y fut deliberé que le Comte seroit cité pour comparoistre devant luy à Valence. Le Comte obeït: Ce qui n'empechâ pas que les Croisez ne passassenr outre. Simon de Montfort leur estoit venu à la rencontre jusques-icy, & ce fut alors, qu'à sa priere, Gontard fut mis en liberté. Le Dauphin se menageoit si bien qu'il n'estoit suspect ny aux Croisez ny à Remond, à cét égard. Neantmoins il prit la défense de Mainfroy Marquis de Salusses, qui estoit sous la tutelle d'Adelaïs, sa mere, contre Thomas Comte de Savoye, gendre de Remond. Il secourut, cette Princesse, & fit évanoüir les desseins de ses enemis. Elle luy fit ensuite hommage du Marquisat, qui devint ainsi un fief de Dauphiné. L'Evêque de Valence, ne pouvant souffrir, que le Comte de Valentinois semblat pencher du costé du Comte de Tholose, que l'Eglise a-

voit condamné, s'attira sa haine, & l'obligea à traverser ouvertement les desseins des Croisez. Simon de Montfort, leur chef, ne le regarda pas comme un ennemis qu'il fallut negliger. Il vint luy même en personne contre luy, aprés avoir défait le Roy d'Arragon en la bataille de Muret où moururent cent mille hommes. La saignée qui oste trop de mauvais sang, n'est gueres moins dangereuse que celle qui ne vuide que le bon. Il assiegea la Tour de Crest. On appelloit ainsi le Chasteau de cette Ville: Mais il y trouva plus de resistance qu'il ne s'estoit imaginé, Guy Adhemar, qui commandoit les troupes du Comte, faisant tout devoir de bon & d'infatigable Capitaine. Eudes Duc de Bourgogne, & les Archevéques de Vienne & de Lyon parlerent d'accommodement. La paix fut faite dans Romans, le Comte ayant esté obligé de donner en ostage à Simon de Montfort quelques unes de ses places. Le Duc Eudes, frere du Dauphin, avoit esté fait par

l'Empereur Frideric II. Vicaire de l'Empire dans le Royaume d'Arles ; & en cette qualité il consentit à l'établissement d'un peage que l'Empereur avoit accordé l'an 1214. à Humbert Archevéque de Vienne, pour son Eglise. Il ne restoit en ce pays aux Empereurs de place, où ils eussent garnison, que le Chasteau de Quint, ouvrage des Romains : Frideric le donna, en même temps à Geoffroy Evéque de Saint Pol-trois-Chasteaux, & depuis quelque années, il a esté rasé. Le Languedoc estoit inondé du sang des Vaudois, les Croisez leur témoignans plus de haine qu'ils n'auroient fait à des Mahometans. Mais le Gresivodan, & la Ville de Grenoble souffrirent, l'an 1219. une extraordinaire inondation des eaux de l'Isere, & de quelques Lacs. Ce fut la nuit du 14 de Septembre. Le Pont sur l'Isere, & presque toutes les maisons de cette Ville en furent emportez : Il ne se sauva de ses habitans, que ceux qui purent gagner les clochers & les

tours. l'Evêque Jean de Sassenage, qui siegeoit, en a fait la relation. Ce fût un accident, qui ne detourna pas le Dauphin du dessein de transferer dans cette Ville un Chapitre, qu'il avoit fondé dans l'Eglise Saint André de Champagné. Cette translation y fut faite l'an 1221. dans l'Eglise saint André qui dependoit de la Parroisse de saint Jean: & le Dauphin luy donna en toute jurisdiction la Parroisse de saint Martin le Vineux. Le Comte de Valentinois eut une nouvelle occasion d'occuper ses Armes, l'an 1225. Geoffroy Marquis de Lusignan, faisoit la guerre à Guillaume le Fort Abbé de Maillesais; le Comte luy envoya du secours sous la conduite de Guillaume de Poitiers son fils. L'Autheur de la relation, contemporain à l'un & à l'autre, fait une remarque qui apprend l'origine de cette Maison: Il dit que le Marquis de Lusignan (il luy donne ce titre) & le Comte de Valentinois étoiẽt de même sang. En effet Estienne de Cypre écrit qu'ils avoient la

même tige, & que les Ducs d'Aquitaine l'étoient. Le Dauphin envoya aussi du secours aux habitans de Turin: C'étoit une republique. Thomas Comte de Savoye avoit des desseins sur cette Ville: & le Dauphin traittant avec elle, par le ministere de Boniface, Marquis de Saluffes, s'obligea de luy envoyer deux fois chaque année, mille hommes de pied & cinquante hommes d'Armes. Ce fut une ligue offensive & défensive conclue avec le Corps de cette Ville & son Archevêque, l'an 1228. Alors il fit bastir Château-Dauphin sur la frontiere. Ceux de Valence n'estoient pas si bien avec leur Evêque: Ils se souleverent; & ce ne fut pas sedition, mais conspiration. Ils s'élurent un Chef qu'ils appellerent Recteur, firent des Officiers, & établirent un nouveau genre de Gouvernemẽt. On arma de part & d'autre; & aprés divers combats Giraud Bastet, Seigneur du Crussol, les disposa à la paix. L'Evêque & les habitans donnerent leurs interests à Guillaume

Comte de Geneve, à Remond de Berenger, Prince de Royans, à Roger Seigneur de Clerieu, à Pierre de Bucion, & à Pierre de Durand, qui les reglerent, & qui terminerent cette guerre. Mais celle des Croisez continuoit en Languedoc : Jean de Broniac Archevéque de Vienne, qui fut aprés Cardinal du Titre de Sainte Sabine, y fut envoyé l'an 1233. en qualité de Legat du S. Siege. Il établit dans Tholose, du consentement du Comte Remond, un Tribunal d'Inquisition, contre les heretiques, qui y subsiste encore. Le Dauphin fut si judicieux en ces temps si difficiles, qu'on ne douta pas que ses pensées ne fussent toutes à l'Eglise; & que neantmoins il n'en decouvrit aucunes qui donnassent contre luy, du chagrin au Comte Remond, ny à l'Empereur qui étoit mal avec le Pape. Il mourut au commencement de l'an 1237. âgé de cinquante deux ans. Il fut marié trois fois ; la premiere avec Semnoresse fille du Comte de Valentinois, de laquelle il n'eut point d'enfans ; la se-

conde avec Beatrix de Claustral de laquelle il eut Beatrix, qui épousa, en premieres nopces, Americ, fils du Comte Simon de Montfort; & en secondes, Demetrius de Montferrat, Roy de Thessallie; & la troisiéme avec Beatrix de Montferrat, de laquelle il eut Guigues XII. Jean & Anne. Guigues luy succeda, Jean mourut l'an 1239. & Anne fut mariée à Amé IV. Comte de Savoye. Son tombeau fut dans l'Eglise Saint André de Grenoble. Et sous luy ce païs, s'il ne fut pas fecond, ne fut pas tout-à-fait sterile en grands hommes. Il donna à l'Eglise Pierre de Caffard qui vivoit l'an 1237. Il fut Archevéque de Tours, & Cardinal. On commençoit à aimer les lettres : Quatre grands Iurisconsultes vivoient alors. C'estoient Jacques de Montchenu, Pierre Chevrier, Jacques d'Auries Chanoine de l'Eglise de Vienne, Artaud Chanoine de celle de Die; & Gelinon Clerc encore de celle de Vienne. Le Dauphin les consultoit souvent dans ses plus impor-

tantes affaires. La Jurisprudence occupoit les meilleurs Esprits. On a un certain penchant à aimer mieux les Sciences qui enrichissent, que celles qui ne font qu'instruire & éclairer. Mais Rambaud de Vacheres, qui mourut l'an 1226. estoit un des plus excellens Poëtes de son temps en langue vulgaire. Et Verdier en dit beaucoup de choses dans sa Bibliotheque.

V.

La ville d'Ambrun se revolta deux fois l'année qui suivit la mort du Dauphin Guigues-André : L'une contre son Archevéque, l'autre contre le Dauphin même. Beatrix, sa mere, qui avoit la Regence, contraignit par les armes, les factieux à demander pardon ; qu'ils obtinrent sous de rudes conditions. L'impunité des crimes est dans les Estats un penchant qui fait tomber en d'autres. Le Dauphin estant devenu Majeur se régla avec l'Archevéque, touchant la Jurisdiction, l'an 1247. &

luy fit hommage du Comté d'Ambrunois. Neanmoins cela ne le dispensa pas de le rendre encore au Comte de Provence. Ce qui me persuade, que celuy qu'il faisoit à l'Archevêque estoit plûtost un acte de pieté, qu'ún devoir : Car le même Fief ne peut appartenir solidairement à deux Seigneurs directs. En effet l'Archevéque ayant voulu empécher, que le Dauphin n'achevat une forteresse qu'il avoit commencée dans Ambrun, le Comte de Provence (c'estoit Charles frere du Roy Saint Loüis) s'y interessa pour le Dauphin. Les Commissaires du Pape, ausquels l'Archevéque avoit porté sa plainte, se desisterent de toute procedure, aprés qu'il les en eut priez ; & le Dauphin continua cét ouvrage. Il estoit gendre de Pierre, Comte de Savoye, qui fit bastir quatre nouvelles Villes dans le Viennois. Ce n'estoient auparavant que des hameaux. Il les accompagna de Châteaux où il y avoit de la magnificence. Aujourd'huy tout est en

ruïne. Ce furent ſaint Symphorien d'Oſon, ſaint George d'Eſperanche, La Coſte ſaint André, & Voiron. Le Dauphin eſtoit devenu Seigneur du Foucigni par ſon mariage avec Beatrix de Savoye heritiere de ſa mere, Eleonor de Foucigni. Le calme étoit grand en ce païs. Mais l'Italie étoit agitée. Frideric, y faiſoit la guerre, & il tira du ſecours, des Prelats de cette Province par le miniſtere de Joachim Spinola qu'il avoit creé ſon Vicaire dans le Royaume d'Arles, & de Vienne. Les lettres où il en eſt fait mention, nomment Arles & Vienne conjointement. Les funeſtes factions de Guelphes, & des Gibellins parurent premierement en cette guerre. Aymar IV. Comte de Valentinois, en faiſoit une rude à Boniface de Savoye, Evêque de Valence, qu'il avoit commencée contre ſon predeceſſeur. Creſt, Alais, & Beſignan, en eſtoient le ſujet. Le Comte ſouffroit impatiemment que l'Evêque y eut quelques droits, comme il en avoit du chef de Silvion de

Crest, Doyen de son Eglise. Aprés bien de maux commis & soufferts de part & d'autre, l'Archevêque de Vienne les reconcilia : Ils se donnerent des places en ostage reciproquement. Le Pape Innocent IV. tint, presque, en même temps, dans Lyon, ce celebre Concile General où Frideric fut condamné, & deposé. Il est le XIII. des Oecumeniques. Frideric y avoit esté cité, & s'il eut suivi les conseils du Dauphin & du Comte de Savoye, qui passerent exprés en Italie, il y auroit comparu : Mais les Guelphes ne le soûhaitoient pas ; ils l'empêcherent par la surprise de Parme. Durant ce Concile, le Roy Saint Loüis, avoit fait publier la derniere Croisade des Chrêtiens contre les infidelles. Son Armement estant achevé, il partit de Paris, aprés la Pentecoste de l'an 1248. Roger de Clerieu, Seigneur de la Roche de Glun, avoit osé exiger les droits d'un peage qu'il avoit étably, des Troupes même du Roy, & des materiaux qu'il faisoit voiturer par le Rhône. Le Roy juste-

ment indigné attaqua cette place, la prit, & la rasa. Aprés il s'alla embarquer au port d'Aiguesmortes, d'où la Mer s'est depuis si bien éloignée, qu'il n'y a plus de Port ny de rade. Frideric étant mort, Innocent retourna en Italie, & passant à Vienne il y consacra l'Eglise saint Maurice, que l'Archevéque Jean de Broniac où de Bronins avoit reparée, & agrandie. Avec Frideric II. fils de Frideric I. moururent touts les droits de l'Empire d'Allemagne sur le Royaume de Bourgogne. Leurs successeurs leur furent étrangers, & de leur Chef, non plus que de celuy de l'Empire, ils n'y avoient rien à pretendre. C'est pourquoy Guillaume, Comte de Hollande, élu Empereur, aprés Frideric, en fit bon marché à Hugues Comte de Bourgogne : Il les luy engagea pour dix mille marcs d'argēt. Il n'en devint pas plus authorisé : Le Danphin, ny les autres Grands ne reconnurent pas en luy une nouvelle puissance. Le Dauphin, & l'Evêque Soffrey approuverent les coûtumes & les fran-

chiſes de la Ville de Grenoble, & les firēt rediger par eſcrit. Elles eurent des lors une ſolide conſiſtance. Il donna, en même temps, au Prieuré de ſaint Robert la faculté d'aquerir des Fiefs, que les Corps Eccleſiaſtique, & principalement les Monaſteres n'avoient point. Il n'étoit pas même permis aux ſujets de ſe faire Moines, ſans le conſentement & la permiſſion expreſſe de leurs Seigneurs: Il y faudroit bien faire reflexion. Bertrand de Meuillon, & l'Evêque de Die eurent enſuite des démelez avec le Dauphin. Remond Baron de Meuillon, & Remond d'Agout, Seigneur de Luc, ſe déclarerent pour le premier, qui s'accommoda par l'entremiſe de Roland, Seigneur de Manteyer. Une des conditions du Traitté fut, qu'il reconnoiſtroit du Fief du Dauphin le château de Montaut, & qu'il le luy donneroit pour trois ans en oſtage. l'Archevêque de Vienne & celuy de Lyon en terminerent un de l'Evêque de Die avec le Dauphin. Ils le condamnerent à rendre au Dauphin les

Chasteaux & les Terres de Rieusec, de Revel, de Rancurel, de la Bastie de l'orme, & de Chastellar, qui étoient la matiere du different; & le Dauphin à les tenir en Fief, de l'Eglise de Die. L'Evéque de Gap & le Dauphin traitterent ensemple l'an 1258. Le Corps de la Ville faisoit difficulté de reconnoistre leur Souveraineté, quoy que le Dauphin y eut des droits inseparables du Souverain Empire : l'Evéque luy donna en Fief la moitié du Consulat, & ils firent ligue offensive & défensive. Le Corps de la Ville ou y consentit, ou dissimula. D'autres mouvemens agitoient celle d'Ambrun. Il y eut une sedition contre l'Archevéque & le Clergé, le jour de l'Assomption de N. D. de l'an 1258. Remond Tiaud & Pierre Ferrieres en furent les Chefs : L'Archevéque fut contraint de se retirer à Chorges : Mais le Dauphin vint à son secours, & contraignit les seditieux de s'humilier. Leurs Chefs furent bannis, les maisons en furent rasées, & les Chefs de

famille obligez d'aſſiſter à l'avenir à la Grande Meſſe, & d'y offrir chacun un denier, le jour de l'Aſſomption. Le Dauphin eut, aprés, une courte guerre, contre Robert de Bermond, qui fut fait priſonnier en un combat. Ses amis ayant agi pour luy, obtinrent ſa liberté ; mais ſous cette condition, qu'il iroit au ſecours de la Terre Sainte, & qu'il n'en reviendroit que du conſentement du Dauphin, ſi ce n'eſt qu'il ſe fit Religieux dans l'Ordre des Templiers, ou dans celuy de Saint Jean de Jeruſalem. Le Comte de Valentinois étoit en guerre avec Silvion, Seigneur de Clerieu, auquel s'étoient joints Artaud de Roſſillon, Seigneur d'Anjou, & Guillaume de Roſſillon, ſon fils. Un combat, que perdit Silvion, & où il fut pris, le ruina. Mais Guillaume de Roſſillon s'étant jetté dans le Chaſteau de la Roche de Glun, y tint bon. Il ne pût y eſtre forcé par le Comte, & il fallut que le Dauphin luy-même vint l'y aſſieger, pour arreſter les courſes qu'il faiſoit de là

tous les jours, même sur ses sujets. Enfin Aimar de Rossillon, Seigneur d'Annonay, Michel de Montferrand, & Alleman de Coindrieu, firent la paix par leur negotiation. Ce fut la derniere action celebre du Dauphin, qui mourut l'an 1270. Il institua son heritier Jean son Fils, & luy substitua Anne, & Catherine ses Filles. Il regna trente trois ans, & n'en vécut que quarante cinq. DURANT son Regne cette Province eut des hommes celebres dans les ARMES & dans les LETTRES. Bertrand de Comps fut élu Grand Maistre de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem l'an 1254. & tué trois ans aprés, dans un combat contre les Turcomans. Hugues de Revel eut le même honneur, aprés Guillaume de Chasteauneuf. Il fit ordonner dans un Chapitre General de l'Ordre, que nul, qui ne seroit de Noble Origine, fils de Chevalier, & né de legitime mariage, ne seroit à l'avenir nommé à la Grand' Maistrise. Hugues de Saint Chef (nom corrompu

en celuy de Saint Cher) nâquit dans le bourg de Saint Chef du Diocese de Vienne. Ayant acquis une grande reputatation dans l'Ordre de S. Dominique, il fut fait Cardinal dans le Concile de Lyon, par le Pape Innocẽt IV. Humbert, General du même Ordre, fut aussi un Grand Personnage. Il mourut dans Valence l'an 1259. & y estoit né. Il commença le premier la Compilation (comme parle Antonin de Florence) de l'Office Ecclesiastique : Mais il n'eut pas le temps de l'achever.

VII.

Jean, qui fut le premier de ce nom succeda à Guigue XII. son pere, en la Principauté, soûs la Regence de Beatrix de Foucigni, sa mere. Elle n'aima pas si fort son fils, qu'elle haït ses plaisirs. Elle convola à de secondes nopces avec Gaston VII. Vicomte de Bearn. Le Comte de Tholose (c'étoit Alphonce de France, qui avoit épousé Jane fille du Comte Re-

mōd VII.) dōna d'abord, aprés la mort du Dauphiu Guigue XII. au Comte de Valentinois, tout ce que posse-doit en ce païs, Dragonet, Baron de Montauban, dépendant du fief du Comté de Tholose. Si-est-ce que Jean de Garnay, Senechal du Comté de Venisse pour le Comte Alphonse, qui avoit retiré ce Comté des mains du Pape, assiegea l'an 1271. sur le Comte de Valentinois, le Château de Savasse. Mais son recours au Comte Alphonse, qu'il luy fit déclarer par Aimon Chabert, & la courageuse resistance de cette Place terminerent cette guerre. Celle, qui étoit entre Silvion de Clerieu, & Lambert de Chabeüil, eut plus de durée, & de facheuses suites. Ils ètoient Seigneurs de Pisançon, & s'en ètoient partagé le Château: Ils avoient fortifié la part qui leur en étoit écheüe. D'un Château ils en avoient fait deux: & étant devenus ennemis, ils avoient assiegé le Château l'un de l'autre. Guy d'Auvergne, Archevêque de Vienne, comme Seigneur

Superieur à cause de l'Abbaye de saint Bernard de Romans, leur ordonna de les luy remettre, pour en éviter la ruïne. Lambert refusa d'obeïr, & même s'empara du Château de Silvion, où l'Abbé de saint Felix étoit entré pour l'Archevéque. Cét acte de felonnie donna lieu, à l'Archevêque de le priver de son fief. Il le donna l'an 1274. à Humbert de la Tour, qui se rendit maître de la place. Il surprit même le Château de la Roche de Glun, pour le Duc de Bourgogne: Mais Roger, en ayant rendu hommage au Duc, ce qu'il avoit refusé de faire jusques alors, il luy fut restitué. Humbert possEda paisiblement Pisançon, tant que l'Archevéque vécut. Aprés sa mort Amedée de Rossillon, Administrateur de l'Archevèché de Vienne, Silvion ayant traitté avec luy, y fit assieger Humbertt, sur son refus de vuider: Mais il se défendit si bien que le siege fut levé. On luy fit dépuis des propositions;&l'affaire allant en longueur, il devint si puissant qu'il donna la loy à

ſes adverſaires, qui n'oſerent plus murmurer. Bertrand de Clauſayes, Evêque de ſaint Pol-trois-Châteaux, étoit alors outre mer. Son abſence fut une occaſion favorable à des eſprits turbulens: Ils changerent, dans cette Ville l'ancienne forme du Gouvernement, & comme s'ils fuſſent devenus independans, ils ſe firent une nouvelle Politique. Ils ſe créerent un Chef, ſoûs le titre de Châtellain; donnerent celuy de Châtellenie à leur Maiſon publique, & firent leur proye des biens de leur Evéque. Amedée de Roſſillon, Evéque de Valence, ne negligea pas ces deſordres. Il entra à main armée dans cette Ville pour l'intereſt de ſon confrere, les ſeditieux étans trop foibles pour luy reſiſter. Il fit une diligente recherche de tout ce qui luy avoit été enlevé, & l'ayant trouvé dans la Maiſon de la Chaſtelenie, il le mit en ſeureté: la Maiſon fut raſée, les chefs de la ſedition furent bannis, & les choſes rétablies en leur premier état. Ce Prelat étoit un Heros:

N

Ou que la juſtice fut offenſée il couroit à ſon ſecours, ſans étre appellé. Guillaume de Roſſillon, ſon frere n'avoit pas des qualités moins heroïques. Le Roy Philipe III. l'envoya au ſecours des Chrétiens d'Aſie, à la teſte de quatre cent Arbaleſtiers. Il l'avoit promis au Concile tenu dans Lyon par le Pape Gregoire X. Rodolphe de Haſbourg, crée Empereur en ce Concile, s'étoit obligé d'y aller luy même. Philipe tint mieux ſa parole: & certes il a paru que Rodolphe, & ſes Deſcendans n'ont jamais regardé les Infidelles comme les pires de leurs ennemis. La mort de Guillaume de Roſſillon fut celle des eſperances des Chrétiens, qu'il avoit relevées par ſa ſageſſe & par ſa valeur. N'eſtre que vaillant & courageux, c'eſt étre moins homme, que lyon: Où n'eſt pas la vertu n'eſt pas la valeur. Le Pape, aprés la cloſture du Concile, acheva dans Vienne l'ouvrage que Gregoire IX. y avoit commencé. Il unit l'Evéché de Die à celuy de Valence. Les guerres continuelles des

Comtes de Valentinois, contre les Evêques de ces deux Evéchez, furent le motif de cette union, qui fut executée le 24. de Septembre de l'an 1275. en faveur, de l'Evéque Amedée de Roſſillon, aprés la mort d'Amedée de Geneve, Evéque de Die. L'Evéque ne demeura pas long-temps ſans ſe prevaloir de cette union. Le Comte Aimar IV. étant mort l'an 1277 à Roquemaure, Aimar V. ſon fils luy ſucceda. Il étoit patron de quelques Egliſes, & entr'autres, du Prioré de ſaint Medard auprés de Creſt, & l'Evèque avoit pourvû à ces Egliſes, ſans ſa participation, & fait une fortereſſe du Prioré. Le Comte s'en plaignit, & même, en appella au Pape. Mais l'Evéque n'y deferant pas, il prit les armes, pour ſe faire raiſon luy même. L'Evéque ne s'endormit pas, il fit de grandes levées, & toutes dans le Diois: il y prit preſque tout ce que le Comte y poſſedoit, aprés l'avoir excommunié, & mis ſon Eſtat en interdit. C'étoit par où les Prelats commençoient toûjours

la guerre. Il estoit attaché au Siege de Pontais où l'Archevéque de Narbonne, & Raoul, Mareschal de France, que le Roy Philipe luy envoya pour finir cette guerre, le trouverent: Leur negotiation reussit, la paix fut faite. L'Evèque leva l'interdit, vuida au Comte les places qu'il luy avoit prises, & fut maintenu dans la possession de Divajeu, & de Crest. Aprés il tourna ses armes contre la ville de Romans. Il y avoit basty une Tour à l'entrée du Pont qu'elle à sur l'Isere, comme Administrateur de l'Archevéché de Vienne vacant. C'étoit une bride aux frequents emportemens des habitans. Elle fut achevée avant qu'ils s'apperceussent que l'intention de l'Evéque estoit d'opprimer leur liberté. Ils ne firent cette reflexion, que quand ils virent qu'il l'accompagnoit de fossez, & qu'il mettoit tous ses soins à la bien fortifier. Ils se crurent perdus, quand ils y virent entrer une forte garnison, toutes sortes d'armes, & beaucoup de munitions. Ce fut alors

qu'ils supplierent l'Evéque de ne les pas traitter en rebelles, de les laisser dans la liberté où leurs privileges les mettoient, & de leur permettre de demolir cette nouvelle fortification, s'il ne vouloit pas la faire ruiner luy-même. L'Eveque leur faisoit tout esperer; mais il ne leur promettoit rien. Ils connurent qu'ils ne le flechiroient pas. De sorte que n'ayant pû obtenir par les prieres qu'elle fut rasée, ils se souleverent. Prémierement ils mirent déhors tout le Clergé, & tout ce qui pouvoit leur étre suspect & aprés ils assiegerent ce fort. l'Evéque vint au secours, & dabord ruina le Pont, & quelques Tours qui l'incõmodoient. Cette guerre dura un an, & Romans étant bloqué, il y eut plusieurs cõbats dont l'avãtage demeura toûjours à l'Evéque. Enfin les habitans ayant demandé la paix, s'aperceurent dans peu de jours, que les assiegeants la croyants infaillible n'étoient plus si diligens ny si assidus à leur devoir. Ils ne laisserent pas

échapper cette occasion : Ils firent une grande sortie sur les assiegeants, qui ne s'y attendans pas se mirent en fuitte. L'Evéque eut de la peine à gagner Allisan ; & toutes ses troupes étāt dissipées ne se rassemblerent plus. Ce fut le succés de cette guerre. l'Evéque fut contraint de remonter vers Vienne. Aprés la mort de l'Archevéque Guy d'Auvergne, il s'y étoit formé diverses factions. De sorte que Pierre de Brohen (c'est Bron aujourd'huy) Chevalier, & Courrier de la Ville fut tué avec la plus part de ses Officiers dans une sedition. Il avoit laissé des Enfans, desquels Aimonet étoit l'aisné : Et Eruis, Seigneur de Pusignan, leur Ayeul materrnel, étoit leur tuteur. Ils n'avöient pas negligé la vengeance de la mort de leur pere. Il y avoit déja eu du sang rependu, & des maisons saccagées & brulées. Les habitās de cette ville n'osoient plus paroistre à la campagne ; & le Comte de Savoye avoit inutilement tàché d'appaiser ces desordres. A la fin l'Evéque les fit con-

venir d'Arbitres. Humbert, Baron de la Tour, que l'Empereur Rodolphe avoit fait Senechal du Royaume d'Arles, en fut le chef. Ils s'assemblerent dans Bourgoing, le mois d'Octobre de l'an 1279. & les parties s'étant conformées à leurs sentimens, ces divisions cesserent. Durand, Gardien des Freres Mineurs de Vienne, fut un des Arbitres, & mit son seau, comme les autres, à l'acte qui en fut dressé. Saint François y est representé à genoux, & teste nuë. Son Capuchon y a la longueur & la figure de ceux des Peres Capucins, n'ayant aucun rapport avec ceux que portent aujourd'huy les Peres Cordeliers. Cette difference a causé de longues contestations: mais l'habit ne fait pas le Moine. Le Dauphin Jean avoit atteint l'agé de dixsept ans & étoit en grande paix avec ses voisins. Il y avoit une étroitte liaison entre luy & Amedée Comte de Geneve: Il en fit une plus étroitte avec le Comte de Savoye. C'étoit Amé le Grand. Il épousa Bon-

ne de Savoye sa fille, qui neantmoins n'étoit âgée que d'environ neufs ans. Mais ce jeune Prince, l'esperance de son peuple, & les delices de sa mere, leur fut ravy au commencement de l'an 1282. par une mort precipitée. En luy, finit la ligne masculine de la seconde race des Dauphins du sang des Ducs de Bourgogne. Sortir du neant, pour venir à l'Estre; sortir de l'Estre pour retourner au neant, c'est le cercle autour duquel roulent les choses humaines.

Fin du quatriéme Livre.



LIVRE CINQUIEME,

CONTENANT

LES EVENEMENS ILLUSTRES

SOUS

Les Dauphins de la troisiéme Race.

Dépuis l'an 1282. jusques à l'an 1350.

Durant soixante-huit ans.

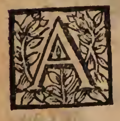
Agendo, audendoque res Romana crevit, non his segnibus Consiliis, quæ timidi cauta vocant.
Tit. Liv. lib. 22.



HISTOIRE DE DAUPHINÉ, ABREGÉE.

LIVRE CINQUIÉME.

I.



NNE succeda à son frere, & épousa Humbert, Baron de la Tour, Chef d'une branche de la Tour d'Auvergne. Ils eurent d'abord bien des affaires sur les bras. Robert, Duc de Bourgogne, obtint de l'Empereur Rodolphe in-

vestiture du Dauphiné, le pretendant un Fief masculin, & estant le plus habile à succeder au Dauphin, mort sans masles. Le Comte de Savoye appuyoit ses interests. On en vint à une guerre ouverte : Il y eut de sanglants combats, & des prises & reprises de places. Le Dauphin attaqua Aimar de Beauvoir, Seigneur de Beauvoir, & de Villeneuve, qui s'étoit declaré pour le Duc, luy prit ses Châteaux, & le chassa, de ses Terres. Le Roy Philippe le bel ayant voulu être le mediateur d'un accommodement entre eux, il en fut fait un qui contenta le Duc, & qui maintint Humbert, & Anne dans la possession de cette Principauté, & l'asseura à leurs descendans masles & femelles. Mais les mécontemens entre le Dauphin & le Comte de Savoye (c'étoit Amé le Grand) ne cesserent pas. Neantmoins Charles, Roy de Naples & Comte de Provence, les fit consentir à une suspension d'armes. Roger de Clerieu, & Arnaud d'Ancezune pacifierent aussi des troubles naiss-

ſans, dans le Valentinois, entre l'Evéque Jean de Geneve, & le Comte Aimar V. Le Dauphin avoit rendu au Comte le Château & la Terre de Clerieu, qui étoit le titre de celuy-là. La treve eſtant finie avec la Savoye, la guerre ſe ralluma. Le Dauphin, ayant fait une ligue offenſive & défenſive avec l'Archevéque & le Chapitre de l'Egliſe de Vienne, entra dans le Bugey qu'il ravagea. Il paſſa dans le Vaud, le Valromey, & le Chablais, & les ſaccagea. Aimon Comte de Geneve, ſon allié, faiſoit la guerre d'un autre coſté. Le Comte Amé en faiſoit autant dans le Viennois, contre le Dauphin. Il y prit Bourgoin & Colombier, & aprés avoir obligé le Dauphin à venir au ſecours de ſon pays, il en ſortit ſans l'attendre, & alla attaquer le Comte de Geneve dans le ſien, où il luy prit diverſes places. Mais le Pape leur ayant envoyé Perceval ſon Chappellain, & l'Archevéque de Vienne, ils negotierent ſi heureuſement que la paix fut concluë, &

publiée, le mois de Novembre de l'an 1287. Pour la rendre plus ferme, Jean fils du Dauphin, & Marguerite fille du Comte encore enfans, furent fiancez; mais cette precaustion fut inutille. Le Dauphin ayant pris le Château de Montrevel par droit de fief, le Comte s'en plaignit comme d'une infraction, & rompit. Et sans l'entremise, du Pape, & des Roix de France, & d'Angleterre, qui envoyerent sur les lieux, l'an 1289. pour faire reparer l'infraction, s'il y en avoit, ils seroient entrez en une plus facheuse guerre, que celle d'où ils estoient sortis. Le Dauphin acquit, en même temps, un nouveau droit sur Montelimar. Lambert, & Girard, son neveu, étoient Seigneurs de cette ville l'an 1198. & elle s'appelloit Monteil. Ils l'étoient aussi de Grignan. Ils l'affranchirent de toute *nouvelle imposition*, & même de la *tote* & de la *queste*. Ce qui mõtre qu'ils en étoient Seigneurs allodiaux & independans. Adhemar, fils de ce Girard, la possedoit seul l'an 1270.

Et c'eſt de ſon nom adjouté à celuy de Monteil, que s'eſt formé celuy de Montelimar. Amedée de Roſſillon avoit acquis, pour ſon Evéché, quelque temps avant ſa mort, qui arriva le 7. Septembre 1281. le droit de fief, ſur cette ville, au prix de cinq mille ſols, & Jean de Geneve, qui luy avoit ſuccedé, les avoit payez. Mais le Dauphin en obtint le don de l'Empereur Rodolphe. Il étoit alors dans Vienne avec la Dauphine Anne, & Jean Comte d'Ambrunois, leur fils. Ils l'émanciperent, & luy firent donation de la Baronie de la Tour, s'en étant neantmois reſervé les fruits pendant leur vie. L'un & l'autre fut fait devant l'Archevéque de Vienne, & de ſon authorité. Et les pretentions du Comte de Savoye ſur la Baronie, qu'il ſoûtenoit être de ſon fief, en furent le motif. Aimar Seigneur de Breſſieu, & Ainard Baron de Clermon ſe faiſoient la guerre. Elle fut favorable au deſſein du Comte de Savoye de s'acquerir celuy-cy. Le Dauphin avoit donné du ſecours au premier. Dans le chagrin qu'en eu-

rent Aimar & Geoffroy son fils, le Comte leur ayant donné en Fief soixante-quinze livres de revenu en fonds de terre, & trois cens livres en deniers, & s'estant obligé de les secourir contre le Dauphin, & Ainard, ils luy firent hommage, & se rendirent ses vassaux. Mais le Dauphin en eut sa revanche : Le Chasteau & la Terre de Bellecombe êtoient une clef de l'Estat de Savoye : Le Dauphin les acquit de Guillaume & d'Aimon de Brianson, par échange du Chasteau & de la Terre de Varces. Le Comte en receut tant de deplaisir, qu'il se resolut à une guerre immortelle. Elle fut presque continuëlle durant cinquante ans. Il prit les armes, & en même temps, Quirieu dans le Viennois, que le Dauphin reprit. Il attaqua le Bourg de Bellecombe, & le brûla, le Dauphin, qui étoit à Goncelin, n'ayant pû le secourir. Le Comte investit la Terrasse; mais le Dauphin le repoussa. Ce qui n'empécha pas qu'il ne prit Barraux qu'il ruina. Le Dauphin le pres-

ſant, il prit ſa route vers ſon païs; mais avant qu'il y fut, ſon arriere garde fut taillée en pieces. Une treve ſuſpendit le cours de cette guerre : Elle fut faite par les ſoins des Archevéques de Lyon & de Vienne, qui confererent pour cela plusieurs fois dans l'Hoſtel-Dieu de la Foreſt de Limon, entre les deux Villes. Les ſuſpenſions d'armes ne ſont avantageuſes qu'aux plus foibles, ou aux plus artificieux : Celle-cy nuiſit au Dauphin. Robin, Seigneur de Millieu auprés de Vienne, ne laiſſa pas de vouloir executer un deſſein qu'il avoit ſur une place du Comte : Mais Hugues de Chandée, Baillif des Terres de Savoye dans le Viennois, le défit, & le prit; & le Dauphin le deſavoüa. Cette entrepriſe donna lieu à de nouvelles plaintes, & à une nouvelle treve, qui rendit la liberté à ce priſonnier. Charles II. Roy de Sicile, & Comte de Provence, en fut l'entremetteur : Et pour luy donner plus de force, il fit conſentir le Dauphin & le Comte, que s'il ar-

rivoit qu'ils cruſſent avoir ſujet de ſe plaindre de quelque infraction, Eſtienne de la Poippe, & Guillaume de Septain en fuſſent les Juges. Le Diois n'eſtoit pas exempt des maux de la guerre : L'Evéque de Valence & le Chapitre de Die ètoient ſous les armes. Le Corps de la Ville avoit pris le parti du Chapitre ; & Remond Baron de Meüillon commandoit leurs Troupes. Le Dauphin étoit pour l'Evéque, qui pour fournir à la ſolde des ſiennes, vendit à Guigues Alleman, au prix de ſeize mille ſols, la Terre de Foillans. Aprés divers combats, & des pertes reciproques, tout fut pacifié, & Remond renonçant au monde, prit l'habit de Mineur dans le Canvent d'Avignon, où il fit Profeſſion. Il y mourut ſaintement. Remond le jeune, ſon fils & ſon heritier, fit hommage au Dauphin de la Baronnie de Meüillon, & ſe reconcilia avec l'Evêque. Cependant le Dauphin, & le Comte de Savoye n'étoient ny en guerre, ny en paix. Il ſe fit le 24.

d'Avril de l'an 1292. une longue conference entr'eux & leurs Arbitres, entre Moirenc & Voiron, dans la Chapelle de l'Hoſpital de Saint Jean. L'Archevéque de Vienne, & les Deputez du Chapitre s'y trouverent pour leurs intereſts. Ils declarerent au Dauphin, qu'ils empéchoient qu'il traitât avec le Comte ſans eux, & comme ſes Seigneurs ils le luy défendirent, comme à leur vaſſal. Rien n'y fut conclu, & l'Archevéque & le Chapitre mal ſatisfaits du Dauphin, ſe mirent ſous la protection du Comte, & luy donnerent le Chaſteau de Pipet en dépoſt & en garde. Mais ils ne tarderent pas à s'en repentir. Quand ils voulurent rentrer dans la Place, le Comte refuſa d'en ſortir. Ils furent contraints de revenir au Dauphin, & de faire avec luy une plus étroitte union. Alors le Comte ſe porta à ce qu'il devoit, & leur donna ſatisfaction. En même temps les Roix de France, & d'Angleterre rechercherent l'alliance de ce

Chapitre. Ils luy ècrivirent ; mais l'Archevéque, & les deputez du Chapitre, ayant examiné leurs propositions, prefererent la neutralité. Cella montre combien grande étoit la consideration, où étoit alors ce Chapitre dans les Cours des Roix. Mais le Dauphin fut plus judicieux, il fit un voyage à celle de France, avec Jean son fils. Ils se declarerent vassaux du Roy, & luy firent hommage : & le Roy s'obligea à les secourir, non seulement contre le Comte de Savoye, mais aussi contre l'Empire, dans les occasions. Le Comte étoit feudataire de l'Eglise de Vienne : il luy rendit hommage, en même temps, entre les mains de l'Archevéque dans la Chappelle du Château de Saint Symphorien d'Ozon, du Château de saint Cassin en Savoye, & d'une ruë de la ville de Pavie : Ce fut le suppôt de cét hommage. Le Dauphin faisoit alors bâtir, dans la forest de Chambaran, la ville de Roibon (On appelloit Ville, ce qui depuis n'a eu que le nom de Bourg)

Pour le peupler, il donna à ses habitans, l'an 1294, plusieurs privileges, de la plus part desquels ils jouïssent encore. Mais l'an 1298. il fonda le Couvent de Salettes de l'Ordre des Chartreux, conjointement avec la Dauphine Anne, & le Comte d'Ambrunois, leur fils, les Archevéques de Vienne & de Lyon y ayant consenti. Les Chapitres de ces deux Eglises étoient en guerre ouverte. Les habitans de Coindrieu, & ceux de Givors, sujets de l'Eglise de Lyon; & ceux de saint Clair, sujets de celle de Vienne, y avoient donné cause. Mais les deux Archevéques firent la paix, leur authorité animant leurs conseils. Des differens plus importans, furent terminez par un celebre Traitté entre le Roy Philippe le Bel, & l'Empereur Albert. Ils s'aboucherent dans la Ville de Toul, & firent alliance ensemble, Albert ayant cedé à la Coronne de France toutes les pretentions de l'Empire sur le Royaume, d'Arles & de Vienne, comme l'on parloit en ce temps-là, & com-

me ce Traitté s'en explique. Le Dauphin en fit un l'an 1300. avec Remond le jeune Baron deMeuillon,qui accrut son Estat. Il acquit de luy la proprieté de cette Baronnie, Remond s'en étant reservé les fruits pendant sa vie. Ce qu'il confirma depuis, en faveur du Dauphin Jean II. l'an 1318. par les conseils & les persuasions de Robert Robert son Chancellier. Les sujets du Comte de Savoye faisoient des courses sur ceux du Dauphin, qui faisoit éclater ses ressentimens & par la vengeance, & par les plaintes. Charles Comte de Valois, passant en Italie, avoit travaillé en vain a leur reconciliation. Amedée, Seigneur d'Ornacieu, étoit dans les interests du Comte, & incommodoit les Terres du Dauphin, qui luy envoya un de ses domestiques avec un Notaire pour s'en plaindre, & pour en faire acte. Amedée les fit jetter dans un profond cachot, & l'un d'eux se cassa uue cuissie, en y tombant. Le Dauphin en donna avis au Comte, & luy declara la guerre.

L'Archevéque, & le Chapitre de Vienne se liguerent avec le Dauphin, & mirent dans le Château de Piper, Albert de Humbert, & Guelis de Loriol deux de leurs Chanoines, que le Dauphin nomma. Il s'étoit rendu exprés à Vienne, à la fin du mois de Mars de l'an 1302. Dés lors la guerre fut ouverte dans le Viennois, le Bugey, la Bresse, & le Foucigni. Il n'y eut durant plusieurs années qu'entreprises des uns contre les autres, qu'attaques, prises & reprises de villes & de Châteaux, combats, meurtres, & incendies. Ce sont les fruits de la guerre; & ce qu'on appelle guerre. Le bas Dauphiné, & le Valentinois n'étoient non plus en paix. Ainard, Seigneur de Châteauneuf de l'Alben, avoit fait prisonnier Aimon de Montagni, premier Abbé de l'Ordre de saint Antoine de Viennois. Aimon possedoit l'Eglise consacrée à saint Antoine, & l'Abbé de Montmajeur en avoit pourveu Gratton de Châteauneuf, frere d'Ainard, qui pretendoit que jusqu'alors

elle avoit été un membre de l'Abbaye de Montmajeur, & un Prioré ſeparé de l'hoſpital. C'étoit le ſujet de la querelle. Le Pape écrivit fortement au Dauphin, qui commanda à Ainard de mettre en liberté ſon priſonnier: Ce qu'il fit. Pour éviter à l'avenir de pareils inconveniens, le Pape Boniface VIII. unit à perpetuité, ce Prioré à l'Hoſpital. Avant Aimon de Montagni, l'Ordre de Saint Antoine n'eſtoit qu'un exercice de charité envers les malades: Il étoit tout dans ces fonctions. Mais Aimon luy fit changer de nature. Il en fit un Ordre Religieux, ſous la Regle de Saint Auguſtin, à laquelle ce Pape l'aſſujettit, & immediatement au Saint Siege. Aimon en eſt le veritable inſtituteur. Cette guerre finit ainſi; & preſque en même temps, celle que le Baron de Meüillon faiſoit au Recteur du Comté de Veniſſe. Guillaume de Saint Marcel, Inquiſiteur, ayant eu ordre d'excommunier le Baron, comme heretique (& cette guerre étoit ſon hereſie.)

resie) il luy en donna avis, & luy fit tomber l'espée de la main. Le Dauphin n'estoit pas si occupé, par la guerre, qu'il avoit sur les bras contre la Savoye, qu'il ne pensat à autres choses. L'Evéque de Gap luy fit part de sa jurisdiction dans cette Ville, & il y establit un juge: Avant ce temps-là il n'y en avoit pas. N'y ayant pas moyen de faire de paix entre l'Evéque de Valence, & le Comte de Valentinois, qui se faisoient la guerre depuis long-temps, il les fit consentir à des tréves, jusques à la feste de Saint Hilaire de l'an 1305. & le Pape Clement V. qui prefera le premier Avignon à Rome, étant à Loriol, les prolongea: Mais il n'y en avoit pas avec la Savoye. Neantmoins le Dauphin, & le Comte n'avoient rien entrepris l'un contre l'autre, depuis quelques mois. C'estoit lassitude, & non suspension volontaire. Le Comte, voyant que le Dauphin commençoit à s'ennuyer du Monde, assiegea Entremonts, où étoit Henry de Montagni pour le Dauphin. Le

siege fut long: mais la faim fit capituler les assiegez. Le Comte d'Ambrunois ravagea cependant la Savoye ; & y fit un grand butin. Contre de semblables incursions, le Comte fit commencer une muraille dépuis le Château de Montmeillan jusques à la Rochehaute: Il auroit ainsi couvert le Bourg de Montmeillan, & la vallée de Miolans. Les Communes de Savoye étoient soûs les Armes, pour defendre les ouvriers. Mais le Comte d'Ambrunois, & Henry son frere, qui fut dépuis Evêque de Mets, donnerent sur cette multitude confuse, dissiperent ce qui leur resista, renverserent cét ouvrage, attaquerent le Bourg de Montmeillan, où ils mirent le feu, aprés l'avoir pillé. Humbert se reposoit sur eux de toutes chose: & sa derniere action fut l'union de la Baronie de la Tour au Dauphiné, que l'Empereur Albert approuva. Il avoit perdu Anne sa femme dés l'an 1296. Et dépuis, il n'avoit eu que du degout pour la vie. De maniere que ne pouvant plus re-

ſiſter à ſa melancolie, il prit l'habit de Chartreux dans le Couvent du Val Sainte Marie, où il mourut au commencement de l'an 1307. Il y fut enſevely, comme ſa femme l'avoit été dans le Couvent de Salettes de même Ordre.

II.

Le nouveau Dauphin temoigna d'abord qu'il fuyoit la guerre, ſans la craindre. Il conſentit à des treves avec le Comte de Savoye. Les querelles des Seigneurs étoient des guerres. Jean, Seigneur de Saint Quentin; & François, Baron de Saſſenage, étoient en diſpute pour les limites de leurs Terres. Ils en vinrent aux armes. Hugonet de Falavel, qui commandoit les Troupes de Saint Quentin, fut défait en un combat, où Albert, fils du Baron, donna des preuves de ſa vertu. Le Dauphin leur declara qu'il vouloit prendre connoiſſance de leurs differens: Dés lors tous actes d'hoſtilité ceſſerent entre

eux ; & dépuis, il les reconcilia. La seconde année de son regne, il y eut une grande sedition dans Vienne. Le Doyen Hugues de Bressieu étoit ennemi d'Antoine de Miribel, Courrier de l'Archevéque : Il l'investit un jour dans son Auditoire : & y étant entré luy même, il le fit percer de plusieurs coups d'espée, & le laissa estendu mort au pied de son Tribunal. Il se défendit avec ses complices quelques temps dans une Tour, & dans le Clocher de l'Eglise Saint Pierre : Mais, enfin, il fut contraint de se rendre. Le Dauphin interceda pour luy à cause d'Aimar, Seigneur de Bressieu, son pere, & on adoucit, à sa priere, la peine qu'un tel crime meritoit. Il fut condamné à la perte de son Benefice, à fonder une Chapelle de cent sols de revenu, & à donner à la femme & aux enfans de Miribel une grande somme. Mais il n'y eut point de pardon pour les assassins, qui avoient trempé leurs mains dans le sang de Miribel. Le Dauphin imita son pere : il fit un

voyage à la Cour de France l'an 1310. Et le Roy Philippe le Bel, luy ayant promis une des filles de Philippe son fils puisné, ils firent alliance offensive & défensive, fondée sur leur mutuelle affection. Il accompagna, aprés, l'Empereur Henry VII. en Italie. Ses freres Hugues, Baron de Foucigni, & Guy Baron de Montauban, l'y suivirent avec quarante Chevaliers. Aimar fils du Comte de Valentinois, fit aussi ce voyage. L'Empereur satisfait de leurs services crea de nouveaux Peages pour Guy, & pour Aimar : Ce fut leur recompense. Guillaume II. Evéque de Grenoble avoit essuyé une violente sedition des habitans de cette Ville, durant l'absence du Dauphin. Les portes de son Palais, & celles de l'Eglise Catedrales avoient été enfoncées, ses Domestiques mal traittés de fait, & luy de paroles. Neantmoins le Dauphin étant de retour pardonna aux habitans, mais ce ne fut pas gratuitement. Ainsi l'Evéque ne disputoit pas au Dauphin la Sou-

veraineté, comme avoient fait ſes Predeceſſeurs. Le Comte de Savoye faiſoit des pratiques dans Vienne, qui tendoient à nouveauté. Il y étoit venu luy même, & ſon pretexte fut l'hommage qu'il devoit à l'Egliſe Saint Maurice. Il le rendit en effet, mais le Corps de la Ville ayant penetré ſes deſſeins, le Dauphin la prit ſoûs ſa protection, qu'elle luy demanda: Ce fut par les ſoins du Gardier Jacques de Grolée. Neantmoins les reſſentimens ſe tûrent de part & d'autre, juſqu'aprés le Concile: Il fut ouvert dans Vienne le 20 de Septembre de l'an 1311. Trois Roix, deux Patriarches, trois cent Evéques y aſſiſterent. La Feſte du Sacré Corps de Dieu y fut approuvée, & renduë univerſelle, les Templiers declarez heretiques, & leur Ordre ſupprimé. Jaques de Molay leur General fut brulé publiquement: Mais il n'eſt pas vray qu'un des freres du Dauphin le fut auſſi. Ses freres étoient Hugûes, Guy, & Henry. Il n'en eut pas d'autres, Hugues, Baron

de Foucigni; & Guy, Baron de Montauban furent mariés. Henry fut Evéque de Mets, long-temps aprés le Concile, & il n'estoit pas né avant l'an 1392. Il avoit fait profession dans cét Ordre: Mais son âge le justifioit assez des crimes qui étoient imputez aux autres, avec lesquels il fut fait prisonnier à Paris. De pareilles executions ne se faisoient que la nuit. Molay ne fut pas mené seul au suplice: Le Peuple s'imagina que le frere du Dauphin, comme il avoit été du nombre des prisonniers, l'avoit aussi été de celuy des suppliciez. Quelle apparence que le Roy eut permis, que cette infamie fut portée dans une Maison, où il avoit luy même fait choix d'un mary, pour sa petite-fille? Aprés le Concile, Edoüard, fils du Comte de Savoye, attaqua Hugues dans le Foucigni, & Hugues fit ravager le Territoire de la Coste Saint André, & de quelques autres Villes & Bourgs que le Comte possedoit dans le Viennois. Le Comte crut que le Dauphin en étoit

furent saccagées ; & cette, guerre qui commença avec l'an 1314. ayant duré prés de deux ans, fut terminée par un accord à la fin de l'an 1316. Cette même année le Dauphin, & le Comte de Savoye eurent une longue conference au dessous de la forest de Faverges dans le Viennois. Le Roy solicitoit le Pape, & l'Empereur de relever le Royaume de Vienne, en faveur d'un de ses fils. Pouvoit-il mieux temoigner à quel point, il étoit ignorant des droits du sien? Ce fut le sujet de cette conferēnce. Ces deux Princes firent entr'eux une estroite alliance, pour resister à qui voudroit occuper ce Royaume, de quelque qualité qu'il pût estre, & soûs quelque pretexte que ce fut. Ils en firent un acte, où ils mirent leurs seaux. Cela n'empêcha pas qu'ils ne se rebroüillassent bien-tost. L'Abbé d'Ambronay êtoit ennemi du Dauphin, & sa haine passoit à l'insolence. Le Dauphin en fut vengé par la trahison de trois Moines qui tuerent l'Abbé, & le pendirent à une

feneſtre. Le Comte vengea cette mort: Mais il mit en même temps garniſon dans l'Abbaye. Ce que le Dauphin ne voulut pas ſouffrir. Il pria le Comte d'en retirer ſes Troupes, & ſur ſon refus, il paſſa dans le Bugey, où il prit Miribel, Saint Germain, & Amblerieu: Il demolit Amblerieu. Le Dauphin ſe vit, en même temps, attaqué d'une maladie lente, mais mortelle. Il travailla à laiſſer la paix à ſon ſucceſſeur, & fit ſon teſtament. Il inſtitua ſon heritier, Guigues ſon fils Aiſné, & luy ſubſtitua Humbert ſon fils puiſné. Mais il mit ſon heritier ſoûs la tutelle de Henry Evéque de Mets, ſon frere, qu'il chargea de prendre l'avis de Hugues, Baron de Foucigni, dans les affaires importantes: Et ou Henry ne voudroit ou ne pourroit accepter cette Tutelle, & la Regence de ſon Eſtat, il y nomma Guillaume, Comte de Geneve, Geoffroy Baron de Clermont, & Gratton Seigneur de Clerieu conjointement. Ayant ainſi diſpoſé, il deſcendit à Avignon,

où il confera avec le Pape Jean XXII. ſur des matieres ſecrettes. A ſon retour, il mourut au Pont de Sorgue le 5 de Mars de l'an 1318. âgé d'environ trante cinq ans. Son corps ſut porté à Grenoble, & enterré dans l'Egliſe Saint André, quoy que celle du Couvent des Auguſtins de Cremieu, qu'il a fondé, eſperat cét honneur. Il n'eſtima pas aſſez Beatrix de Hongrie, ſa femme, pour luy donner part au Gouvernement: Neantmoins elle y en eut, par la complaiſance de Henry, & elle mourut Religieuſe dans le Convent de Saint Juſt auprés de Romans, dont elle eſt la fondatrice.

III.

Guigue étoit à la Cour de France où ſon pere le faiſoit élever. Les premiers ſoins de Henry, ſon Tuteur, & de Beatrix, ſa mere, furent de luy procurer l'alliance de la Maiſon de France. Iſabelle, fille du Roy Philippe le Long, avoit été promiſe à

Alphonſe Roy de Caſtille ; mais elle l'avoit été auparavant au Dauphin par le Roy Philippe le Bel. Il n'y avoit point de temps à perdre : Tellement que Henry, & Beatrix, qui prenoit auſſi la qualité de Regente, en firent faire la demande par Alber, Baron de Saſſenage. Jean de Graville, qui exerçoit la charge de Grand Maître, oſa deſapprouver cette recherche, & parler deſobligeamment du Dauphin. Albert l'en punit ſur l'heure, & le tua : Aprés ce coup, il ſe refugia dans l'hoſtel de Savoye, voiſin du lieu où il avoit été fait : Et le Roy ayant été informé de la verité, il ne fut plus parlé de cét attentat. Clemence veuve du Roy Loüis Hutin, & ſœur de la Dauphine Beatrix, appuyant l'intereſt de ſon neveu, le mariage fut arreſté ; & le mois de Janvier de l'an 1319. il fut conſommé à Corbeil. Dés lors, le Dauphin entra dans le Gouvernement de ſes affaires. Sa premiere guerre fut contre le Comte de Savoye, pour celuy de Geneve. Mais Jeanne Doüairiere

de France, sa belle-mere, les fit consentir à des treves, qui furent continuées de temps en temps. Le Comte Edoüard, ayant succedé l'an 1323. à Amé le Grand, s'ennuyoit de la paix & la rompit. Il fit la guerre au Baron de Foucigni, que le Dauphin secourut. Il assiegea le Fort des Alinges: Mais le Comte, luy fit lever le siege, & le mit devant le vieux Château des Alinges. Le Dauphin, pour faire diversion, entra dãs le Chablais qu'il desola. Le Comte ne branla point & prit ce Château. Cette guerre eut divers evenemens, & neantmoins elle ne passa point au deça du Rhône. Le Dauphin gaigna un grand combat dans le pays de Vaud, & s'en revint au sien chargé de butin & comblé de gloire. Ce fut au commencement de l'Hyver de l'an 1324. L'ouverture de la campagne de l'année suivante fut favorable au Comte Edoüard: Il défit en bataille le Comte de Geneve, le Baron de Foucigni, & Guillaume de Joinville Baron de Gez, & vint assieger Va-

rey. Son Armée étoit nombreuse : Robert Comte de Tonnerre, frere d'Eudes, Duc de Bourgogne, Jean Comte d'Auxerre, Herman Comte de Kibourg, & d'autres Princes, & Grands Seigneurs étoient venus en personne à son secours. Varey étoit pressé, & le Gouverneur fut contraint de capituler. Il promit de rendre la place s'il n'estoit secouru dix jours aprés qu'il en auroit averty le Dauphin, ou le Comte de Geneve. Le Dauphin ne trompa pas l'esperance des assiegés : Il parut dans la plaine avant que ce temps-là fut passé, au commencement du mois de Fevrier. Son armée n'étoit pas aussi forte que celle du Comte, par le nombre ; mais elle l'estoit plus, par la vertu. Il en fit trois Corps. Le premier, qui en fut l'Avantgarde, eut à sa teste le Comte d'Avelin, & Alphonse d'Espagne, appellé le Grand Chanoine. Le Dauphin commanda la Bataille ; & le Comte de Valentinois, l'Arrieregarde. Les Dauphinois attaquerent courageusement les Sayoi-

siens, qui les receurent en gens de cœur. Le Combat fut long & sanglant: Mais enfin le nombre ceda à la vertu. Les Savoisiens furent renversés les uns sur les autres: Tout ce qui ne fut pas fait prisonnier fut passé au fil de l'espée. Le Comte de Tonnerre, le Comte d'Auxerre, le Baron de Beaujeu, & tous les principaux Chefs furent pris. Le Comte Edoüard l'ayant été, fut recouru, & le Baron de Sassenage (qui seul le pouvoit) ne l'empecha pas. Ce fut par un principe de vertu. Il reconnut ainsi l'obligation, qu'il avoit au Comte, qui s'étoit employé pour luy, aprés la mort de Graville. Le Dauphin ne l'en blama point. Annet de Sassenage fut pris l'an 1597. avec le Duc de Crequi, auprés du Fort de Charbonnieres, par le Duc Charles Emanuël: Il fut traitté, non comme prisonnier, mais comme hoste, & renvoyé sans rançon. Ce genereux Prince luy dit qu'il devoit cela à la generosité d'Albert de Sassenage. Dans les Maisons vraiment Royalles, un

bienfait n'est jamais sterile : Il en produit necessairement un autre. Le Roy Philippe de Valois, qui regnoit alors, moyenna une suspension d'Armes entre le Dauphin, & le Comte de Savoye. Il avoit besoin d'eux en la guerre, qu'il faisoit aux Flamans. En effet, ils l'allerent joindre avec leurs meilleures troupes. Le Dauphin, qui s'étoit acquis une grande reputation, commanda le septiéme bataillon de l'Armée du Roy, en la fameuse Battaille de Cassel que les Flamans perdirent, le jour de Saint Barthelemi de l'an 1328. A leur retour à Paris, la Reine Clemence obligea le Roy à travailler serieusement à les mettre bien ensemble. Pour cela, il envoya sur les lieux Guillaume Flotte Seigneur de Revel, & Guy Chevrier Chevaliers, pour y prendre les instructions necessaires. Cepandant le Roy, les ayant menez chez la Reine Clemence, qui se mouroit, les fit embrasser. Elle mourut le mois d'Octobre de cette année dans l'hostel des Pilliers, sur la Gre,

ve, & le Roy le donna au Dauphin. Edoüard la survécut de peu, ne laissant qu'une fille mariée à Jean II. Duc de Bretagne. Le Comte de Valentinois, qui avoit si utilement servi en la bataille de Varey, mourut cette même année âgé de plus de quatre vingt ans. Aimar VI. son fils, qui avoit épousé l'an 1295. Sibile de Baux, rendit hommage au Dauphin dans le Château de Moras. En même temps, la guerre des Eglises de Vienne, & de Lyon s'étoit renouvellée. Il étoit sorti de Vienne dix mille hommes, qui attaquerent Coindrieu, & le pillerent. Ils en forcerent le Château qu'ils ruinerent, & ravagerent tout ce qu'ils crurent ennemi. Le Roy s'interessa en cette guerre. Il commanda au Baillif de Mascon de ne laisser pas cet insulte impuny. Et le Baillif, ayant passé le Rhône, assiegea le Bourg & le Château de Saint Clair, qui tint bon quelque temps. Mais le Capitaine qui y commendoit, ayant été tué en un assaut, avec les plus braves de ses gents,

ceux qui restoient capitulerent, & se rendirent à composition que le Baillif ne tint pas. Ils furent taillez en pieces, le Château ruiné, & le Bourg brulé avec son Eglise. La teste de Saint Clair, qui y étoit honorée dans un Reliquaire d'argent, fut une partie du butin. Mais depuis il fut contraint de la rendre, par un Arrest du Parlement de Paris. Descendons au Valentinois. Le nouveau Comte y faisoit la guerre à Guillaume de Rossillon, qui avoit succedé à Jean de Geneve en l'Evéche de Valence, & faisoit d'étranges degats dans ses Terres. L'Evéque ne manquoit pas de soldats, mais de Chef. Il declara le Baron de Sassenage DEFENSEUR & PROTECTEUR perpetuel des deux Evéché de Valence & de Die, & l'engagea ainsi à prendre sa defense. Le Baron se mit à la teste des troupes de l'Evéque, & de celles qu'il leva luy même, deffit le Comte, & le prit. Sa Victoire fut complette. D'ennemi il devint mediateur. Il reconcilia le Comte avec l'Evéque. L'Evéque luy

temoigna ſa reconnoiſſance ; & la Terre de Monteillez eſt aujourd'huy dans ſa famille un noble monument de ſa Valeur, & de ſa Pieté. Le Dauphin n'avoit été que le Spectateur de cette guerre. Le Duc de Bretagne avoit des pretentions ſur l'Eſtat de Savoye, du chef de ſa femme, fille du Comte Edoüard. On n'y parloit pas alors de la loy Salique. Le Dauphin étoit ſon amy, & avoit fait alliance avec luy. Le Comte Aimon, qui avoit ſuccedé à Edoüar, en temoigna de l'indignation : Et ce fut aſſez, pour perſuader à ſes ſujets de faire des courſes ſur ceux du Dauphin. Il y eut des gents tuez, & des maiſons brulées de part & d'autre. Aprés, ce fut ſur Humbert, qui avoit ſuccedé à Hugues, ſon Oncle, en la Baronnie de Foucigni, que tomba le poids de la guerre. Le Comte de Geneve avoit été gagné par le Comte de Savoye, à qui François de Bardoneſche avoit decouvert des ſecrets d'importance. Le Dauphin l'avoit employé en diverſes negotiations, &

luy avoit debauché sa fille. Ce fut la cause de sa perfidie. Neantmoins, il fut pris, & mis dans le Château de Vizille, par les ordres du Dauphin, qui n'exigea pas de luy d'autres chatiment. Son successeur ne luy fut pas si humain : Il fut comdamné à estre noyé. C'étoit alors un supplice ordinaire. Le Roy mit fin à cette guerre, par des treves, auxquelles les deux Princes consentirent. Elles durerent prez de deux ans. Dans cét intervalle, des Commissaires, nommez par le Dauphin, firent une exacte recherche des malversations des Baillifs, des Châtellains, & des Fermiers des Gabelles, & des Peages. Ce fut une espece de Chambre de Justice. Le Roy fit un voyage à Avignon l'an 1332. A son retour, il s'arresta à Vienne; & le Dauphin se rendit envers luy plege & caution de cette Ville. On avoit mis sous la main du Roy les effets que ses habitans avoient au delà du Rhône, dans le Royaume, & défendu tout commerce avec eux. Leurs courses, sur les

Terres de l'Eglise de Lyon, étoient leur crime. Le Dauphin obtint mainlevée pour eux, & fit retablir le commerce. Aprés le départ du Roy, le Dauphin se prepara à la guerre, contre la Savoye. Il forma le dessein d'attaquer Chambery, qui en est la Ville Capitale. Mais avant que de l'executer, il voulut prendre le Fort de la Perriere peu éloigné de Moirenc. Les Communes l'avoient bloqué, & il se trouva ainsi obligé à ne le pas laisser. Il y envoya des troupes, & son destin, qui vouloit que sa mort rendit celebre ce lieu obscur, & inconnu, ou l'y mena ou l'y entraina. On ne pût le dissuader de reconnoistre ce Fort luy même. Comme il tendoit le bras gauche, pour montrer à Hugues Alleman, Seigneur de Vaubonnois; & à Ainard Baron de Clermont, un endroit, qu'il avoit remarqué, le garrot d'une arbaleste (c'étoit une sorte de trait moins aigu que les autres) le perça presqu'à jour. Si-est-ce qu'il ne chancella pas: il s'en revint même de son pied. On

ne vit jamais tant de courage : il fut plus facile à la douleur de le faire mourir,que de le faire ſoûpirer. Comme les Chirurgiens, luy arrachoient ce trait, il mourut dans l'operation. Ce fut le 25 du mois d'Aouſt de l'an 1333. Sa mort fut à l'inſtant vengée: Les ſoldats, & les Officiers coururent enſemble, ſans ordre, & portez du même eſprit aux murailles de ce Fort, y entrerent,les aſſiegez ayant été emportez par leur impetuoſité, y tuerent tout, & y mirent le feu. Guigues ne laiſſa qu'un fils naturel, à qui Humbert donna la Terre de Châteauvillain dans le Viennois ; & quelques eſtincelles de la vertu heroïque de ſon pere brillant en luy, il merita d'eſtre fait Chevalier. SOUS LE REGNE de Guigues, & de ſon Predeceſſeur, Guillaume de Saint Marcel, de la Maiſon de Saint Marcel, qui dépuis a poſſedé la Terre d'Avançon, fut inquiſiteur de la Foy en ce pays. Ayant merité les plus hauts employs dans l'Ordre des Freres Preſcheurs, il ſervit utilement le S.

Siege en Italie, & en Sicile, & merita l'Evèché de Nice, dont il fut pourveu l'an 1317. Jean Mayronis, né dans la Ville de Romans, étoit en même temps le plus celebre Theologien de Sorbonne. Il est l'autheur de l'Acte General appellé la Sorbonique. Il l'introduisit l'an 1320. s'y étant exposé le premier, & y ayant reussi. Ce grand exemple a rendu necessaire ce qu'avant luy on n'auroit pas jugé possible.

IV.

Humbert II. succeda à Guigues; & suivit le Conseil, que luy donna Robert Roy de Sicile, quand il prit congé de luy pour revenir en Dauphiné: Il fit la paix, & ligue offensive & défensive, par la mediation du Comte de Geneve, avec le Comte de Savoye. Elle fut concluë le 8 du mois de May de l'an 1334. Il avoit de l'ambition, & vouloit estre Roy. Il traitta du Royaume de Vienne avec l'Empereur Loüis de Baviere,

qui luy envoya Loüis Comte d'Otinguen, avec un plein pouvoir : En vertu duquel le Cõte luy ceda ce Royaume, dans le Château de la Balme, le 16 du mois d'Avril de l'an 1335. ſoûs l'hommage à l'Empire. Mais le cedant n'y ayant nul legitime droit, le Dauphin ne tira aucun avantage de cette ceſſion, trop d'obſtacles s'y eſtant oppoſez. Le Roy y en avoit ſeul de juſte, auſſi en avoit il demandé l'inveſtiture, pour Jean Duc de Normandie ſon fils, au Pape Benoit XII. Elle auroit été non un nouveau droit à la Couronne de France; mais une declaration authentique & ſolennelle de ſon ancien droit. Le Dauphin ne difera pas d'aller rendre ſes devoirs au Roy. Il luy rendit hommage l'an 1336, de tout ce qu'il poſſedoit au delà du Rhône, dans le Royaume, & luy ceda tout ce qui luy appartenoit dans Sainte Colombe, l'un des fauxbourgs de Vienne. C'eſtoit un acheminement à la reunion de ce fauxbourg au Domaine Royal. A ſon retour, le Dauphin defendit

fendit la chasse dãs le Gresivodan, par un Edit General, qui fut publié le 10 du mois d'Octobre. La peine du roturier, qui contreviendroit, fut de dix livres, & celle du Noble de vingt-cinq livres. Donc ce n'est pas un droit essentiel à la Noblesse que celuy de chasser librement, en tout temps, & en tous lieux. Le mois suivant, le Dauphin & le Comte de Savoye acheverent de se regler de ce qui restoit encore indecis, entre eux, de leurs diferens. Ce fut dans une conference, où se trouverent les principaux Seigneurs de Dauphiné & de Savoye, dans la Grange de la Silve auprés de Moirenc. Aprés, manquant d'occupation, il s'amusa à regler la depence de sa Maison, qu'il reduisit au revenu de quinze Terres, qu'il destina à cela. Neantmoins il étoit liberal jusqu'à la profusion. Il donna la Terre de Sigoyers à Leonard & à Barthelemy de Moreus; & en divers temps, cinquante-sept autres Terres à des gents à qui il croyoit devoir quelque recompense. Il crai-

gnoit le Comte de Savoye, qui ne le craignoit pas moins. Ils aimoient tous deux la paix : Ils vouloient s'oster reciproquement toute matiere de guerre. Les divisions, qui avoient été entre leurs Predecesseurs, étoient souvent nées des contestations sur les limites de leurs Terres. S'estant rassemblez une troisiéme fois l'an 1337. à Charantonay, dans le Viennois, ils y resolurent une nouvelle limitation de leurs Estats, sur les frontieres. Ensuitte il luy vint la pensée de chasser du sien jusqu'aux images de la guerre : Il défendit les joustes & les tournois ; & fit signifier sa défence à Gautier de Briançon, Seigneur de Varces ; & à Ainard de la Tour, Seigneur de Vinay ; qui avoient proposé de briser quelques lances l'un contre l'autre. Cette sorte de divertissement n'étoit jamais sans danger ; & les loix n'approuvent pas que l'on s'expose à des dangers évidens, sans de legitime cause. La Jurisprudence Romaine s'enseignoit, depuis long-temps, publi-

quement dans Grenoble ; & le Dauphin y établit l'an 1339. une Université. Mais il y avoit déja creé un Corps de Justice, & l'avoit mis dans Saint Marcellin dés l'an 1337. Ce fut un Conseil Souverain, composé d'un President & de sept Conseillers. Depuis il le transfera à Beauvoir, & aprés à Grenoble. Les Princes, qui donnent des forces à la Justice, en donnent à leur puissance. Alors il fit reconnoistre sa souveraineté dans le Gapençois, & dans le Vicomté de Talar. Les Apellations des Juges de Gap & de Talar furent dés lors portées à ce Conseil Souverain, & non aux Juges des Appellations, que Robert Roy de Sicile, & Comte de Provence avoit établis dans Sisteron. Il y eut pour cela, des armemens, & des combats : Mais le Dauphin eut tout l'avantage. Le Comte de Valentinois luy rendit hommage-lige dans la ville de Chabeüil, par le Conseil du Pape Benoist XII. Ainsi le Dauphin étoit le Comte des Comtes. Il ne l'étoit pas de Vienne, avec

la ſouveraineté qu'il affectoit : il ne negligeoit rien pour y parvenir. L'occaſion ſembla s'en preſenter : les Rois de France n'ignoroient pas tout-à-fait le droit qu'ils avoient ſur cette ville ; ils le voyoient, bien que confuſement, à travers les eſpaiſſes tenebres de l'ignorance de ce temps-là. Nulle preſcription n'avoit pû l'aneantir; le droit public n'en admettant pas. Les diſſenſions des Egliſes de Vienne, & de Lyon, donnerent lieu au Roy Philippe de Valois de le reveiller. Il avoit dés l'an 1334. incorporé au Royaume le fauxbourg de Sainte Colombe, par le miniſtere de Guy Chevrier, qui en eut la commiſſion, L'Archevêque Bertrand de la Chapelle avoit favoriſé cette execution. Ce fut ce qui porta les Principaux du Chapitre de ſon Egliſe, qui craignoient les ſuittes de cette nouveauté, à la reſolution d'engager le Dauphin à leur défence. Il s'étoit déja attribué la Juriſdiction Superieure dans Vienne; y ayant établi un Juge des apellations, aprés avoir

acquis les droits de Guillaume de Vienne, descendu des anciens Comtes de Vienne. Ils le firent leur protecteur: Il traitta avec eux en qualité de Comte Palatin de Vienne, & d'Archiseneschal des Royaumes de Vienne & d'Arles, le 18 d'Aoust 1338. La défence, & la garde de la Ville, & de la Maison Royale des Canaux, avec la Seigneurie, & la Jurisdiction luy furent cedées, comme elles l'avoient été à l'Eglise Cathedrale, & & aux mêmes conditions. Si-est-ce que l'Archevéque avoit son party, & ne consentoit point à ce Traitté. Desorte qu'il y eut des seditions & des combats, des maisons brulées, & du sang repandu: Mais l'Archevéque étant trop foible, fut enfin contraint de vuider la Ville. Descendant à Avignon, il fut arreité par Guillaume de Poittiers, Seigneur de S. Vallier: Mais le Dauphin le fit mettre en liberté. Sur sa plainte, le Pape declara nul ce Traitté. Le Dauphin ne ceda neantmoins qu'aprés de longues contestations, & qu'il eut

été menacé d'excommunication, & d'interdit. L'Archevéque fut, ainsi, rétabli en la possession; & les choses en l'estat auquel elles étoient auparavant. Le déplaisir qu'en eut le Dauphin, fut suivy d'un autre, qui le toûcha plus sensiblement. Il perdit André son fils unique. Il luy étoit échappé des mains par son imprudence, & étoit tombé dans l'Isere. Il pût bien dire, alors, que sa Couronne étoit tombée de dessus sa teste, comme le dit le Roy Robert, quand il eut perdu le Duc de Calabre son fils. L'hommage, que luy rendit Jaques de Savoye Prince d'Achaise, & Comte de Piemont, cousin d'Aimon Comte de Savoye, fut un lenitif à sa douleur. Remond de Baux, Prince d'Orenge, se rendit aussi son vassal, & luy fit hommage-lige de la Principauté d'Orenge le 17. de Iuin de l'an 1339. Son élevation sur ces Princes ne luy fit pas oublier combien il étoit au dessous de Dieu. Sa pieté luy fit faire une chose sans exemple: Il ordonna à ceux de ces su-

jets, qui auroient des droits, & des pretentions contre luy, d'en faire la declaration ; & au Conseil Delphinal, qui avoit alors sa residence à Beauvoir dans le Royans, de chercher les moyens de les contenter. Il n'en demeura pas là : Il envoya dans les Parroisses, des gents qui demandoient publiquement pardon pour luy, à leurs habitans assemblez exprés. Ils leur témoignoient sa douleur, & son repentir, s'il avoit exigé d'eux plus qu'ils ne luy devoient ; ou si l'exaction de ce qu'ils devoient, avoit été faite avec trop d'exactitude & de rigueur. En cela il se montra Chrétien ; & en cecy politique. Il détacha Ainard Baron de Clermont des interests de la Savoye, & le gagna aux siens. Les bien-faits ont des charmes. Il erigea, pour Aynard, en Vicomté la Terre de Clermont dans le Trieves : Il luy en fit don, & du Château de Rossal. Davantage, il le crea Capitaine General, perpetuel, & hereditaire de Dauphiné, c'est à dire son Connestable. Ce ne fut plus une

commiſſion ; il en fit une charge. Il luy donna encore celle de Grand Maiſtre de ſon Hoſtel, & de celuy de la Dauphine, & la premiere place, immediatement aprés luy, dans les Conſeils. Ce fut dans le Château de Beauvoir le mois de Juin de l'an 1340. Et à ce prix, Ainard devint vaſſal, & homme-lige du Dauphin, qui, deux mois aprés, transfera le Conſeil Delphinal de Beauvoir à Grenoble, comme de Saint Marcellin il l'avoit transferé à Beauvoir : Mais il ajoûta à ſa dignité, & à ſon authorité, pour le rendre plus digne de reſpect. Il entretenoit, dés lors, dans ſon ame de ſecrettes penſées de quitter le monde, que des Religieux zelez luy avoient inſpirées. Et dépuis, il néſpargna rien pour témoigner à ceux qui faiſoient profeſſion de la vie monaſtique, combien il eſtimoit leur condition.

V.

Il logea les Carmes dans l'enceinte

du Château de Beauvoir, où il faisoit son ordinaire demeure ; Il leur y fit un Convent : Et un autre, dans celle du Château de Montfleury auprés de Grenoble, à des Religieuses de l'Ordre de Saint Dominique. Il n'en est pas aujourd'huy où il y ait plus d'esprit & de vertu ; Ce fut l'an 1342. Voulant se choisir un Successeur, son choix balança tantost pour le Saint Siege, & tantost pour la France. Enfin il se détermina pour celle-cy. Desorte que, par un Contract solennel du 22 d'Avril de l'an 1343. il donna le Dauphiné, & tout ce qu'il possedoit au deça du Rhône, s'il mouroit sans enfans naturels & legitimes, à Philippe second fils du Roy Philippe de Valois ; & si Philippe son donataire mouroit avant luy, à celuy des fils de Jean Duc de Normandie, que le Roy ou son Successeur nommeroit : Mais soûs cette condition, que celuy qui luy succederoit ainsi, porteroit le titre de Dauphin. Six vingt mille Florins d'or luy furent promis, & deux mille livres de rente. La voye

d'étendre ses limites par les Armes, est bien plus éclatante : Mais celle des Traittez & des Contracts volontaires est plus juste, & plus naturelle. Le Pape n'oublia pas les interests de l'Eglise : Le Dauphin la gratifia de la Terre d'Avisan, quoyque le Roy y refusât son consentement. Ce fut ce qui rendit le Pape facile à communiquer au Dauphin, qui le desiroit ardemment, la Jurisdicton de la Ville de Romans, soûs la reserve du ressort Superieur au Saint Siege. Mais cela étoit peu, ou pour mieux dire, ce n'étoit rien. Tellement que le Pape, pour éviter le blâme de n'avoir rien donné, fit un present plus solide au Dauphin ; il fut de seize mille florins d'or. Et cela étoit encore peu. Le Pape Benoit XII. avoit déja fait bastir un Palais à Avisan, sur les fondemens d'un que le Dauphin y avoit. Les peuples de Briançonnois avoient disposé, en méme temps, le Dauphin à fixer à une somme certaine tous les droits de Cens, de Tailles, de Doanne, de Gabelle,

& de Peage qu'ils luy devoient. Ils le furent à quatre mille Ducats. Avec la méme facilité il affranchit la Ville de Saint Marcellin de tous Peages, & d'autres droits, ausquels ses habitans étoient sujets. Il luy fit des Statuts favorables, & y établit une Cour Majeure des Appellations. Le Baillage de cette Ville eut alors ce Titre de *Cour Majeure de la Indicature de Viennois, & de Cour principale des appellations de Dauphiné.* Aimon Comte de Savoye mouru alors, & recommanda son fils Am au Dauphin, par son testament. Am est le fameux Comte Vert. Ce Prince, en mourant, établit des Conseils dans tous les pays de son Estat. Hugues de Boczosel, Seigneur de Maubec, fut le Chef du Conseil de Viennois. Le Dauphin avoit reüny au Dauphiné, par droit de fief, la Baronnie de Clerieu. Estant bien avec le Comte de Valentinois, il la luy rendit; Mais ce fut soûs la reserve du dernier ressort, & soûs cette condition, que Clerieu seroit à l'avenir

l'appanage, & le titre dés Fils ainez des Comtes de Valentinois. Guichard de Clerieu étoit mort, & étant le dernier masle de cette Famille, sa mort avoit donné lieu à cette consolidation. Thomas II. Marquis de Saluſſes, fit hommage au Dauphin, quelques jours aprés. C'a été sans raison, que les Comte & les Ducs de Savoye ont disputé ce fief au Dauphiné, en diverses occasions. En une tres-importante l'Empereur employa le Dauphin: Ce fut à son accommodement avec le Pape. Le Dauphin descendit, pour cela, à Avignon; mais sa mediation n'eut pas d'heureux succez. Trop de raisons & d'interests s'opposoient à cette reconciliation. Le Pape avoit fait publier une Croisade contre les Turcs, qui couroient l'Archipel. Il fut proposé au Dauphin d'en estre le Chef, & il l'accepta avec empressement. Il étoit devot, & ne manquoit pas de cœur. Le Pape le revestit de cét honneur le jour du Sacré Corps de Dieu de l'an 1345. avec de gran-

des ceremonies. Il regarda en ce choix, d'une méme veuë, l'interest de la Chrétienté, & celuy de sa Maison. Le Dauphin n'avoit pas de l'argent; & pour une si grande entreprise, il luy en faloit. Il avoit déja vendu à Guillaume Roger, frere du Pape, les Terres qu'il avoit en Auvergne: Il fut contraint de luy vendre encore celles qu'il avoit en Languedoc, qui n'étoient pas comprises, non plus que les autres, dans le Traitté fait avec la France. Il s'embarqua le méme mois, avec Marie de Baux sa femme; ayant changé son nom de Humbert en celuy d'Imbert, parce qu'il alloit en Grece. Henry de Villary, Archevéque de Lyon, fut son Lieutenant General en Dauphiné, pendant son absence; & Remond Falavel, le Chancelier du Gouvernement. l'Archevéque eut d'abord pour objet, de se faire craindre aux sujets, & n'eut pas l'art de s'en faire aimer. Il retrancha du Conseil Delphinal ceux qui y estoient entrez par de nouvelles creations, que le Dauphin avoit fait-

tes : Il destitua les Baillifs, & les Chastelains de Viennois, & leur donna des successeurs, quoy que ces charges fussent perpetuelles, & à vie. Il inventa une nouvelle Dignité : Ce fut celle de Viguier du Comté de Vienne, qu'il donna à Amedée de Roussilon. Cependant les Savoisiens firent des irruptions dans le Dauphiné, soûs divers pretextes. Les Princes causent, par leur éloignement, des guerres & des dissensions à leurs sujets ; comme le Soleil des broüillards & des orages à leurs terres, par le sien. Il y eut d'estranges ravages de part & d'autre dans le Gresivodan, dans le Viennois, & dans le Bugey. l'Archevéque en témoigna du ressentiment : Mais les Ministres de l'Estat de Savoye luy demanderent une conference. Elle se fit à Corbellin ; & fut suivie d'autres où tout fut rajusté ; l'Archevéque craignant la rupture, & rélachant, par cette raison, plus qu'il ne devoit pour l'honneur du Dauphin, & pour le sien. Cependant le Dauphin étoit

dans l'Archipel, avec sa flotte. Les Turcs estant auprés de l'Isle de Rhodes, avec cent cinquante vaisseaux, il les y alla attaquer, avec tant de vigueur & de bonheur, qu'il les défit, prit tous leurs vaisseaux, à la reserve de trente-trois; & fit cinq mille prisonniers. Mais à peu de jours de là, la Dauphine mourut dans cette Isle; & fut enterrée dans celle de Negrepont. Orchan regnoit sur les Turcs: Le Dauphin ne refusa pas de s'abboucher avec luy sur la proposition qu'il luy en fit. Mais cette entreveuë diminua de l'estime qu'Orchan avoit conceüe de l'armement des Chrétiens, & de la personne de leur General. Revenons en Dauphiné. Odobert, Seigneur de Châteauneuf, & Ainard de la Tour, Seigneur de Vinay, estoient soûs les armes. L'Evéque de Valence, & le Comte de Valentinois y étoient aussi, & se faisoient la guerre. C'estoit un orage, qui s'étoit soudainement élevé. Le Gouverneur ordonna une suspension d'armes entre Odobert & Ainard.

Mais il ne put rien obtenir sur l'esprit obstiné de l'Evéque. C'étoit Pierre de Chastellus, qui de Moine de Cluny avoit été porté à cette Dignité. Il tenoit Crest investi ; Le Comte s'en étant rendu maistre, son opiniatreté fut punie ; le Comte l'attaqua, & le contraignit de se retirer ; & aprés, il dissipa ses troupes, ayant eu l'avantage en un combat. Le Seigneur de Claveson, allié du Comte, avoit ravagé les Terres de l'Evéque du costé de Monteillez & de Livron. L'Evéque en estoit plus inflexible : il fit porter le feu dans les Terres du Comte ; Barcellonne & Alisan furent brûlez. Enfin le Pape entreprit de les accommoder ; & l'Evéque, ayant consenti avec chagrin à la paix, sa mort la rafermit. Le Dauphin n'avoit pas été fort éloigné de la sienne. Une maladie l'avoit attaqué avec tant de violence, qu'on le crut mort. C'est ce qui luy fit obtenir dispence du vœu qu'il avoit fait de servir trois ans la Chrétienté contre les Turs, en cét employ, où l'on avoit bien

ſujet d'eſtre ſatisfait de luy. Il luy fut permis de retourner chez ſoy : Et il arriva à Grenoble, le mois de Septembre de l'an 1347. A ſon arrivée, il trouva la matiere d'une guerre. Le Bourg de Beauregard dans la Dombes eſtoit de ſon fief, & Guichard, Baron de Beaujeu, l'avoit aſſiegé. Il fut obligé d'envoyer du ſecours à ſon Feudataire : Mais, avant qu'il y fut arrivé, la place fut priſe. Le Dauphin ſe reſolut à la guerre, & fit de grandes levées. Le Comte de Valentinois, & le Baron de Clermont l'étant venu joindre, il attaqua le Bourg de Miribel, qui appartenoit au Baron de Beaujeu, & le prit. Le Comte de Savoye eſtoit de la partie, pour le Baron. Le Roy finit cette guerre par une treve, à laquelle il fit conſentir le Dauphin, & le Comte de Savoye. Elle renvoya chacun en ſa maiſon : Et donna, même, lieu à une propoſition de mariage pour le Dauphin, avec Blanche de Savoye. Il fut en méme temps conclu & rompu; une parole inconſiderée du jeune

Comte ayant irrité & rebuté le Dauphin. Une peste née dans l'Inde desoloit l'Europe. Jaques Brunier, Chancellier du Dauphin, en mourut. Elle avoit été precedée en cette Province d'une cruelle famine: Le peuple y avoit broutté l'herbe dans les prez. Les Iuifs furent accusez d'avoir empoisonné les fontaines, & les puits: Ces miserables furent égorgez en divers lieux; les Moines animans ces imaginations, par leurs invectives. Ces malheurs n'empècherent pas que le Dauphin ne voulût qu'on luy parlât d'amour, qu'il n'en conceût pour Jeanne de Bourbon. Il la demanda au Duc de Bourbon son pere; & sa demande fut agreée. Mais le Roy luy donna le change: Il la rechercha secrettement, pour celuy de ses fils qui seroit Dauphin en vertu du Traitté fait avec Humbert; Et dés lors le Duc n'eut pour luy que de la froideur. Le Dauphin s'en aperceut, & n'en sachant pas la cause, il cessa d'aimer. Jean Birel, General des Chartreux, travailla heureusement sur son cha-

grin. Il perſuada au Dauphin que Dieu le vouloit, & qu'il étoit temps qu'il quittât toutes choſes, pour être parfaitement à cét Eſtre infiniment bon, qui l'appelloit. Le premier effet des exhortations de Birel fut, que le Dauphin fit vœu de continence. Le Roy, qui en attendoit un plus grand, en fut d'abord averty par l'Archevéque de Lyon, à qui Birel en fit confidence. Rien, aprés cela, ne s'oppoſoit plus à l'éxecution du Traitté fait avec le Roy: Et le Dauphin ne reſiſta pas auſſi, aux propoſitions qui luy en furent faittes. Mais il s'en fit un nouveau; le Dauphin ayant deſiré que Charles, fils de Jean Duc de Normandie, luy ſuccedât, & non Philippe. Le Chancellier de France, celuy du Duc, & Guillaume Flotte Seigneur de Revel, concerterent toutes choſes avec le Dauphin. Flotte avoit été Chancellier de France, & le fut aprés. Il êtoit originaire de Dauphiné. Le Roy Philippe le Bel ayant donné l'an 1294. la Terre de Revel en Auvergne à Pierre Flotte, il porte

une branche de cette Maiſon, & fut tué en la battaille de Coutray l'an 1302. Guillaume Flotte deſcendoit de luy. Toute la Nobleſſe n'aggreoit pas ce changement. On le leur temoigna. Comme ils ètoient à Romans, Rabuttel de Chabrilhan, Artaud de Chabrilhan, Remond d'Urre, & quelques autres enleverent le Chancellier du Duc, & le menerent dans le Valentinois. Mais, ſe voyant blâmez generalemẽt de tout le monde, ils le renvoyerent. Il ſe fit, pour ce nouveau Traitté, un nouveau Contract, dont la matiere furent principalement de nouveaux privileges, que Humbert voulut eſtre accordez à ſes ſujets. Tout ce qu'il propoſa pour leur liberté, & pour leur franchiſe, fut plûtot une Loy, qu'un privilege. Il tint conſtamment tout ce qu'il avoit promis. Eſtant dans le Convent des Freres Preſcheurs à Lyon, il ceda au Prince Charles preſent, le Dauphiné, ſes Comtez, & ſes Terres. Ce fut le 16 du mois de Juillet de l'an 1349. Le lendemain il y prit l'habit

de Religieux : Et dés ce moment le Dauphin Humbert, de qui l'ambition avoit aſpiré à la Royauté, ne fut plus que Frere Humbert. Quelle metamorphoſe! LES LETTRES ne furent pas ſans honneur, soûs ce Dauphin, qui leur fut amy. Mais les Armes en eurent plus. Le Dauphiné eut des hommes celebres dans les Armes. Albert de Saſſenage eut, par elles, tant de reputation, qu'il fut General des Armées du Roy Philippe de Valois, dans le Xaintonges, & dans le Poittou. Pierre de Salvaing, Seigneur de Boiſſieu en eut auſſi beaucoup. Mais Geoffroy de Clermont, Martel de la Poippe, Guillaume du Molar, Humbert de Ruin, Aimon de Chiſſay, ſervirent le Duc de Normandie contre les Anglois, & furent tuez au ſiege des Gaillon. Denis du Moulin, Chanoine de l'Egliſe de Vienne, merita d'eſtre fait Cardinal, & l'eſtoit l'an 1440. On ne s'appliquoit principalement alors qu'à la Theologie & à la Juriſprudence, dont l'honneur n'eſt pas un

honneur sterile. Soffrey Noir, Amblard de Beaumont, Jean de Saint Vallier, Jacques Bouvier, & François de Parme, furent savans dans la Jurisprudence, & de grands Personnages.

Fin du cinquiéme Livre.




142
E
55

